L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1487 - VENDREDI 03 AOÛT 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

VENDREDI 10 AOÛT
après-midi

ÉVÉNEMENT
à ALLIGNY COSNE

MASSEY FERGUSON

KÖCKERLING

voir page 07

Sécheresse : Le stress...



Alors que dans les départements, les Préfectures ont dû prendre les premières mesures de restriction d'eau, sur le terrain la sécheresse s'exprime diversement, en fonction de la localisation des orages et des niveaux de pluies enregistrés précédemment. Le stress gagne les campagnes à mesure que les prairies s'assèchent et que les maïs dépérissent sur pied. Le secteur agricole constate ainsi d'année en année la réalité du changement climatique et connaît les plus grandes difficultés à gérer ses différents excès. La FRSEA s'est d'ores et déjà emparée du sujet pour alerter sans attendre les Pouvoirs publics sur les risques que cette sécheresse, si elle persiste au mois d'août, fait courir aux cultures et aux comptes déjà difficiles, des exploitations d'élevage notamment. Tout n'est pas encore joué, mais les premières semaines du mois d'août vont être décisives.

Page 13.

Côte d'Or

› **Moissons, récoltes :**

Ils témoignent…



Nièvre

› **Viticulture :**

Vin de Tannay *"Des vendanges qui se présentent bien"*



Yonne

› **Dephy Écophyto :**

Moins de phytos en viticulture



fendt.fr

FENDT



Conditions morte saison MAXI

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

PICOUET SNC - ETA
TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX - ELAGAGE

PRÉPARATION DE VOS SEMENCES

Entreprise agréée sous le n° BO 11051 pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service



«MINIMISEZ VOS CHARGES EN PRODUISANT VOTRE PROPRE SEMENCE ISSUE DE VOTRE EXPLOITATION» CÉRÉALES, POIS...

Les Bruyères - 89100 Collemiers - 03 86 95 04 81 - 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Moissons: Ils témoignent...
05 • Récoltes: Une année vachement bien
06 • Maïs: Comment prendre la décision d'ensiler ?

Nièvre

07 • Vins de Tannay: «Les vendanges se présentent bien»
08 • GDS: Tuberculose, il n'y a pas lieu de s'inquiéter
09 • FDSEA-JA: La communication sur le métier, c'est cet été !

Yonne

10 • Sécheresse: Premières mesures de restrictions d'eau
11 • Dephy-Ecophyto: Moins de phytos en viticulture
12 • «La Fermière de Chichery»: Le projet de tout un village

Région

13 • Sécheresse: Une météo bien capricieuse

Filières

14 • Élevage Herd book charolais: Préserver la liberté d'entreprendre
15 • Élevage CIL: l'élevage, solution environnementale
16 • Céréales Blé tendre: Quelles variétés semer à l'automne ?

Infos Services

17 • Firmes & Machinisme
18-19 • Analyses & Tendances
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Annonce d'appel à candidatures

Avis d'appel à candidatures 2018 pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations en Bourgogne : Investissements dans les bâtiments d'élevage : Modernisation classique Gestion des effluents en zone vulnérable Maîtrise de la performance énergétique Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles

Date d'ouverture de l'appel à candidatures : le 6 août 2018
Date limite de dépôt des dossiers : le 14 septembre 2018

La direction départementale des territoires (DDT) est le guichet unique en charge de la gestion des aides agricoles relatives au plan de compétitivité en Bourgogne. Les dispositifs s'adressent aux agriculteurs (individuels ou en société) et aux groupements d'agriculteurs.

Le dispositif *«modernisation classique»* vise à conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel et par la rénovation des équipements existants.
Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :
- la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant
- le séchage des fourrages à destination des animaux présents sur l'exploitation
- les petits équipements

Le dispositif *«gestion des effluents en zone vulnérable»* cible la mise aux normes des exploitations vis-à-vis de la directive nitrate, en zone vulnérable 2015 et 2017, ainsi que dans les zones antérieures à 2015 pour les jeunes agriculteurs.

Le dispositif *«maîtrise de la performance énergétique»* concerne les exploitations d'élevage. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles.
Il permet de financer :
- les diagnostics énergétiques des exploitations
- les investissements liés aux économies d'énergie

Le dispositif *«Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles»* accompagne les agriculteurs engagés dans des démarches de vente directe ou de marché local. Il permet notamment d'accompagner :
- la création, l'extension ou l'adaptation d'un atelier de transformation de produits de l'exploitation
- les équipements liés au local de vente
- les équipements de signalétique et de présentation de l'activité sur le lieu de vente.

Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative de chaque aide (qui détaillent notamment les investissements et publics éligibles, les filières concernées, les taux d'aides accordés) sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département et sur le site Europe en Bourgogne-Franche-Comté (https://www.europe-bfc.eu/).

- Quelle que soit l'aide sollicitée, l'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu un accusé de réception complet ;
- Les dossiers retenus seront classés selon les critères de priorité régionaux et engagés dans la limite des disponibilités financières des différents financeurs.

Contacts :

DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr
Etienne Angst -Tel : 03.80.29.44.47
Mel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
DDT Nièvre - www.nievre.gouv.fr
Marie-Pierre Lapouge – Tel : 03 86 71 52 98
Mel: marie-pierre.lapouge@nievre.gouv.fr
Mel institutionnel : ddt-sea@nievre.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire - http://www.saone-et-loire.gouv.fr
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Mel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne - http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements
Christophe Zunino - Tel : 03 86 48 42 85
Mel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

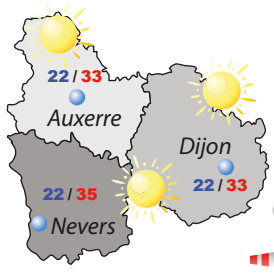
la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 3 Août

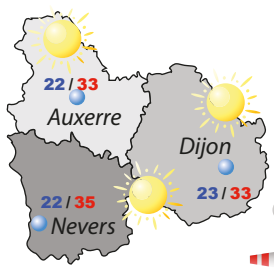


Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil brillera généreusement.

T° mini : 21 à 23°C
T° maxi : 31 à 34°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Lydie
Soleil : 06h28 - 21h26
Lune : 00h10 - 13h07

Samedi 4 Août

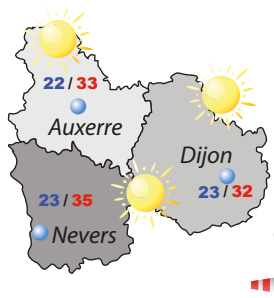


Beau temps
Le soleil sera bien présent. Les températures seront stationnaires.

T° mini : 21 à 23°C
T° maxi : 31 à 34°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Jean-Marie
Soleil : 06h30 - 21h25
Lune : 00h34 - 14h16

Dimanche 5 Août



Agréable
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 21 à 23°C
T° maxi : 32 à 34°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Abel
Soleil : 06h31 - 21h23
Lune : 01h02 - 15h27

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 Août au Mercredi 8 Août

Le soleil sera bien présent.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 33 à 35°C

Du Jeudi 9 Août au Dimanche 12 Août

Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 31 à 33°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu



Dialogue avec le gouvernement

Les syndicats agricoles à l'Elysée

Le président de la République, Emmanuel Macron, ainsi que le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, ont reçu les syndicats agricoles le 20 juillet, à l'Elysée. Plusieurs sujets ont été évoqués, notamment l'avenir de la Pac et la loi issue des Etats généraux de l'alimentation.

Les syndicats agricoles ont rencontré le Président de la République, Emmanuel Macron, ainsi que le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, au palais de l'Elysée le 20 juillet. Au terme d'un peu plus de deux heures de réunion, les représentants des syndicats ont pris la parole. Lors de la rencontre, les sujets d'actualité nationaux, tels que la loi issue des Etats généraux de l'alimentation et la future loi foncière, ont été abordés, ainsi que l'avenir de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne.

La FNSEA et Jeunes Agriculteurs ont pu réaffirmer leur volonté de rééquilibrer les rapports de forces entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, alors que la loi *«pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire»* devrait revenir à l'Assemblée nationale le 4 septembre prochain. *«Les EGA avaient pour premier objectif de ramener du revenu aux agriculteurs»*, a rappelé Jérémy Decerle, le président de Jeunes Agriculteurs. *«Nous avons l'impression que se mettent plus rapidement en place des contraintes qui pèsent sur les agriculteurs que des moyens pour améliorer leur revenu»*, a-t-il dénoncé.

Les syndicats attendent de la part du gouvernement de la fermeté envers les acteurs qui ne jouent pas le jeu. *«D'ici septembre nous allons réunir les filières pour trouver des solutions ensemble, parvenir à des accords pour fixer les indicateurs de coût de production et préparer ensemble les prochaines négociations commerciales»*, assure le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert. *«Nous allons travailler dans le mois qui vient afin d'aboutir à notre objectif»*, assure Christiane Lambert. Les syndicats espèrent que la loi prendra effet avant les prochaines négociations commerciales. Dans les deux prochaines semaines, le gouvernement devrait aussi faire des annonces au sujet de la fiscalité. *«La question de la fiscalité est importante puisqu'il s'agit aussi de la capacité de résilience des exploitations agricoles»*, a rappelé Christiane Lambert. La présidente de la FNSEA a aussi précisé que le gouvernement devrait se pencher sur la question des travailleurs saisonniers et sur l'impact de la suppression du CICE ; *«c'est une question trop importante en particulier pour les filières arboricoles, viticoles et celle des légumes, pour être laissée de côté»*, a-t-elle déclaré.

Les syndicats et le gouvernement se sont fixés de nouveaux rendez-vous

Les syndicats ont aussi pu aborder le sujet de la future Pac. *«Ce que nous avons porté c'est la vision d'une politique forte pour une PAC vraiment commune»*, a déclaré Christiane Lambert. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, a redit la position de la France quant à la de proposition de budget de la Commission européenne, jugée *«inacceptable»*. *«Nous souhaitons que la Pac préserve tous les leviers de fonctionnement et tous les filets de sécurité nécessaires pour les agriculteurs»*, a déclaré le ministre à l'issue de la prise de parole des représentants des syndicats agricoles.

Un point de rendez-vous a été fixé entre le gouvernement et les syndicats en octobre sur ce thème. Le ministre a aussi rappelé que la France avait constitué, depuis le 2 mai, le groupe de *«Madrid»* et était parvenu à constituer une déclaration commune avec l'Allemagne, afin de défendre sa vision de l'agriculture. *«La France a toujours été leadeur sur les négociations européennes et elle doit le rester»*, insiste Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA. *«La Pac devra être cohérente avec notre vision de l'agriculture française»*, prévient Jérémy Decerle. Les syndicats ont notamment exprimé leur opposition à une renationalisation de la Pac et pointé du doigt les risques de distorsions de concurrence auxquels les agriculteurs français et européens pourraient être encore davantage exposés. A l'issue de la rencontre, les syndicats ont salué l'initiative du chef de l'Etat. *«Ce rendez-vous était important aujourd'hui, ceux de septembre le seront encore davantage»*, a conclu Jérémy Decerle.

Céréales

Moissons 2018: «un petit cru»

La récolte de céréales 2018, qui n'est pas encore terminée, s'annonce hétérogène géographiquement, en recule en termes de volume mais de bonne qualité selon l'AGPB. Malgré la hausse des prix des céréales, l'organisation est inquiète et se sent abandonnée par les pouvoir publics.



«2018 est un petit cru», résume Philippe Pinta, le président de l'Association Générales des Producteurs de Blé et autres céréales, lors de la conférence de presse annuelle sur les moissons de céréales, organisée avec Arvalis, l'Institut du végétal, le 26 juillet. Si les moissons sont toujours en cours et sont en avance de une à trois semaines, les producteurs sont déjà déçus par la quantité, inférieur à celle que le mois de juin laissait espérer.

Selon l'institut Arvalis, 35 millions de tonnes de blé tendre devraient être récoltées contre 36,6 en 2017. La récolte de blé dur devrait être pour sa part de 15 à 20 % inférieure en volume et très hétérogène sur le territoire. Seules les orges d'hiver et de printemps devraient être dans la moyenne quinquennale. Le rendement des orges de printemps, dont la récolte est toujours en cours, devrait être bon, voire très bon. La moisson des orges d'hiver, qui a donné 9 à 10 millions de tonnes, montre une tendance de rendement dans la moyenne quinquennale, à 67 Qx/h.

Trois évènements majeurs expliquent les résultats de la campagne céréalière 2018 : les excès d'eau pendant l'hiver et le printemps, des périodes orageuses et pluvieuses autour de la floraison et des températures au-dessus de la moyenne qui expliquent la précocité de la récolte. Les excès d'eau ont donné des résultats hétérogènes sur le territoire, dus aux différentes natures des sols. Les terres légères habituellement sensibles à la sécheresse ont été moins pénalisées et ont donné des rendements supérieurs à la moyenne, tandis que les terres profondes connaissent des rendements inférieurs à la moyenne. Les agriculteurs du sud de la France ont été particulièrement pénalisés après un cumul de pluies exceptionnel depuis la sortie de l'hiver jusqu'à la maturité des cultures, ce qui a donné de faibles rendements en blé tendre et en blé dur, ainsi que des problèmes de qualité, même si la teneur en protéines semble bonne. *«Les stocks disponibles et la qualité des récoltes, devraient permettre de satisfaire l'ensemble de nos clients»*, assure Philippe Pinta. Les producteurs espèrent même pouvoir reconquérir quelques marchés perdus depuis 2016 à l'export, notamment vers les pays tiers.

La future Pac et la loi Egalim inquiètent

Point positif pour les exploitants, les prix des céréales sont en hausse, notamment depuis la mi-juillet. *«Après 5 années de crise, les trésoreries des exploitations sont exsangues, et face à la baisse des rendements, tous les espoirs reposent sur l'évolution des prix»*, précise Philippe Pinta. L'AGPB souligne la situation particulièrement difficile des producteurs du sud de la France, principalement de blé dur, dont la production a chuté de 20 % par rapport à 2017. *«Les céréaliers les plus impactés attendent des pouvoirs publics qu'ils prennent les mesures d'urgence qui s'imposent : dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti, avances de trésoreries à 90 % des aides de la Pac, report ou exonération des cotisations sociales, dérogations aux règles communautaires pour les aides de la Pac»*, liste le président de l'AGPB.
L'organisation est aussi inquiète pour l'avenir de la Politique Agricole Commune, après les propositions de la Commission Européenne. Outre la baisse de budget, les céréaliers sont préoccupés par le principe de subsidiarité que souhaite introduire Bruxelles dans le premier pilier et donc par les distorsions de concurrence que cela pourrait rajouter. *«Nous subissons déjà d'énormes distorsions de concurrence, avec les filières allemandes par exemple»*, dénonce Philippe Pinta. Les producteurs voient aussi dans les évolutions de la loi issue des Etats généraux de l'alimentation une *«accumulation de charges insupportable»*, notamment sur les mesures visant les produits phytosanitaires et craignent une augmentation de la redevance pour pollution diffuse. Les céréaliers ont rappelé leur engagement dans la réduction de l'usage de ces produits, à travers notamment leur implication dans le Contrat de Solutions.

▸ Agenda

Maïs ensilage
Estimez votre date de récolte

Alysé invite les éleveurs laitiers à venir estimer la date de récolte de leurs ensilages de maïs. Deux rendez-vous en Côte-d'Or sont proposés vendredi 10 août : de 9h30 à 12h au Gaec Thevenot à Noiron-sur-Bèze puis de 14h30 à 17h au Gaec Develet Baudin Langel à Meulson. La date de récolte sera connue sur place à partir d'une analyse de matière sèche de pieds de maïs frais. Ces derniers devront être cueillis du matin si possible et coupés à 5 cm du sol. Pour un échantillon représentatif, il faudra quatre pieds consécutifs cueillis au delà des dix premières rangées. Renseignements : Ophélie Collard au 06 06 50 97 31.

4, 11 et 15-08
Concours Traits Auxois

L'Union nationale des chevaux de Trait Auxois organise trois concours Modèles et Allures qualificatifs pour le prochain National de Semur-en-Auxois. Les rendez-vous se déroulent à Liernais le 4 août à 14 heures, à Vitteaux le 11 août à 14 heures puis à Meursanges le 15 août à partir de 9h30.

05-08
Fête des moissons à Esbarres

L'association Notre-Dame et la municipalité d'Esbarres organisent la fête des moissons ce dimanche 5 août. Une messe en plein air débutera à 10h30 et une vente de pâtisseries sera proposée à midi. La fête champêtre débutera dans la foulée avec un barbecue et une buvette, une exposition de matériel agricole en miniature, un marché artisanal, une promenade en calèche et à poney, une mini-ferme et des jeux pour les enfants et un jeu du cochon qui consistera à estimer au plus juste le poids d'un animal. Une démonstration de labour à travers les temps sera proposée au public, celle-ci illustrera l'évolution du matériel et des pratiques agricoles de ces dernières décennies. Une démonstration de battage à l'ancienne est également au programme.

17,18 et 19-08
Fête du Charolais

Le comice agricole de Saulieu organise sa grande fête du Charolais les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 août à l'espace Jean-Bertin. Ces trois jours seront dédiés à l'élevage avec différents concours dans différentes espèces et races d'animaux. Un grand concours d'attelage de chevaux de trait est notamment au programme du dimanche. La soirée du samedi sera animée par DJ Petit-Seb, une petite restauration sera proposée.

Moissons: ils témoignent...

Une bonne récolte dans son ensemble

Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise, salue le niveau correct de sa moisson 2018.



L'exploitant revient sur les résultats de ses grandes cultures.

L'année pluvieuse a eu un impact positif sur ses terres de plateaux. À Verrey-sous-Salmaise, Antoine Carré n'en attendait pas tant avec du rendement, de la qualité et même des prix corrects dans plusieurs productions. *«La fin des moissons a été beaucoup moins bonne que leur début, mais le bilan reste correct. Si nous pouvions avoir plusieurs années d'affilée comme celle-là, ce serait très bien»*, confie le jeune exploitant. Un premier rendement de 47q/ha a été obtenu les 22 et 23 juin sur une vingtaine d'hectares d'orge d'hiver en variété Salamandre, dans des champs à cailloux ne dépassant que très rarement les 40q/ha. *«En plus de cette quantité satisfaisante pour le secteur, nous obtenons un calibrage de 92, presque inespéré par ici»*, relève Antoine Carré. L'agriculteur côte-d'orien est rentré dans ses 95 ha de colza à partir du 30 juin : *«nous ne savions pas trop à quoi nous attendre. Le colza s'était considérablement éclairci avec les quantités d'eau importantes tombées durant l'hiver. Les cultures semblaient pénalisées, le gel en avait aussi remis une couche. Les parcelles étaient relativement sales au printemps avec de la folle avoine, du chardon et du gaillet. Le colza a finalement bien compensé avec de grosses siliques. Une première parcelle de 25 ha à très faible potentiel a donné 32 q/ha, le colza n'était pourtant guère plus haut que le blé. Une autre parcelle de 70 ha, avec de meilleurs potentiels, a donné des résultats variant de 20 à 30q/ha. Nous n'en attendions pas plus de 20 q/ha, ce champ comprenait 6 ha de mouilles, dans lesquels rien n'a été récolté»*.

Du blé décevant sur la fin

La récolte de blé termine à 60q/ha sur les 110 ha de la Ferme du Giboux. *«Nous avions très bien commencé, avec des rendements de 70 q/ha dans les premières parcelles. Les terres à meilleurs potentiels ont malheureusement souffert de l'excès d'eau et ont fait baisser la moyenne»*, souligne Antoine Carré. Le meilleur résultat de l'exploitation est à mettre à l'actif de la variété améliorante CH-nara : *«j'en cultive depuis trois ans maintenant, j'ai commencé avec un contrat de semences G4. Cette variété est censée livrer moins de volumes qu'une autre, mais c'est pourtant avec elle que j'obtiens les meilleurs rendements. CH-nara, valorisée 50 euros de mieux la tonne, se plait bien dans les terres de vallon et résiste généralement à l'excès d'eau»*. Tous les blés de la ferme du Giboux sont semés en direct depuis 2014. *«Aucune terre n'est travaillée pour cette culture, dans le but, notamment, de rendre les sols plus filtrants»*, fait remarquer Antoine Carré. Dans ses autres productions, l'exploitation de Verrey-sous-Salmaise enregistre un rendement de 41q/ha dans ses 80 ha d'orge de printemps. *«C'est une déception. Comme pour le blé, nous avions commencé la récolte sur des niveaux plus élevés. Nous pensions davantage nous situer entre 50 et 60q/ha»*, confie Antoine Carré. Les sept derniers hectares non fauchés à ce jour concernent la féverole.

AURÉLIEN GENEST

Une agriculture numérisée



Antoine Carré, adepte des nouvelles technologies depuis son plus jeune âge, a remporté le trophée de l'agriculture numérisée en début d'année au parc des expositions de Dijon. *«Le matériel agricole a toujours été une grande passion pour moi. J'ai aussi travaillé à Axe équipement avant mon installation, cette expérience m'est très utile aujourd'hui»*, commente l'intéressé. Le Côte-d'orien utilise de nombreux supports numériques dans son quotidien, à commencer par le site MyJohnDeere.com depuis son smartphone. Cet outil centralise les informations relatives aux machines et aux parcelles et fait office de centre d'opération pour planifier et gérer les chantiers. Antoine Carré utilise la cartographie de rendements pour obtenir une multitude de renseignements. La technologie de l'auto-guidage, dans son tracteur ou sa moissonneuse, lui apporte confort et sécurité : *«pendant les moissons, cet équipement permet de tourner des nuits entières sans le moindre problème mécanique, dans un secteur où il y a de nombreux cailloux. Disposer d'une console et d'un récepteur GPS ouvre offre beaucoup de possibilités, il n'y a pas d'activation payante pour la documentation, les cartes de rendement ou la modulation»*. Antoine Carré assure que l'agriculture de demain sera entièrement numérisée : *«elle a sans doute du mal à se développer en ce moment à cause des dernières années difficiles que nous venons de vivre. Je suis persuadé que ces outils sont rentables à long terme. Une étude d'Arvalis a mis en évidence des gains de 10 à 15% en temps de travail et en chevauchements, avec toutes les économies que cela engendre»*.

Moissons: ils témoignent...

Surpris dans le bon sens

Un agriculteur de Grenant-lès-Sombernon partage son enthousiasme à la fin des récoltes.

Une campagne 2019 identique à celle de 2018 ? Sylvain Lecour signerait *«tout de suite»*, tellement ses moissons ont été riches en bonnes surprises. L'agriculteur de 43 ans, en Gaec avec son frère Mickaël, a enregistré certaines qualités et certains rendements inédits sur les terres argilo-calcaires de sa ferme, située à 500 mètres d'altitude en plein centre de la Côte-d'Or.

La palme revient sans doute au blé qui, sur une parcelle de dix hectares, a livré un rendement record de 84 q/ha. *«C'est du jamais vu ici. Les mauvais champs, dans lesquelles nous n'attendions rien de particulier, ont donné 45q/ha et font logiquement baisser la moyenne de l'exploitation. Celle-ci tournera autour de 65q/ha. Ce niveau reste très intéressant, d'autant plus que le PS varie entre 82,5 et 85,7. Ces chiffres n'ont jamais été enregistrés sur notre exploitation. Le taux de protéines, nous ne le connaissons pas encore»*.

Une orge bien calibrée

Cette bonne qualité de récolte se retrouve également dans les orges d'hiver, moissonnées à partir du 23 juin (deuxième date la plus précoce du Gaec Lecour après le 21 juin 2003). *«La variété Étincel dépasse les 90 en calibrage. Un rendement de 66q/ha est atteint, ce qui est très bien sur les plateaux. C'est là encore de très belles surprises. La première semaine de mai avait pourtant été très sèche, certaines parcelles souffraient beaucoup, nous n'attendions pas ce type de résultats»*, commente l'agriculteur. Le colza, fauché après le blé, à terminé sur un rendement satisfaisant de 36 q/ha : *«cette moyenne est aussi la bienvenue. Nous trouvons un peu de tout en colza cette année. Lors du deuxième passage d'azote, nous avions l'impression que les cultures se perdaient, comme si elles avaient gelé. Elles ont finalement très bien ramifié par endroits, le temps a été avec elles en fin de saison»*.

Le triticale de l'exploitation a terminé sur un rendement de 55q/ha et représente, peut-être, la seule déception de la moisson. L'avoine livre une belle récolte avec 55 à 60q/ha.

Il reste aujourd'hui deux hectares de soja à récolter à Grenant-lès-Sombernon. *«C'est la première fois que nous testons cette culture, nous en avions mis après relevé du pois»*, ajoute Sylvain Lecour.

AURÉLIEN GENEST


Sylvain Lecour dresse un bon bilan de sa moisson.

L'élevage se porte bien

Ces bonnes moissons s'ajoutent à celle du foin récolté en grande quantité à partir du 16 juin. *«C'est une bonne année pour nous, celle-ci va faire du bien et va permettre de continuer de boucher le trou de 2016. Les prix ont tendance à remonter, nous espérons tous que cela va continuer. Même nos broutards croisés Salers se sont bien vendus, avec 67 animaux partis le 12 juin à 2,89 euros/kg (19 francs/kg). Il n'y a pas eu de décrochement en juillet contrairement à ce qui est généralement constaté. Que cela continue ainsi !»* termine Sylvain Lecour.

Récoltes

Une année vachement bien

Un éleveur de Chelsey dresse un bilan positif de ses récoltes.

«Il faudrait pouvoir s'abonner à ce type d'année !», lance Florent Guyomard, exploitant à Chelsey, petit village entre Arnay-le-Duc et Liernais. Le jeune Côte-d'orien de 30 ans affiche une pleine satisfaction de ses productions végétales, à l'exception d'une partie de son blé victime d'une mycotoxine.

Tout s'enchaîne

La récolte a commencé début juin avec l'ensilage de ray-grass suivi de près par le foin. *«La quantité et la qualité ont été toutes les deux au rendez-vous. En foin, certains prés ont donné 4t/ha. Précoce et réalisée dans de bonnes conditions, la fauche a livré une production riche qui sera certainement très appréciée des bovins»*, se réjouit Florent Guyomard. La moisson des grandes cultures n'a pas tardé et a débuté fin juin avec l'orge d'hiver. Salamandre, unique variété de l'exploitation, a donné un rendement très correct de 67q/ha, avec un calibrage inédit de 90. La production a été intégralement livrée à Dijon Céréales. L'avoine a été récoltée dans la foulée et a surfé sur la même dynamique avec une parcelle à 65q/ha. *«avec les autres champs, la moyenne de la ferme se situera davantage à 60q/ha, ce qui est déjà très satisfaisant. En effet, les cultures étaient sur de mauvaises terres. Une partie de la production a également été livrée à la coopérative, le reste sera destiné à l'alimentation des Charolais»*, indique l'éleveur.

Le blé, la tuile

Il fallait malheureusement une zone d'ombre au tableau. Celle-ci est à mettre à l'actif du blé, dans lequel a sévi la fusariose sur épi, responsable des contaminations en Don (déoxynivalénol). *«Certains grains étaient blancs, d'autres étaient rouges, cette maladie rend la production impropre à la consommation humaine»*, décrit Florent Guyomard, *«heureusement, le seuil pour l'interdire à la consommation animale n'était pas atteint. Il y aura malgré tout une sérieuse baisse du prix de vente, je ne la connais pas encore aujourd'hui. D'autres agriculteurs du secteur ont été touchés par la même problématique, dont l'une des causes aggravantes serait le précédent maïs. Pour l'anecdote, la parcelle concernée faisait quinze hectares: sur 10 ha il y avait du maïs en 2017, sur les cinq autres il y avait du ray-grass. Nous avons bien vu la différence, il n'y avait pas de maladie dans la partie ray-grass. Des consignes sanitaires nous ont été données par Dijon Céréales : nous avons bien séparé la récolte, les lots concernés ont été isolés. Le rendement, lui, tournait entre 60 et 65 q/ha. Des PS différents étaient observés : 78 dans la partie ray-grass, 72 dans la partie maïs»*.

Un bon triticale

Le triticale a été récolté après le blé avec un rendement correct de 55q/ha. *«Ce volume est lui aussi le bienvenu car ici, nous sommes davantage habitués à faire 40 ou 45 q/ha. L'autre bonne nouvelle vient de la paille, avec des rendements aux alentours de 4 t/ha»*, poursuit l'exploitant. Le maïs ensilage devrait être récolté vers le 20 septembre : *«il sera vraisemblablement précoce lui aussi. L'aspect visuel est plutôt intéressant à ce jour, mais les besoins d'eau se font de plus en plus ressentir»*.

AURÉLIEN GENEST


Florent Guyomard vient de rentrer beaucoup de foin et de paille pour ses animaux.

Élevage : ça ne passe pas

Florent Guyomard se satisfait de ses productions végétales mais pas de son atelier élevage : *«Les cours ne sont toujours pas au rendez-vous, cela devient vraiment démotivant. Je viens de vendre sept vaches entre 3,7 et 3,95 euros/kg : les prix ne devraient jamais être en dessous de 4 euros/kg. C'est inadmissible, rien ne bouge malgré des promesses formulées depuis plusieurs années. Je me rappelle notamment des cinq centimes supplémentaires que nous devions toucher chaque semaine. Même si le cours des broutards se tiennent plutôt bien, nous sommes encore très loin du compte ». À la recherche d'une valorisation de ses animaux, l'éleveur de Chelsey participera à sa cinquième Fête du Charolais consécutive, le 19 août à Saulieu. Une génisse de 3 ans, une vache de 5 ans et un bœuf de 3 ans seront alors présentés : « une participation à Saulieu engendre des coûts et un travail supplémentaires, mais le jeu en vaut parfois la chandelle. Un premier prix de section m'a déjà permis de vendre un bovin 6,4 euros/kg, ce niveau de prix n'a rien à voir avec ce qu'il se pratique en ferme».*

Maïs soumis au stress hydrique

Comment prendre la décision d'ensiler ?

La décision d'ensiler ou non est liée au stade de la plante. Trois cas de figure sont à distinguer.

Tout d'abord, quelques rappels sur les conséquences d'un stress hydrique pour le maïs. Un manque d'eau lors de la floraison femelle et jusqu'au Stade limite d'avortement du grain (SLAG - 3 semaines après la floraison) a pour conséquence une limitation du nombre de grains formés et à remplir par la suite. Si le déficit hydrique a lieu lors du remplissage du grain, le remplissage sera moindre et il y a un risque de dessèchement précoce de la partie *«tige + feuilles»*. Le rendement sera alors pénalisé, la maturité accélérée et la qualité dégradée. Sur des parcelles touchées par un stress hydrique, l'objectif est de valoriser au mieux la situation tout en essayant de faire le meilleur compromis possible entre récolter une plante *«ensilable»* (taux de MS permettant une bonne conservation, présence de feuilles encore vertes facilitant le tassement et assurant l'acidification du silo) sans trop perdre de chances d'augmentation du rendement si les conditions redevenaient favorables par la suite.

La décision d'ensiler ou non sera liée au stade de la plante. Nous distinguons trois cas de figure :

1) La plante est en période de remplissage des grains c'est-à-dire plus de trois semaines après la floraison femelle

On cherchera tout d'abord à estimer le potentiel de la plante, c'est-à-dire le nombre de grains mis en place, ainsi que le niveau de dessèchement de la partie *«tige + feuilles»*.

Plus le nombre de grains mis en place est élevé et plus le potentiel de rendement est important. Ainsi, s'il reste des feuilles fonctionnelles (4 à 5 feuilles vertes au-dessus ou au niveau de l'épi), il est conseillé d'attendre pour favoriser le remplissage des grains. En effet, une plante qui a conservé des feuilles vertes continue d'avoir une activité photosynthétique et en cas de retour de la pluie, la plante sera en mesure de poursuivre son cycle végétatif. L'objectif est de récolter lorsque le grain possède un tiers de chaque amidon (laiteux, vitreux et pâteux).

S'il reste l'équivalent d'une à trois feuilles vertes, il est conseillé d'attendre l'apparition de la lentille vitreuse pour ensiler les maïs riches en grains mais ne pas attendre pour des parcelles de maïs avec peu ou pas de grains.

En revanche, si toutes les feuilles sont sèches ou seulement vertes à leur base, l'ensilage est imminent quel que soit le nombre de grains. Dans un ensilage de maïs plante entière, l'énergie provient à la fois du grain avec l'amidon mais également avec la cellulose digestible de la partie *«tige + feuilles»*. Un maïs avec peu d'amidon peut donc avoir une bonne valeur énergétique !

2) La plante est entre le stade floraison femelle et le SLAG

C'est durant cette période que le nombre de grains se défini. Si possible, on attendra le SLAG pour faire une estimation du nombre de grains et on appliquera le diagnostic comme vu dans le cas précédent. En revanche, si l'appareil végétatif est desséché, il risque de ne plus être fonctionnel après le SLAG. On prévoira alors une récolte rapide.

3) La plante n'a pas fleuri

L'évolution de l'appareil végétatif de la plante sera suivie pour réaliser la récolte au bon stade et produire un ensilage avec une valeur énergétique moyenne liée à une digestibilité correcte des fibres.

Florent Gavard

Ensilage de maïs

Une récolte très précoce

Le réseau de parcelles suivi par la Chambre d'agriculture permet de prédire une récolte précoce pour l'ensilage de maïs plante entière.

Les parcelles situées dans les zones les plus précoces du département et semées aux alentours du 20 avril étaient au stade floraison femelle dès les premiers jours de juillet. Dans son deuxième Flash Maïs, la Chambre d'agriculture a publié un tableau avec les dates de récolte prévisionnelles des parcelles concernées, pour un ensilage à 32% MS.

Florent Gavard, conseiller fourrages et bovins viande, rappelle qu'une teneur en matière sèche comprise entre 32 et 35% représente l'optimum en terme de rendement et de valeur énergétique : *« au-delà, on assiste à une baisse de la valorisation de l'amidon dans le rumen (augmente de la proportion d'amidon by-pass et diminution de la valeur PDIE) ainsi qu'une baisse de la digestibilité de la partie «tige + feuilles». De plus, l'augmentation du taux de MS peut engendrer une moins bonne conservation du silo (problèmes de tassement, reprises de fermentations indésirables lors de l'ouverture du silo...)»*. Flash maïs, au même titre qu'Herbe hebdo, est envoyé gratuitement aux éleveurs. Ces derniers doivent renseigner leurs coordonnées électroniques à Florent Gavard (06 49 81 32 38, 03 80 90 68 73 ou florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr).

Commune	Altitude	Date de semis	Variétés et précocité	Date floraison femelle	Date prévisionnelle ensilage 32% MS
Laignes	238 m	17/04/2018	5 variétés précoces (indices 250 à 280)	30 juin	8 au10 août
Etevaux	193 m	25/04/2018	1 variété précoce	4 juillet	9 au 12 août
Prusly	265 m	20/04/2018	4 variétés précoces (indices 260 à 290)	6 juillet	15 au 18 août
Tarsul	303 m	25/04/2018	1 variétés précoce et 1 demi-précoce	10 juillet	23 au 26 août
Allerey	395 m	25/04/2018	4 variétés précoces	10 juillet	23 au 26 août
Fain-les-Mouthiers	322 m	05/05/2018	3 variétés précoces	17 juillet	28 au 31 août
Bierry-les-belles-fontaines (89)	313 m	20/04/2018	2 variétés demi-précoces	17 juillet	30 août au 2 septembre
Charigny	460 m	25/04/2018	2 variétés précoces	20 juillet	2 au 5 septembre
Essarois	271 m	07/05/2018	3 variétés précoces	20 juillet	2 au 5 septembre
Chanceaux	493 m	20/04/2018	2 variétés précoces	20 juillet	2 au 6 septembre
Alligny-en-morvan (58)	590 m	10/05/2018	6 variétés précoces	23 juillet	11 au 15 septembre

Le développement des maïs sur le département et donc les dates de récolte varient en fonction de la précocité de la variété, de la date de semis et des caractéristiques de la parcelle (sol, exposition...).

Le GDS21 répond à vos questions

IBR : Quelles sont les conditions sanitaires pour participer à un concours d'animaux de boucherie ?

A ce jour, seuls les animaux connus positifs en IBR (y compris vaccinés) et les animaux possédant une ASDA jaune ne sont pas autorisés à participer à un tel rassemblement.

Des conditions sanitaires IBR complémentaires peuvent s'appliquer suite aux exigences de chaque organisateur et peuvent donc varier d'un concours à un autre.

Dans la mesure où l'ensemble des animaux présentés au concours sont tous :

Issus de troupeaux *«Indemne en IBR»*

Et/ou

Issus de troupeaux *«En cours de qualification IBR»* et présentent un résultat négatif en sérologie individuelle dans les 21 jours précédant la manifestation

Si ces conditions complémentaires sont respectées (ce qui n'est pas souvent le cas), il n'y a pas de contrôle sérologique au retour dans les exploitations. En revanche, si les animaux ne respectent pas les conditions décrites ci-dessus, ils doivent être isolés et recontrôlés en sérologie IBR individuelle dans un délai de 15 à 30 jours après le rassemblement. En cas de non réalisation de ce recontrôle, le statut IBR du troupeau de ces animaux sera impacté.

Anciens exploitants

Un beau séjour en Baie de Somme

Le 4 juin dernier, environ 40 adhérents de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or ont participé à un séjour de quatre jours en Baie de Somme.

Au programme : visite de la ferme des 1000 vaches, balade en train à vapeur des années 1900 jusqu'à la maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau (visite guidée du musée), journée à Amiens avec visite de la cathédrale et des jardins flottants entre autres. La météo s'est montrée clémente durant le séjour et les participants ont été satisfaits de la qualité des visites organisées. La section a en projet l'organisation d'une journée en Alsace, en partenariat avec Girardot, au marché de Noël de Riquewhir durant le mois de décembre 2018. Les adhérents en seront informés via la lettre aux adhérents qui leur sera envoyé dans les prochains jours.

Pour adhérer à la section des anciens exploitants de Côte-d'Or et/ou recevoir de la documentation sur leurs activités, contactez Leslie à la FDSEA21 au 03 80 68 67 67. Plus d'infos sur www.fdsea21.fr rubrique *«anciens exploitants»*.



Viticulture

Vin de Tannay: «*Des vendanges qui se présentent bien*»

A quelques semaines des vendanges, tour d'horizon des vignobles nivernais. Gros plan cette semaine sur une appellation sans doute moins connue du grand public, l'IGP Coteaux de Tannay. Rencontre sous le soleil avec l'un des viticulteurs de cette appellation : Jean-Marie Perdikouris.



Cave de Jean-Marie Perdikouris où les cuves sont prêtes poru les vendanges 2018.

Il n'y a plus un minute à perde. Jean-Marie Perdikouris, viticulteur à Tannay dans le nord du département, est à la tête d'une exploitation viticole de 6ha dans les hauteurs du Morvan. Depuis plusieurs semaines, ses journées de travail se sont allongées. «*Je démarre dès 5h du matin pour éviter les grosses chaleurs*» explique t-il. Au programme, plantation de jeunes pousses, préparation de la cuverie et entretien du matériel. «*Avec la hausse des températures, la maturation des grains s'accélère. Si le temps se maintient nous pourrions démarrer les vendanges dès la fin août. Je ne partirai donc pas en vacances cette année*» précise-t-il avec le sourire. Après plusieurs années moyennes, dont l'année 2016 où sa production avait gelé à 90 %, Jean-Marie Perdikouris espère cette année passer le cap des 30 000 bouteilles. L'année dernière, en raison de ces intempéries, il n'avait réalisé que 28 000 bouteilles. Son objectif à terme : atteindre les 40 000 bouteilles. «*Mais il faudrait pour cela qu'il se mette à pleuvoir pour gonfler les grains, car pour le moment la vigne ne progresse plus*».

Des bonnes vendanges en perspective.

Jean-Marie Perdikouris envisage donc ses vendanges 2018 plutôt sereinement. 20 personnes sont recrutées pour une semaine de récolte. Sa production est tournée vers le Melon de Bourgogne, le Chardonnay et une Méthode Champenoise pour le blanc. En ce qui concerne le rouge, ce viticulteur s'est orienté vers le Pinot Noir. Il pourra également proposer une nouveauté provenant des récoltes 2017 : un crémant rosé mis en bouteille par le lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire. Une fois récolté le jus est mis dans des cuves en inox thermo-régulées. Ce qui permet à Jean-Marie de maîtriser et de maintenir des températures entre 18 et 19 degrés. 48H après la vendange, ce jus est ensemencé avec des levures de type Chablis et de Murzeau. «*Ce processus me permet de ne pas prendre de risques et de contrôler la fermentation dans les dix jours après les vendanges*».

Un marché tourné vers la vente directe

Pour écouler son stock, Jean-Marie Perdikouris mise sur la ventes directe. «*65% de ma production se vend via le passage à la cave, le reste en café, au restaurant et au supermarché à Corbigny*» précise t-il. Enfin depuis un an, l'IGP Coteaux de Tannay fait partie du Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre. Ce qui permet de rassembler sous la même bannière "Vins du Centre-Loire" des vignobles qui présentent des caractéristiques communes. «*Ce regroupement me permet d'avoir un peu plus de visibilité. J'espère ainsi avec l'apport de l'interprofession, augmenter mon chiffre d'affaires*» espère le viticulteur.



Jean-Marie Perdikouris dans ses vignes à Tannay.

THÉOPHILE MERCIE

PRÉSENTATION AU TRAVAIL
DES DÉCHAUMEURS À DISQUES ET À DENTS KÖCKERLING
à Alligny Cosne lieu-dit les Jaudoux
VENDREDI 10 AOÛT à 14h00
BUVETTE



Déchaumeur à disques REBELL 12,50 m.



MF 7700 S et 8700 S

SARL GATELLIER
58 Suilly la Tour - 03 86 26 33 93 - 06 59 44 58 58
KÖCKERLING
MASSEY FERGUSON

Féverole

«*Les rendements s'annoncent moyens*»

La saison des récoltes se poursuit dans le département, avec cette semaine la féverole, une légumineuse peu cultivée dans la Nièvre. L'occasion de faire le point sur les bonnes conditions à respecter pour cultiver cette plante et de rencontrer Valentin Compot, agriculteur et aide familiale sur l'exploitation de ses parents à Beaumont-Sardolles.

Valentin Compot, 22 ans est aide familial sur l'exploitation de ses parents à Beaumont-Sardolles, à quelques kilomètres de Nevers. L'exploitation s'étend sur 214 ha, dont 50 ha de cultures et 164 ha en prairies. En parallèle, l'élevage compte 120 mères charolaises et une dizaine de normandes, avec vente directe de viande à la ferme.

Il y a quatre ans, une réflexion s'est engagée au sein de l'exploitation. «*Le colza était devenu trop cher à produire, et nous voulions être autonome pour nourrir nos vaches. Nous ne pouvons pas faire de pois car nos terres ont beaucoup trop de cailloux*» explique Valentin Compot qui a été partie prenante dans un projet d'introduction de la féverole dans l'assolement. «*J'étais à l'époque en BTS ACSE. J'ai proposé que mon projet de fin d'étude soit orienté vers cette plante. Ce qui a permis a l'exploitation de calculer les rendements au plus juste. Cette culture permet aussi de remplacer le tourteau de soja et donc de faire des économies*» explique t-il.

Une plante fragile

Pour se développer, il est important de respecter certaines règles que Valentin nous expose : «*C'est une culture tardive, entre octobre et novembre. Comme c'est une plantation qui se fait par palier, il est important que la température soit constante au moment de la floraison. Si le plant est trop haut il gèle*».

C'est malheureusement ce qui est arrivé à ses 11ha de féveroles cette hiver. «*Nous avons subi deux jours à - 15 degrés, ce qui a noirci les feuilles. Les rendements ne seront certainement pas élevés. D'après l'expert de notre assurance, 50% de la production est détruite. Nous devrions réaliser 12 quintaux. Sur le plan économique, il est encore trop tôt pour dire si la culture de féveroles va apporter des gains supplémentaires à l'exploitation. Nous avons une vision sur dix ans avec une moyenne de 30 quintaux par récolte pour 13 à 14 % de protéine*» explique t-il.

L'installation en ligne de mire

Valentin Compot n'a que 22 ans, mais il a déjà le regard tourné vers l'avenir. «*Je suis passionné de génétique. J'aimerais me tourner vers l'élevage de charolais et créer une société avec mon père*». En attendant, il s'investit à l'Association des Jeunes Eleveur Charolais «*pour étudier les bonnes idées*». Car pour lui «*l'avenir du métier passe par l'autonomie au sein de l'exploitation. Il faut donc l'apprendre dès maintenant*» estime t-il.



GDS

Tuberculose «*Il n'y a pas lieu de s'inquiéter*»

Dans nos précédentes éditions, nous nous sommes fait le relais des dégâts des gibiers et notamment de sangliers qui détériorent les cultures du département. Certains éleveurs s'inquiètent de cette situation et craignent le développement de maladies comme la tuberculose. Le point avec le directeur du GDS 58 Rodolphe Morizot.

Terres de Bourgogne : Que peut-on dire sur le risque de tuberculose aujourd'hui ?

Rodolphe Morizot : *«Pour commencer, il convient d'être prudent car la maladie ne disparaît pas totalement, mais néanmoins les chiffres montrent clairement une diminution des cas de tuberculose bovine en région Bourgogne-Franche-Comté. En 2010, environ 45 foyers étaient recensés en Côte d'Or, aujourd'hui nous n'en avons plus que 3. Auparavant, les risques étaient plus importants du fait de la densité de foyers, du déplacement des bovins et de la surveillance limitée de la faune sauvage».*

TDB - Quelles sont les raisons de cette amélioration ?

RM- *«Les moyens de surveillance ont changé et se sont améliorés. En Côte d'Or, coeur du problème, le travail a nécessité beaucoup de sacrifices mais les résultats sont là. Au début des années 2000, seules les vaches étaient tuberculinées. Ensuite, les autorités ont décidé de tuberculiner tous les bovins de plus de douze mois. Tout cela s'est fait progressivement. Au début de la prophylaxie, le cheptel était abattu, puis les abattages partiels ont été autorisés. Cela reste contraignant car l'éleveur est obligé de reprendre son cheptel plusieurs fois par an. De plus, dans ces cheptels tous les bovins doivent être tuberculinés avant la vente. Tous ces moyens, ont presque permis un assainissement des cheptels de Côte d'Or. La recontamination rapide de certains foyers a ensuite permis d'établir un lien entre la présence importante de la faune sauvage et la tuberculose».*

TDB - Le sanglier est-il le seul responsable de la transmission de la tuberculose ?

RM - *«Le sanglier est un hôte de liaison. Sur le plan épidémiologique, il n'est pas un réservoir de la maladie. Il est réceptif en fouillant le sol avec son groin par exemple. Mais le sanglier est moins bon transmetteur que le blaireau ou le cerf. En revanche, j'admets qu'avoir une grosse population de sangliers peut favoriser le risque de tuberculose si la maladie est présente sur le territoire. Tout dépend en réalité de l'interface avec les bovins. Si ce sont des sangliers sauvages et que la densité est acceptable, il n'y a pas tant de contacts que ça. En revanche, si la population de sangliers est importante et que ces derniers sont familiarisés avec l'homme et les bovins, là il peut y avoir un risque important. Je pense que dans la Nièvre nous ne sommes pas au niveau de la recherche économique de la chasse aux sangliers comme dans d'autres départements. On parle de surpopulation de sanglier dans notre département peut-être, mais d'autres départements ont des densités plus importantes, sans problème de tuberculose en élevage bovin. Il faudrait, je pense, que l'on s'intéresse d'avantage aux blaireaux. Mais ces derniers n'intéressent pas grand monde, car ils sont difficiles à chasser et l'on se heurte aussi aux associations écologistes, dans les phases d'assainissement. Je dirais donc en conclusion, que dans la Nièvre pour le moment il faut rester vigilant et poursuivre la surveillance (à l'abattoir pour les bovins, inspection des carcasses de sangliers, analyse des blaireaux «bord de route»). A ces conditions, alors il n'y a pas lieu de s'inquiéter».*

Mémo des règles IBR lors d'un contrôle au mouvement

La réglementation concernant la période admise pour réaliser les prises de sang lors d'un contrôle au mouvement a été modifiée la campagne dernière.

Depuis, seuls les prélèvements réalisés entre 15 et 30 jours suivant l'introduction du bovin permettent le renouvellement de l'ASDA de celui-ci.

A ce titre, nous rappelons l'importance de l'isolement du bovin introduit jusqu'à réception du résultat d'analyse IBR de celui-ci.

Nous rappelons aussi que pour la plupart des élevages, et si le transport est direct et sans rupture de charge depuis un cheptel *«Indemne d'IBR»*, il est possible de bénéficier d'une dérogation au contrôle IBR d'introduction.
Pour cela, un formulaire renseigné et co-signé par l'acheteur et le vendeur doit être retourné à votre GDS accompagné de l'Asda du bovin (document disponible sur le site www.gdsbourgogne.fr).
Enfin, ne peuvent pas être introduits dans un cheptel *«asda verte»* :
les bovins issus de cheptels ne bénéficiant pas du statut *«troupeau indemne en IBR»* et ne présentant pas de résultat sérologique IBR négatif réalisé par le cheptel vendeur dans les 15 jours précédent leur départ,
les bovins accompagnés d'une asda avec étiquette orange *«bovin non-dépisté IBR»*,
les bovins accompagnés d'une asda avec étiquette orange *«bovin positif IBR»*.
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre GDS pour toute information complémentaire.

LE GDS DE LA NIÈVRE

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Terres de Bourgogne

Rejoignez nous sur facebook

Vente directe

L'entreprise Barbotte a 30 ans

Michel Barbotte est gérant de la SARL Caves Barbotte à Ouroux-en-Morvan. Depuis trente ans ce dirigeant n'a pas cessé de se diversifier et d'offrir des services de proximité aux habitants.



Jean-Michel Barbotte dans sa cave à Ouroux-en-Morvan . Il a utilisé ses moustaches pour le logo de la bière qui porte son nom : la Barbotte. Une bière blonde et douce.

Il a quasiment tout connu ou presque du commerce. A l'instar d'Obélix, Jean-Michel Barbotte, 62 ans est tombé dans le commerce lorsqu'il était petit. *«Je suivais mon père au magasin, j'ai commencé à découvrir le métier à ses côtés»*. L'entreprise Barbotte, spécialisée au départ dans le vin, existe depuis 1880. *«Mes ancêtres faisaient au départ de l'importation de vin d'Espagne ou du Portugal»*. Depuis, se sont cinq générations qui se sont succédées pour arriver aujourd'hui à Jean-Michel.

Morvan Drive

«Ce métier de caviste n'est pas une vocation au départ, c'est mon père qui m'a obligé à reprendre l'affaire» raconte t-il. Bien lui en a pris, car il est aujourd'hui à la tête d'une entreprise qui réalise 300 000 euros de chiffre d'affaires par an. *«Avant d'en arriver à ce niveau, j'ai du me former, notamment à la Maison Nicolas et dans des vignobles, puis je me suis lancé»*.

Lorsqu'on interroge Jean-Michel Barbotte sur les raisons de sa longévité, il répond sans hésiter l'anticipation. *«Je crois que j'ai toujours su sentir l'évolution de la demande. C'est pour cette raison que j'ai décidé il y une vingtaine d'années de mettre en place la vente de produits du terroir issus du Morvan mais aussi de l'ensemble de la Bourgogne. Ensuite, pour perdurer dans ce métier, il faut être proche des gens et surtout au service du client»* explique t-il.
Parallèlement à son activité de négociant en vin, Jean-Michel Barbotte a eu l'idée il y a trois ans de créer un drive *«pour faire bouger le commerce dans le territoire»* exlique-t-il. Un projet qui n'aurait pas vu le jour sans sa fille et ses employés. *«Ce projet me faisait peur au départ, car ce n'est pas le même métier»*. C'est une diversification payante *«mais qui est très chronophage car j'effectue 300 km par semaine»* témoigne-t-il. *«Nous sommes confrontés à deux problèmes : les producteurs ne livrent pas aux magasins, il faut donc aller chercher les marchandises. Ensuite, les distances entre l'épicerie et nos clients posent également problème. C'est la raison pour laquelle, nous avons contruit un partenariat avec d'autres commerçants bourguignons et créée des points relais à Saulieu, Lormes et Château-Chinon. Grâce à cette initiative, le trafic des magasins partenaires a augmenté»*.

Et l'avenir ?

Ne parlez pas de retraite à Jean-Michel, *«ce n'est pas encore l'heure, même si j'y pense de plus en plus»*. Vraisemblablement c'est son employé Laurent Pinchon qui devrait reprendre les rènes de l'entreprise. *«Quant à l'avenir de ce métier, je suis plutôt confiant, car malgré le développement du commerce en ligne, je reste persuadé que le consommateur aura toujours besoin des conseils, ce qu'il ne peut pas trouver en grande surface»* ou sur le net...
En attendant de pouvoir se lisser les moustaches *«j'ai encore du travail»* conclut-il.

THÉOPHILE MERCIER

FDSEA - JA

La communication sur le métier, c'est cet été !

100 personnes: c'est le nombre de participants à la première fête des moissons de l'année qui s'est déroulée à Neuffontaines le 6 juin. 100 personnes qui repartent de ces moments d'échanges convivial avec une idée plus juste et positive de notre métier au quotidien, 100 personnes qui regarderont avec bienveillance nos pratiques, 100 personnes qui prêteront attention à la provenance des produits qu'ils achètent...

Pour toutes ces raisons, le réseau FDSEA et JA se mobilise aux côtés d'Agridemain et organise encore 6 fêtes cet été !

La fête des moissons et des récoltes est un moment convivial à partager avec nos voisins, ruraux ou citadins, pour leur faire partager la réalité de nos métiers. Au travers d'un apéro, d'une balade dans les parcelles ou d'un simple échange sous les bâtiments, les adhérents FDSEA et JA s'engagent pour faire partager leur fierté de nourrir et expliquer leurs gestes quotidiens.

Car le meilleur communiquant sur le métier, c'est l'agriculteur ! Pratiques de cultures, soins aux animaux, passion du métier, gestion des risques sur l'exploitation, stratégie de commercialisation: toutes les dimensions du métier sont l'occasion de découvertes pour le grand public. D'autant que les agriculteurs bénéficient d'une bonne image auprès des français. 80% des français font confiance aux agriculteurs pour les informer sur la qualité des produits alimentaires, alors que le taux de confiance vis-à-vis des médias ne dépasse pas 35% (Source: IPSOS Respect'IN Nov 2013, projet CASDAR ACCEPT 2014-2017).

FDSEA 58



Le mot du président de la FDSEA, **Stéphane Aurousseau**

Terres de Bourgogne : Pouvez-vous nous présenter le principe d'#Agri Demain ?

Stéphane Aurousseau : *«#Agri Demain c'est avant tout une opération de communication qui vise à présenter le métier tel qu'il est au travers de rendez-vous chez des exploitants agricoles. Dans ce domaine, il y a ceux qui disent et ceux qui font. Et nous, agriculteurs, sommes les mieux placés pour parler de notre métier. L'objectif est également de reprendre la mains sur les fausses images qui sont véhiculées quotidiennement par les grands médias».*

TDB : A qui s'adresse cette journée ?

S.A- *«Elle s'adresse à la fois grand public désireux d'informations et d'explications sur la manière de travailler. Mais aussi aux agriculteurs qui cherchent des solutions pour parler positivement de leur métier. Car il y a plusieurs canaux, comme le salon de l'Agriculture ou les réseaux sociaux par exemple. #Agri Demain est l'un des moyens de contact direct avec nos futurs consommateurs. A titre d'exemple, si 10% des agriculteurs se mettaient à communiquer sur les réseaux sociaux, nous serions l'un des groupes les plus influants sur la toile. C'est donc qu'il y a un véritable enjeux à bien savoir parler de nos métier».*

TDB : Vous êtes l'un des fer de lance de cette fête des Moissons. Nous sommes aujourd'hui à la troisième édition, quels en sont les faits marquants depuis son démarrage ?

S.A - *«Ce qu'il faut noter, c'est que les participants sont des gens intéressés. Ils posent des questions et sont bienveillants. Nous sommes loins des attitudes radicales de certains groupes comme les végans. C'est pour moi un exercice de réassurance et qui est nécessaire. Il faut absolument conserver dans notre camp une grande diversité de personnes et les convaincre du bien-fondé notre métier.*

Par ailleurs, je me félicite que cette fête des moissons grandisse d'année en année. Nous avons commencé lors de la première édition avec un ou deux rendez-vous, nous en sommes à six pour cette troisième édition. Nous sommes de ce fait le premier département en nombre de rendez-vous pour #Agri demain. Nous devons continuer, car la Nièvre par son modèle agricole et son système d'élevage, est en phase avec les attentes sociétales des consommateurs».

Prochain RDV, le 4 août, au Gaec Roubeau à Pazy

Le Gaec Roubeau à Varennes (Pazy) accueillera le public le samedi 4 août à partir de 15h, pour deux parcours de randonnée de 6km ou 11 km, à travers prairies et cultures. Par groupes de 15 personnes, vous allez pouvoir découvrir la polyculture-élevage sur une ferme auto-suffisante pour l'alimentation des bovins. Plusieurs ateliers seront proposés durant la marche : bovins , ovins et alimentation. *«Ces ateliers vont permettre d'une part de faire une pause et d'autre part répondre directement aux questions des marcheurs»* explique Eric Roubeau qui précise que la randonnée s'achèvera dans les bâtiments de la ferme autour d'un repas convivial. *«Nous évoquerons à ce moment là l'IGP Charolais de Bourgogne, mais aussi l'avenir de abattoir de Corbigny»*. Pour lui cette journée représente avant tout l'occasion de parler de notre métier en toute convivialité et d'échanger, notamment avec les citadins qui connaissent mal notre métier. *«L'idée c'est justement de valoriser notre métier»* conclut-il.

Les autres rendez-vous

11 août - 16h : Louis & Benoît Mathé – Bazolles
Baye, 58110 Bazolles
Cultures de céréales, aliments pour animaux
Une agriculture raisonnée résolument innovante avec les nouvelles technologies
18 août - 17h : Marie Bernard & Marinette Benoist - Alluy
Ravisy, 58110 Alluy
Polyculture, élevage de viande racée
Soins des animaux avec l'homéopathie et les huiles essentielles
18 août - 16h : Amandine Lafranchise - Garchy
La Chèvre'rit d'Amandine
10 Rue des Grands Buissons, 58150 Garchy
Elevage de chèvres, transformation fromagère et vente directe
1er septembre - 17h : Julie Nérot - St Père
Cave Nérot
9 Rue de Mocques, 58200 Saint-Père
Entre les côteaux du Giennois, la Loire et Cosne, une agriculture riche de la diversité de ses productions: viticulture, élevage, céréales…
6 septembre - 16h : Stéphane Aurousseau - Charrin
10 rue des Tingeat, 58300 Charrin
Polyculture, élevage de viande racée et porcs en plein air
Projet de transformation porcine et vente directe. Clôture de cette édition 2018 avec foodtruck et animation du réseau.

▸ Formations

05/08 Concours de Labour
Mongoublin à Saint Benin d'AZY à partir de 11h. Repas du midi entrecôtes ou saucisse/frites + dessert à 15 euros. Animation : ventre-glisse.+ concours de labours.

11/08 Concours de Labour
Concours de labours lieu dit Montour à Brassy à partir de 14 h, labours traditionnel et à l'ancienne, exposition de vieilles mécanique et démonstration et expo de matériels agricole, Animation : mini ferme, balade en calèche, auto cross, tombola , jeux gonflable. Repas sur place le midi pour 12 euros pièce de bœuf et 6 euros le soir barbecue. Inscription au 06 72 05 74 94 ou facebook : JA de Lormes.

11-12/08 Comice et concours de labour
Comice et concours de labour de Saint -Amand -en- Puisaye. Au programme le samedi : concours de labour dès 8h, baptême en hélico, course à savon à 15h, bal en pleine air à 22h suivi du feu d'artifice. Dimanche : parade du comice à 15h. En file rouge durant les deux jours : vide grenier, foire artisanale et fête foraine.

11/08 Foire Concours
Le Comité des Foires de Corbigny organise leur 65ème Foire Concours à la Sicagemac. Au programme : réception des animaux entre 6h et 8h, opérations du jury entre 9h et 10h30 et distribution des prix à partir de 11h15.

28-29-30-31/08 Initiation à la Gestion forestière
Le Fogefor organise pendant quatre jours une formation pour apprendre à conduire une parcelle forestière. Une formation conduite par des professionnels du Centre Régional de la Protection Forestière.
Renseignements : 03 86 94 90 21

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Viticulture

Où en sont les vignes ?

A un mois des vendanges, les vignes fournies promettent un très bon millésime, mais la sécheresse commence inquiéter certains viticulteurs.



Le millésime 2018 s'annonce très bon en quantité et en qualité à un mois des vendanges

Olivier Heimbourger, viticulteur à Saint-Cyr-les-Colons, est satisfait de la quantité et la qualité de ses raisins. *«La campagne a été tranquille, il a plu au printemps quand il le fallait, puis il a fait chaud et sec. Les vignes sont saines, il n'y a ni pourriture ni maladies, mais on espère un peu de pluie ! Il est tombé à peine 40 mm depuis juin, il faudrait de l'eau pour relancer la végétation. Le stress hydrique pourrait nous faire perdre un tiers du volume…»* Les vendanges s'annoncent précoces chez le viticulteur, prévues pour la première semaine de septembre. Guillaume Morvan, spécialiste vignes et vins à la Chambre d'agriculture confirme que les vendanges icaunaises seront parmi les plus précoces observées. *«Tout dépendra de la pluviométrie, s'il pleut, la croissance de la vigne sera relancée et le raisin se développera plus rapidement, s'il y a peu d'eau jusqu'à la vendange, le développement sera plus long, mais vu l'état sanitaire très beau, il n'y a aucune urgence ! On peut prévoir des vendanges dans les derniers dix jours d'août pour le crémant et fin août début septembre pour le reste»*.

La sécheresse à craindre ?

D'après le spécialiste, malgré les pluies de printemps qui ont rempli les réserves en eau, offrant une humidité du sol profonde, la vigne commence à souffrir dans certaines zones, *«les feuilles jaunissent à la base à cause du manque d'eau»*. Dans l'Auxerrois et dans le Tonnerrois, les pluies ont été plus tardives, permettant une meilleure résistance à la sécheresse, grâce aux réserves d'eau plus récentes. Depuis le printemps, cependant, l'eau vient à manquer : *«il y a eu deux petites averses dans le Chablisien en juillet, mais ce n'est pas suffisant pour le développement des vignes»*. Olivier Heimbourger espère *«des pluies d'août de 30 ou 40 mm»* pour que le raisin ne perde pas en poids.

Quant au soleil puissant imposant aux vignes des températures allant jusqu'à 37°C, Guillaume Morvan n'est pas spécialement inquiet. *«Les viticulteurs s'habituent aux conditions extrêmes qu'ils peuvent rencontrer, revenant fréquemment avec le réchauffement climatique. En 2003, les raisins étaient exposés et avaient grillé. Cette année, même si les chaleurs persistent, les baies sont à l'ombre. A priori, ils ne devraient pas être touchés. Les producteurs apprennent de leurs erreurs»*.

ORIANNE MOUTON

Sécheresse

Premières mesures de restriction d'eau

Le département de l'Yonne a été placé en vigilance sécheresse le 23 juillet dernier. La préfecture informe sur les premières restrictions d'eau à travers un communiqué.

La faible pluviométrie depuis le mois de juin, hors épisodes orageux à caractère local, a entraîné une diminution des débits des cours d'eau. Les températures ont été supérieures aux normales saisonnières. Par ailleurs, plusieurs seuils d'alerte du plan sécheresse ont été franchis sur les secteurs du Serein Amont, du Cousin et du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques. Compte-tenu de la situation hydrologique et des prévisions météorologiques, qui ne prévoient pas de précipitations significatives dans les jours à venir, et au regard des franchissements des seuils d'alerte sur ces trois secteurs, des mesures de restrictions des usages de l'eau doivent être mises en œuvre, selon les articles R211-66 et R211-67 du code de l'environnement. Les mesures de restriction imposées aux particuliers, agriculteurs, collectivités, services de l'État et établissements publics sont définies par arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2018/0059 et présentées ci-après :

Interdiction entre 10h00 et 18h00 de l'irrigation, sauf cultures maraîchères, horticoles et pépinières, afin de réduire de 25% à 30% les pertes par évaporation.

Obligation de maintenir les vannes des biefs de moulins fermées, et respect du débit réservé pour tout ouvrage hydraulique dans les cours d'eau.

Interdiction entre 8h00 et 19h00 de l'arrosage des potagers, jardins, pelouses, espaces verts, terrains de sport, de golf.

Interdiction entre 8h00 et 19h00 du lavage des façades, toitures, voies et trottoirs.

Interdiction de lavage des véhicules, sauf dans les stations professionnelles, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires, alimentaires ou techniques, type bétonnières) ainsi que pour les organismes ayant des missions de sécurité.

Interdiction du remplissage des piscines, hors chantiers en cours.

Interdiction du remplissage des plans d'eau (sauf activités commerciales déclarées).

Interdiction de la vidange des plans d'eau.

Interdiction de fonctionnement pour les fontaines publiques en circuit ouvert.

Surveillance des rejets de stations d'épuration, limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire et analyses des rejets à fréquence soutenue des installations classées.

Travaux en rivière : précautions maximales pour limiter les risques de perturbations du milieu.

Selon l'évolution de la situation hydrologique, ces mesures pourront s'étendre à d'autres secteurs, voire s'intensifier. Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État.

Il convient donc d'adopter un comportement responsable et de rechercher dans ce contexte les économies d'eau, par un usage raisonnable.

COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE DE L'YONNE

Voyage en terre inconnue…

Il est toujours périlleux pour un journaliste d'écrire à la première personne du singulier, mais un dernier papier autorise bien quelques primautés !

En poste depuis novembre 2007 à Terres de Bourgogne en qualité de journaliste départemental, je tourne la page, après avoir fait valoir mes droits à la retraite, qui selon la formule consacrée, sera bien sur *«méritée»*… Le voyage en terre agricole aura durée plus d'une décennie. Voyage en *«terre inconnue»* ou en *«terrain connu»*…? Je n'ai toujours pas la réponse, tant ce monde de l'agriculture m'était étranger en arrivant au journal. Au fil des reportages et des rencontres, vous avez contribué à combler en partie mes lacunes, un grand merci à toutes et à tous pour cela !

A l'heure de jeter l'ancre, les souvenirs se bousculent, difficile de faire le tri… Mais comment oublier ce jour de manif à Dijon, où perché sur une palette à 10 mètres de haut, je m'accrochais à l'appareil photo, après m'être soudain rappelé que j'avais le vertige à peine grimpé les premières marches d'un escabeau ! Comment ne pas se souvenir de la détresse de cet éleveur, rencontré pour un interview, ne pouvant masquer ses larmes face à la crise qui s'amorçait… ? Comment effacer ces mots terribles entendus un jour du haut d'une tribune : *«y'a qu'à interdire à Terres de Bourgogne de !…»* Comment ne pas se remémorer ces belles figures du monde agricole que l'exercice du métier m'aura permis de rencontrer : Erik et ses jardins, Thierry et ses vers de terre, Christian et ses poulets, Daniel et ses blagounettes…» Et tant d'autres encore… Souvenir ému de cet homme d'exception disparu l'an dernier, figure emblématique du combat syndical et force tranquille au regard bienveillant mais à la détermination sans faille… Salut à toi Marcel !

Je n'ai pas toujours partagé vos idées ou vos certitudes mais ai souhaité tout au long de ces années, rester fidèle à cette citation que l'on attribue à Voltaire : *«Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire…»* Moins ambitieux je me suis contenté de mettre mes mots à votre service jusqu'à la retraite !

Ces derniers mots, je les dédie à cet agriculteur qui labourait son champ quelque part entre Brienon et Seignelay… Mon véhicule était alors siglé du logo du journal et une main anonyme est sortie de la cabine pour me saluer. Avec pour l'auteur de ces lignes, le sentiment fugace d'être arrivé au bout de son voyage et de faire partie de la *«famille»*…

Bon vent, bon sillon, bonne pâture et que le vigne *«pisse»* dru !

Kenavo

DOMINIQUE BERNERD

PS : Recrutée pour me remplacer, Orianne Mouton est en poste depuis le 3 juillet dernier. Si besoin, vous pouvez d'ores et déjà la joindre au 03 86 49 48 13 Port 06 17 83 66 52 - Courriel : o.mouton@terres-de-bourgogne.net

Dephy Écophyto

Moins de phytos en viticulture

Le 26 juillet dernier, une cinquantaine de viticulteurs ont assisté à la journée portes-ouvertes du groupe Dephy des viticulteurs de l'Yonne dans le cadre du Dephy Tour Viticulture.



30 viticulteurs sont venus assister au DEPHY Tour Viticulture, intéressés par les méthodes utilisées.

Comment réduire et améliorer l'utilisation de produits phytosanitaires dans les vignes ? C'est toute la question du groupe des onze viticulteurs de l'Auxerrois et du Chablisien membres du groupe Dephy Ecophyto, Dephy pour «*Démontrer, Expérimenter, Produire des références sur les systèmes économes en produits pHYtosanitaires*.» L'Yonne compte une trentaine d'exploitations engagées sur 3 000 en France, toutes productions confondues. L'objectif des viticulteurs icaunais engagés est de réduire leurs IFT de 21% en cinq ans, soit passer de 13,6 à 9,2 d'IFT moyen.

Une journée d'échanges

Les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est ont lancé l'opération interrégionale «*Dephy Tour Viticulture 2018*». Dans l'Yonne, la Chambre d'agriculture a donc organisé une journée d'ateliers et de visites autour du travail des onze producteurs viticoles engagés. L'occasion pour eux d'échanger avec les trente viticulteurs curieux venus assister à la journée du 26 juillet, malgré les 36°C ambiants. Mylène Alvarez, chargée de mission Écophyto à la Chambre régionale explique l'objectif de ces portes-ouvertes «*Ce sont les viticulteurs du groupe Dephy qui parlent de leurs retours d'expériences aux autres viticulteurs : les pratiques ont tout de suite plus de crédit aux yeux des non-initiés. Cette diffusion des pratiques est primordiale pour sensibiliser plus de producteurs. Aujourd'hui, des appels à projet «groupe 30 000» ont été lancés pour réunir plus de producteurs autour de la thématique de réduction des phytos*». Pour des membres du groupe de l'Yonne, Dephy permet d'avancer et d'expérimenter des pratiques sur des terroirs variés. «*La prise de risques est indispensable si on veut préserver la nature, le groupe permet de mettre en commun nos expériences, réussies ou ratées, et d'apprendre à bien connaître nos parcelles et leurs particularités, ce qui est essentiel pour aller vers l'économie d'intrants*». N'utilisant plus de désherbant ni d'insecticides depuis dix ans, le viticulteur en ressent les effets : «*le terroir s'exprime plus dans mon vin depuis l'arrêt des herbicides*».

Ateliers thématiques et démonstrations de pratiques

La matinée s'est déroulée au domaine «*PL&JF Bersan*» à Saint Bris le Vineux, où Pierre-Louis Bersan est convaincu par le travail en commun «*Le collectif est vraiment un gros avantage de ce groupe, étant rugbyman, je sais combien il permet d'avancer.*» Un premier atelier portait sur l'introduction d'engrais verts avec une démonstration de semis. L'introduction de féverole, petit pois et avoine, ou encore de blé et permet de décompacter le sol sans trop le travailler, apporte de la vie au sol et évite le ravinement. Le deuxième atelier présentait des méthodes d'appréciation de la vie du sol, permettant de caractériser le fonctionnement de ses parcelles. Des tests simples à réaliser ont été proposés, comme la mise en terre de Leva-bag® et de tea-bag (sachets de thé), l'analyse d'un bloc de terre ou encore de la solubilité des mottes de terres. Le troisième atelier exposait la conduite de vignes sans CMR(1), et l'adaptation des doses au volume foliaire. Les produits contenant des agents CMR continuent d'être homologués, mais les viticulteurs se sentent préoccupés par leur utilisation, «*il faut penser à l'homme et à la nature.*»



Désherbage mécanique aux domaines Benoît Cantin (haut) et Richoux (bas) à Irancy.

L'après-midi, le cortège s'est rendu sur des vignes conduites en itinéraires innovants du réseau Demat'Vigne, suivi par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Au domaine Gabin et Felix Richoux à Irancy, conduit en agriculture biologique, le désherbage est mécanique. Pour le viticulteur, le sol «*ne peut pas être aussi propre qu'en conventionnel, il faut se concentrer sur les ceps de vigne*». Chez Benoît Cantin, lui aussi à Irancy, l'objectif d'arrêt des herbicides et de réduction des passages a conduit à la création d'un outil complet de désherbage comprenant dents, lames, bineuses, starmatic et roues qui permettent un désherbage efficace en un passage. Au domaine Fourrey à Milly, la conduite se fait sans CMR pour préserver la santé du personnel et la nature. Enfin, sur les vignes de la Chambre d'agriculture de l'Yonne à Beine, les vignes sont en itinéraires sans CMR et en agriculture biologique. Diverses alternatives au désherbage chimique sont aussi expérimentées.

Pour tout renseignement, contactez Lise-Marie Lalès, conseillère viticulture à la Chambre et ingénieur réseau du groupe DEPHY : lm.lales@yonne.chambagri.fr / 03 86 94 28 91

Orianne Mouton

(1) CMR : produits ayant à court ou moyen terme des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction



Démonstration de semis de couvert végétal en inter rang.

Dephy, mesure majeure du plan Ecophyto

La création et l'animation des groupes Dephy est un des gros travaux du plan national Ecophyto lancé en 2008 après le Grenelle de l'environnement et revisité en 2015. L'objectif principal du plan Ecophyto II est de réduire progressivement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025, tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Les 3000 fermes «*pilotes*» du réseau Dephy sont l'action phare du plan, démontrant qu'il est possible de réduire l'utilisation des produits phytos en développant des systèmes économes tout en visant la triple performance : économique, sociale et environnementale. D'autres outils ont vu le jour : la formation des agriculteurs à une utilisation responsable des produits phytos, le Certiphyto (Certificat individuel produits phytopharmaceutiques), la diffusion par région des bulletins de santé du végétal (BSV), alertant sur l'arrivée des parasites et un programme de contrôle des pulvérisateurs.

▸ Agendas

03/08 Marché de nuit à Chablis

De 19h à 23h, environ cinquante exposants seront présents à Chablis pour un marché nocturne. Après l'apéritif offert à 19h Place du Général de Gaulle, en partenariat avec le BIVB, retrouvez plus de cinquante artisans, des ateliers de maquillage pour enfants, une tombola et des concerts : place du Général de Gaulle, le groupe Smile, Mémo au café de la poste et Vicky et James, cracheurs de feu au Chablis bar.

05/08 Foire aux Puces d'Aillant-sur-Tholon

La 40e édition de la Foire aux Puces d'Aillant-sur-Tholon, se déroulera dimanche 5 août, de 4 h à 18 h. Plus de 700 exposants à travers les rues du village. Animations diverses, pour fêter ce 40e anniversaire, avec pour la première fois, des voitures et motos anciennes exposées sur la base de loisirs.

13/08 Estimer sa date de récolte de maïs ensilage à Tannerre et Treigny

Alysé propose des analyses de pieds de maïs frais : 4 pieds coupés à 5 cm du sol le matin-même si possible, prélevés au à l'intérieur de la parcelle (éviter les 10 premières rangées). La teneur en matière sèche des pieds broyés est mesurée, ce qui permet d'estimer la date de récolte à 30, 33 et 36% d'humidité.
3 analyses gratuites pour les adhérents Alysé aux service «Proxy», au-delà et pour les non-adhérents, les analyses sont facturées 15€ HT.
De 9h30 à 12h00 au GAEC de Souchon, Souchon, 89350 Tannerre en Puisaye .
De 14h30 à 17h00 au GAEC de la Chapelle, La Chapelle, 89520 Treigny.
Contact : Ophélie Collard 06.06.50.97.31

12/08 Festival des moissons d'Antan

À Saints-en-Puisaye au moulin de Vanneau, retrouvez la 33ème édition des moissons d'antan, avec les machines à traction animale d'époque, les métiers anciens, les artisans qui proposeront des ateliers participatifs. De nombreuses activités pour petits et grands seront proposés : projection de films, balades, visites guidées, spectacle pour enfants, etc. A partir de 10h, restauration et buvette sur place.

Nuits Maillotines à Joigny

Nouvelle édition des Nuits Maillotines à Joigny. Cette année, la compagnie poyaudine «*Antre de Rêves*», entrainera les visiteurs «*de la victoire de 1918 aux Années folles*». Rendez-vous à 20 h 45 devant l'office de tourisme, quai Henri-Ragobert pour un départ à 21 h.
Dates des représentations : samedis 4, 11, 18 août ainsi que vendredi 24 août.
Participation : 15 et 9 €. Gratuit pour les moins de 12 ans.
Réservation au 03 86 62 11 05

Fabrication artisanale

«La Fermière de Chichery» : le projet de tout un village

Sylvie Pichon a repris depuis un an la fabrication artisanale de yahourts *«La Fermière de Chichery»*. Plus qu'un projet personnel, tout le village s'est mobilisé derrière elle pour relever ce défi

La marque de yahourts «La Fermière de Chichery» a développé une certaine notoriété dans le département depuis sa création en 1994. C'est l'épouse de l'un des associés du Gaec de Chichery, exploitation de polyculture élevage au nord d'Auxerre, qui a décidé de transformer une partie du lait de l'atelier laitier en yahourts. Mais en 2012, la fabrication a été arrêtée et il a fallu attendre 2017 pour que Sylvie Pichon, elle aussi épouse d'un des associés, à la recherche d'activité après la naissance de ses deux filles, se lance dans l'aventure. Le projet s'est vite imposé aux yeux de Sylvie, originaire d'Auvergne, ayant une expérience de commerciale en Alsace. *«C'était compliqué de trouver un emploi pour une femme de 30 ans qui arrive dans la région… J'ai élargi mes compétences en comptabilité et en logistique pour augmenter mes chances… je n'aurais jamais pensé que ça me servirait autant ! Et puis les gens d'ici parlaient toujours des yahourts de «La Fermière de Chichery» alors que c'était fermé depuis plusieurs années. Avec une formation dans la gestion de projet en espace rural, je me suis dit que c'était vraiment le projet qui collait au territoire : il manquait juste un candidat. Alors je me suis lancée ! Mes parents étaient éleveurs laitiers en Auvergne, ils m'ont toujours dit : il faut faire de la qualité, c'est l'avenir de l'agriculture.»*

«Ce sont les habitants de Chichery qui font la réussite de ce projet»

Malgré une construction de projet compliquée (l'accompagnement ne dépendant ni de la Chambre d'agriculture, ni de la Chambre des métiers), la fabrication des fameux yahourts a pu commencer pendant l'été 2017. Mais avant de commercialiser, il fallait retrouver la recette utilisée avant 2012. Or, les ferments spécifiques n'étaient plus fabriqués et avec l'arrêt de production des ferments propres à l'ancienne fabrication, les choses se sont compliquées. C'est là que la magie a opéré. Un chicherien ancien cadre de Yoplait a guidé Sylvie pendant six mois vers l'ultime pot de yahourt, au goût des souvenirs retrouvé. Et ce n'est pas la seule aide que La Fermière a reçu des habitants du village. Emballés par le retour de l'emblème de Chichery, tout le monde y est allé de sa petite attention. De la réalisation de flyers, à la fabrication sur mesure des étagères, en passant par l'aménagement du système de chauffage de l'étuve, *«ce sont les gens du village qui font la réussite de ce projet, ce sont mes gouteurs et mes conseillers, ils orientent mes recettes. Ce sont aussi eux qui m'ont aidé à retrouver le goût original»*. Tous les jeudis soirs, les yahourts sont vendus sur la place du village, *«tout le monde s'y retrouve, c'est un vrai moment de convivialité comme il n'en existe plus dans les villages»*.



Sylvie Pichon fabrique des yahourts nature, aux fruits (locaux !) et aux arômes naturels.

La commercialisation se fait localement, dans les cantines scolaires, les grandes surfaces, et via «*Localink*». La restauration scolaire est la priorité de la porteuse de projet «*C'est important pour moi que les enfants soient éduqués au goût, à la façon de fabriquer et surtout à l'origine des produits qu'ils mangent*». Avec 3 000 pots produits par semaine, et 20 000 L de lait utilisés du GAEC comptant 150 vaches, l'infrastructure peut produire trois à quatre fois plus. Mais un an après le lancement, Sylvie profite de l'été plus calme pour prendre du recul, faire des améliorations et anticiper «*Il vaut mieux piloter que conduire. Pour l'instant je me donne trois ans pour voir comment ça se passe, et on verra, peut être que j'embaucherai quelqu'un… De Chichery bien sûr !*»

ORIANNE MOUTON



TOUT SAVOIR SUR L'ASSURANCE CLIMATIQUE #3

LES POINTS FORTS

- **15 ALÉAS COUVERTS :** Grêle, gel, tempête, vent de sable, poids de la neige, inondation, excès d'eau, pluie violente, excès d'hygrométrie, manque de rayonnement, sécheresse, coup de soleil, coup de chaleur, coup de froid et tourbillon de chaleur.
- **UN RENDEMENT COMPLÉMENTAIRE :** Vous pouvez assurer votre rendement techniquement réalisable grâce au rendement complémentaire.
- **UNE SOLUTION PERSONNALISÉE :** Pour chaque culture vous choisissez votre prix unitaire assuré.
- **LE CHOIX DES FRANCHISES :** Vous choisissez vos franchises grêle et tempête (pour les cultures concernées).
- **UN SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS :** Un niveau de subvention jusqu'à 65 %**, versée par les pouvoirs publics.

À VOUS DE JOUER

Climats multirisque climatique prévoit la prise en charge de frais de re-semis sans franchise?

VRAI. Lorsqu'un sinistre précoce détruit plus de 50% de la culture semée, l'expert détermine avec l'agriculteur s'il est techniquement judicieux de tenter un re-semis. Il évalue aussi le coût du re-semis. La totalité des frais engagés pour le re-semis est pris en charge, sans franchise, dans la limite de 15% du capital assuré de la culture.

Climats multirisque climatique prévoit la prise en charge de frais supplémentaires de récolte sans franchise?

VRAI. Par exemple, lorsqu'un sinistre excès d'eau ne permet pas la récolte avec l'engin utilisé habituellement, notre contrat permet de prendre en charge, sans franchise, le coût supplémentaire relatif à l'intervention d'un engin spécialisé (exemple: moissonneuse-batteuse à chenille pour récolter du mais grain). Ceci dans la limite de 15% du capital assuré de **la** culture.

Le prix unitaire garanti par le contrat est imposé?

FAUX. Avec Climats multirisque climatique: vous choisissez à l'euro près le prix assuré que vous souhaitez. Ainsi vous êtes assuré à hauteur du prix de vente potentiel de votre culture.

Seules les cultures de colza, de blé tendre et de mais sont assurables sur un contrat Climats multirisque climatique?

FAUX. Plus de 60 cultures sont assurables, ce qui permet aux agriculteurs d'assurer 100% de leurs récoltes.

Vos conseillers agricoles sont à votre écoute à Groupama Paris Val de Loire :

100% AVEC LES AGRIS
GroupamaAGRI
0969 365 600*
groupamaagri@groupama-pvl.fr

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

* **Prix d'un appel local depuis un poste fixe.** **Le montant total de la subvention est réparti entre le niveau 1 (« coup dur ») et le niveau 2 (garanties complémentaires subventionnables), en fonction du montant total des cotisations éligibles et dans les limites de l'enveloppe budgétaire allouée par l'État, et avant application individuelle de la modulation définie par les textes communautaires, selon réglementation en vigueur.
Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 60 bd Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr - Crédit photo : Médiathèque Groupama, Flaticon - Document et visuels non contractuels. Création : Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 07/2018.

Nouvelle sécheresse

Une météo bien capricieuse

Le secteur agricole constate d'année en année le changement climatique. Après un printemps très pluvieux avec de nombreuses inondations, cet été très chaud et très sec compromet fortement la situation dans de nombreuses exploitations d'élevage, mais aussi l'implantation des prochaines cultures en particulier pour le colza.



Il est difficile de dresser un bilan à ce jour, car les situations sont très contrastées sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les quelques pluies d'orage ont été très hétérogènes.

Des mesures d'urgence seront à prendre pour les exploitations les plus touchées par cette canicule et cette sécheresse, mais cette situation met aussi en évidence l'urgence de réadapter les systèmes pour les rendre moins vulnérables à ces évolutions du climat.

Les données de Météo France

Les premières données de météo France confirment l'analyse des agriculteurs(rices) sur le terrain, le mois de juillet a été particulièrement chaud et ensoleillé, avec dans certains secteurs l'absence totale de pluie. Pour la Région, ce sont la Haute-Saône, une partie de l'Yonne et de la Côte d'Or, les plaines et les premiers plateaux du Doubs et du Jura qui ont été les plus touchés, dans une moindre mesure la Nièvre, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort. Ces chaleurs et ce manque de pluie sont exceptionnels par rapport aux moyennes décennales et les cartes de Météo France sont très parlantes. Si d'ores et déjà pour certains secteurs l'impact est considérable avec un affouragement comme en hiver pour les animaux dans les prairies jaunes comme des paillassons. La récolte du maïs fourrage, prévue cette semaine dans certains secteurs, est bien compromise avec des rendements dérisoires. Par exemple, le secteur de Besançon, avait reçu moins de 22 mm d'eau au 20 juillet, … Tout n'est pas encore joué et cela va dépendre, pour les petites régions les moins touchées pour l'instant, du temps qu'il fera au mois d'août.

Un coup de main

«D'ores et déjà en Haute-Saône, des commandes supplémentaires de paille sont prévues avec la Marne. Les prix n'ont pas été encore finalisés. La coopérative Interval prévoit de préparer un aliment spécifique pour les exploitations en manque de fourrages. Le conseil départemental et la Région devront nous donner un coup main pour passer ce cap difficile» indique Thierry Chalmin, président de la Chambre d'agriculture.

Pour la Côte d'Or, Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21, précise : *«la situation du département est très différente suivant les secteurs. Le département est coupé en trois. Le nord du département ne prend rien, pas une pluie ! L'ouest est irrégulier, pour l'instant il n'y a pas difficultés dans le sud. Si le mois d'août est aussi sec que le mois de juillet, cela va commencer à être difficile». «Dans le Morvan, on morfle»*, tempère Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté : *«les maïs sont en train de crever sur pied. Les points d'eau lâchent rapidement, certains secteurs sont passés à côté de tous les orages, nous n'avons pas une goutte de pluie depuis juin».*
Dans l'Yonne, *«hormis le secteur de la Puisaye qui a pris un peu d'eau, le reste du département est sec. Les orages ont été très épisodiques. Il a plu trois fois rien. Les maïs vont être ensilés. Pour les semis des colzas, c'est archi sec»* explique Damien Brayotel, président de la FDSEA 89.

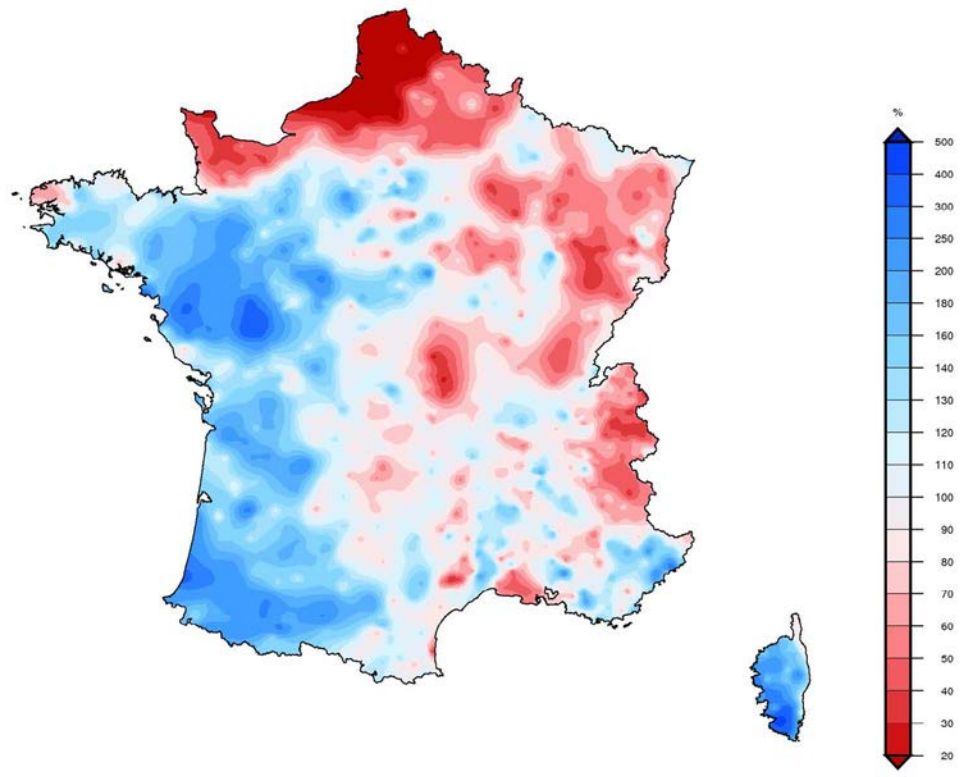
Une vigilance indispensable

Frédéric Perrot, président de la FRSEA, a souhaité provoquer une réunion fin juillet pour faire une première évaluation de la situation. L'occasion d'alerter, dans un premier temps, les autorités régionales sur la situation des exploitations agricoles déjà fortement fragilisées par des crises qui perdurent pour plusieurs productions. Dans un second temps, il faudra notamment pouvoir adapter les systèmes de production en créant des réserves d'eau ou en agrandissant les bâtiments pour le stockage des fourrages.

LA FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations
France

Eté 2018



En bref

Une idée de diversification

Agrikolis, start-up lilloise créée en début d'année, a pour ambition de faire des fermes des relais colis pour les produits lourds et volumineux. L'activité permet aux agriculteurs de toucher un revenu complémentaire (activités de logistique et de transport) mais aussi d'utiliser des espaces vides et d'amortir des outils de manutention souvent onéreux. Dans la démarche, les consommateurs viennent chercher leurs produits dans des horaires adaptés (même le soir ou le week-end) ou se font livrer par l'agriculteur. Depuis sa création, l'entreprise compte plus de 90 points relais dans les Hauts-de-France et 210 dans toute la France. Afin de faire découvrir ce projet au plus grand nombre, la start-up effectue cet été un tour de France des agriculteurs. Ses deux dirigeants étaient notamment de passage la semaine dernière dans les locaux de Terres de Bourgogne, à Bretenière.
Contact : www.agrikolis.com

Sylvain Mathieu élu président du GIP Massif Central

L'assemblée générale élective du GIP du Grand Massif Centra a vu l'élection de Sylvain Mathieu, vice-président du Conseil régional BFC, en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne, à la présidence du GIP. Le GIP Massif Central regroupe quatre conseils régionaux (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-comté, Occitanie et nouvelle Aquitaine) concernés par le territoire du Massif Central. Son objectif est de fédérer les actions communes concourant au développement de ce territoire inter-régional en soutenant les projets émergents dans le Massif Central. Www.massif-central.eu

L'internationalisation en BFC une affaire d'équipe

La Région, Business France, la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) et l'Agence économique régionale (AER), ont signé des conventions partenariales d'internationalisation des entreprises, ce qui permettra de satisfaire les besoins des entreprises du territoire en termes d'attractivité, de commercialisation des produits, de prospection et de rayonnement international. La signature s'est déroulée dans les locaux d'Eurogerm à Saint-Apollinaire (21), une PME qui a su profiter du levier export pour se développer et devenir une ETI, aujourd'hui fleuron de l'agroalimentaire.

Herd Book Charolais

Préserver la liberté d'entreprendre





Le HBC innove avec la création de nouveaux services, l'intégration de la digitalisation dans sa relation avec ses adhérents.

L'assemblée générale du Herd Book Charolais s'est déroulée le 29 juin dernier à Saint-Jean-de-Monts en Vendée. à cette occasion, les élus du HBC ont présenté aux adhérents les actions menées tout au long de l'année 2017. Des initiatives innovantes *«pour renforcer la race charolaise et défendre l'intérêt des éleveurs, afin qu'ils restent libres d'entreprendre sur leurs exploitations et pour leurs choix de sélection»*.

Soucieux d'être à l'écoute et de répondre aux nouveaux besoins, le HBC innove avec la création de nouveaux services, l'intégration de la digitalisation dans sa relation avec ses adhérents.
Le HBC a développé de nouveaux outils d'aide à la décision. Le service génomique HBC a été lancé en juin 2016. Son utilisation s'est propagée dans les élevages en 2017. Par ce service, le HBC offre la garantie que chaque éleveur reste bien propriétaire de ses données et de la génétique de son troupeau. En 2017, plus de 700 demandes de génotypages ont été traitées par le HBC.

Créé par le HBC, l'ISU a intégré la grille de qualification en 2017. Il a ainsi permis de qualifier plus de 15 000 femelles.
Ce nouvel index a pour objectif de classer les vaches en tenant compte de critères de production et de morphologie.
Durant toute l'année 2017, le HBC a engagé un travail d'ampleur pour intégrer toutes les opportunités qu'offre la digitalisation de la génétique afin de les mettre au service des adhérents.

Bon début pour la vente aux enchères en ligne

La première vente aux enchères en ligne de reproducteurs charolais organisée par le HBC s'est déroulée du 21 au 31 mars 2018 via une plateforme en ligne sécurisée accessible du site www.charolaise.fr. Le succès de cette vente a confirmé l'existence de nouveaux besoins et par la même l'évolution du métier d'éleveur. Elle a permis aux vendeurs de toucher de nouvelles cibles commerciales avec plus de 4 425 utilisateurs qui se sont connectés le temps de la vente. Pour cette première édition, douze animaux ont été vendus à un prix moyen de 2 770 euros. Au vu de ce bon début, une seconde vente sera organisée du 10 au 14 septembre proposant de nouvelles catégories d'animaux.

Application smartphone

Une application smartphone *«Appli HBC»* a par ailleurs été lancée. Reprenant les données propres au HBC, ce nouvel outil d'aide à la décision a pour objectif d'accompagner les adhérents dans la gestion de leur troupeau, leurs choix de sélection et de simplifier l'accès à leurs données. Elle propose également aux éleveurs non adhérents, utilisateurs de génétique certifiée, de l'information sur les élevages HBC. Cette première version est évolutive et sera mise à jour régulièrement pour offrir de nouveaux services.

Pour les adhérents HBC, l'application propose un accès en temps réel à la liste des animaux présents dans l'exploitation, avec des filtres mâles et femelles et la possibilité de trier par âge, par qualifications... Appli HBC donne aussi accès à une fiche d'information par animal avec le nom, le sexe, la date de naissance et des informations sur l'inscription, les qualifications, le pointage, l'ISU, la référence ADN… Un onglet est dédié à la mise en vente des animaux avec la possibilité de mettre en ligne une photo de l'animal, le prix, les commentaires et la diffusion de l'annonce auprès d'utilisateurs de génétique certifiée. L'application comprend également la fiche généalogique d'un animal, avec le nom de l'animal, ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents. Les adhérents ont enfin accès à des données utiles : actualités de la race, agenda des concours et ventes...
Cette application assure également la promotion de l'ensemble des élevages HBC auprès des éleveurs utilisateurs de génétique certifiée. Une carte leur propose de localiser les élevages HBC dans un périmètre de 30 kilomètres (indiquant le nom de l'élevage, l'adresse, le téléphone) et de consulter la liste de tous les animaux disponibles à la vente. Les actualités, l'agenda des concours et des ventes sont également disponibles.

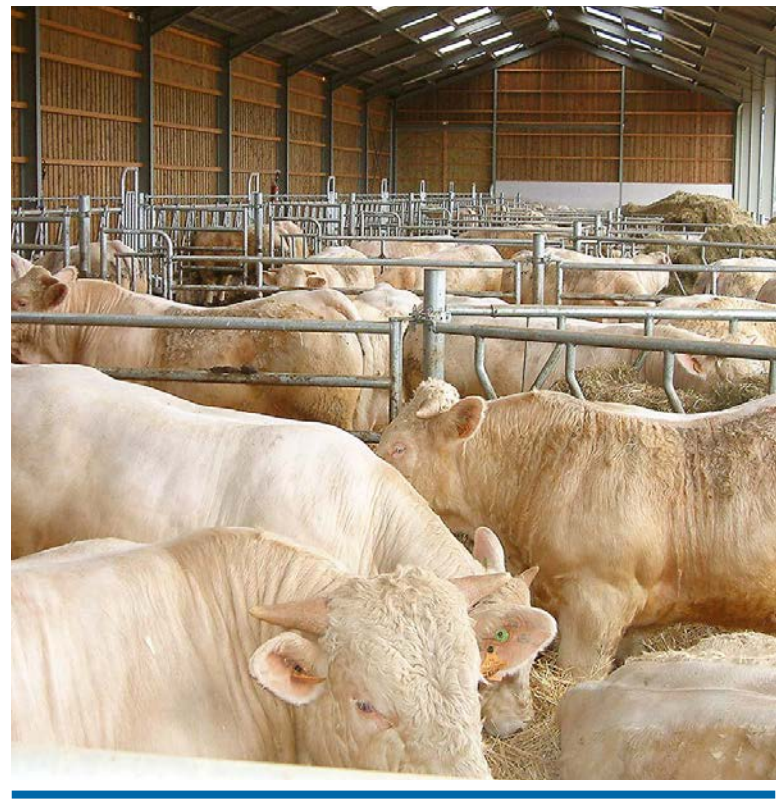
L'éleveur doit rester maître de ses choix

à l'occasion de sa dernière assemblée générale, le Herd Book Charolais a tenu à rappeler les valeurs auxquelles il est attaché, à savoir : *«neutralité et fiabilité, piliers fondamentaux de l'association avec pour finalité d'apporter aux adhérents des conseils avisés et neutres ; rassemblement et ouverture - le HBC étant la seule association 100 % charolaise qui rassemble tous les éleveurs quelle que soit leur appartenance au schéma de sélection, la typicité, la taille, l'ancienneté des exploitations… Le HBC a par ailleurs pour valeur l'innovation, mission collective au service de la race charolaise. Il est enfin attaché à la défense de la race et à la liberté d'entreprendre, de telle sorte que les éleveurs demeurent libres dans leurs prises de décisions. Le HBC étant là pour accompagner ses adhérents et ouvrir les champs des possibles. L'éleveur devant rester seul décideur des choix qu'il fait sur son exploitation»*.

Marc Labille

2 000 adhérents, 121 000 vaches *"cotisantes"*

**Le Herd Book Charolais a été créé il y a 154 ans. Il compte aujourd'hui près de 2 000 adhérents ainsi que 162 délégués, 8 experts raciaux.
Le HBC est impliqué dans 27 concours français et étranger. Son site internet www.charolaise.fr est fréquenté par 55.000 visiteurs. Le HBC totalise 121 380 vaches cotisantes. 44 724 animaux mâles et femelles ont été certifiés en 2017 ; 25 577 animaux qualifiés ; 4 286 animaux présentés en concours et 2.873 animaux primés.
Les taureaux inscrits au HBC et la monte naturelle très majoritaires
Une étude réalisée par l'Idèle pour l'OS Charolais France à partir de données Normabev portant sur 8 millions de données d'abattage, confirme que le travail de sélection mené par les adhérents du HBC a un impact indéniable sur l'ensemble de la population raciale et donc de la filière. Selon cette étude, 75 % des animaux abattus ont un père connu et parmi ceux-là, 72 % ont un père inscrit.
Sur la campagne 2017, 2 veaux sur 3 sont nés d'un père inscrit (64 % des naissances de la campagne 2017) ; 1 veau sur deux est né d'un père inscrit "A+", de monte naturelle et 8 veaux sur 10 nés des pères certifiés sont de monte naturelle.**



Centre interprofessionnel laitier du grand Est

L'élevage, solution environnementale

Chercheur à l'Inra, Jean-Louis Peyraud va à l'encontre du *«discours trop simpliste»* sur la consommation de protéines végétales par les animaux. Il rétablit les vertus environnementales de l'élevage et son apport à l'économie circulaire.



« *Quand je mange du bœuf qui, lui-même n'a mangé que de l'herbe et des céréales, je suis végétarien par procuration*». Ces paroles extraites d'une méditation du *«Chat»*, empruntées au dessinateur Philippe Geluck, résument assez bien les propos de Jean-Louis Peyraud, directeur scientifique adjoint à l'Inra qui intervenait dans le cadre de l'assemblée générale du Centre interprofessionnel laitier (Cil) du Grand Est, le 22 juin, à Laxou. Le chercheur prend le contrepied des thèses défavorables aux productions animales. Tant en ce qui concerne leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre (Ges), que leur consommation de protéines végétales qui concurrencerait l'alimentation humaine. *«Ces approches globales ne sont-elles pas trop simplistes ?»* interroge-t-il.

Efficience protéique

Jean-Louis Peyraud veut porter un nouveau regard sur l'efficience nette de la production de protéines. Cet indicateur se définit en divisant le kg de protéines animales *«consommables par l'Homme»* produites, par le kg de protéines végétales *«consommables par l'Homme»* consommées par les animaux. *«A partir du calcul d'efficience protéique «apparente», l'élevage ressort toujours très peu performant»*, car il subsiste un amalgame entre les protéines végétales destinées aux humains et celles qui ne le sont pas, dans l'esprit du grand public. Il existe une grande diversité de situations, même au sein d'une région donnée. L'usage de coproduits de céréales et de tourteaux de colza s'avère très efficient, tandis que l'achat d'aliments ou de résidus d'amidonnerie ne l'est pas. *«Une vache efficiente est celle qui produit beaucoup de lait avec du fourrage»*. Les viandes de porc (on consomme tout) et de volaille (croissance rapide) sont bien placées ; ce qui n'est pas forcément le cas du bio qui ingurgite des céréales riches et ne pousse pas vite.



Réussir

Jean-Claude Perrin (trésorier Cil), Nathalie Mairet (présidente Cil), Jean-Louis Peyraud (Inra) et Thierry Bajolet (directeur Cil).

Concernant la problèmatique des Ges, l'Inra préconise une atténuation par la réduction de l'effectif bovin national. Pour produire autant avec moins d'animaux, une stratégie *«gagnant-gagnant»* est d'avancer l'âge au premier vêlage, tant en lait qu'en allaitant. En revanche, accroître la production laitière par vache n'est pas payant. La finition doit s'effectuer *«ni trop tôt»* pour les veaux de boucherie, *«ni trop tard»* pour les bœufs qui ne doivent pas être stockés en prairies. Jean-Louis Peyraud verrait d'un bon œil de produire plus de viande sur la base du troupeau laitier, à partir de races mixtes et de semences sexées. La présence des ruminants sur le territoire doit être présentée comme une solution au réchauffement climatique. *«De nombreuses pistes existent pour réduire l'empreinte carbone du lait et de la viande. Il est urgent d'en revoir les méthodes de calcul»* estime l'intervenant. Les bovins peuvent produire et entretenir de la biodiversité, à condition de maintenir des surfaces en herbe, et notamment des prairies permanentes. Pour lui, les arguments pour exclure les protéines animales des régimes *«santé»* ne *«sont pas valides»* tant sur un plan environnemental que social. Jean-Louis Peyraud conclut au caractère *«essentiel»* de l'élevage, et notamment laitier *«pour une agriculture à faibles émissions, propice à une économie circulaire. Il convertit des biomasses cellulosiques en aliments à haute valeur. Il utilise les surfaces marginales et contribue au cycle de la biomasse, ainsi qu'aux fonctionnements des agrosystèmes»*.

JEAN-LUC MASSON

OS Mouton Charollais

Une assemblée générale délocalisée dans le Lot

Le 31 mai dernier, l'OS Mouton Charollais avait organisé son assemblée générale dans le Lot. Retour.

Si 50 % des éleveurs adhérents se trouvent en Bourgogne, l'organisme de sélection tient à aller à la rencontre des 50 % d'adhérents hors berceau en délocalisant son assemblée générale une année sur trois.

S'il compte un seul éleveur adhérent à l'OS, le Lot détient le plus grand élevage inscrit avec 228 brebis charollaises élevées par Céline Lamothe. Ce département est aussi le berceau de la race allaitante Causse du Lot. *«Une race au schéma de sélection bien différent du nôtre avec une structuration ultra collective dans un département très dense en ovin»*, rapporte la directrice Aline Bonnot qui ajoute que la base de sélection de la Causse du Lot compte 35 000 brebis et 70 éleveurs. Le département du Lot avait également été retenu par l'OS Charollais pour ses attraits touristiques. Une trentaine de personnes dont 20 éleveurs du berceau sont partis de Gueugnon pour le Lot. Sur place, ils ont été rejoints par une dizaine d'éleveurs d'autres départements (Creuse, Indre, Vienne, Corrèze, Pyrénées Atlantiques, Charentes). Accueillis sur place par les responsables locaux, les participants ont séjourné au Grand Couvent de Gramat. Le lendemain de l'assemblée, les participants ont visité l'élevage charollais de Céline Lamothe ainsi qu'un élevage de Causse du Lot avec présentation de la coopérative Capel.

MARC LABILLE



Cette année, l'assemblée générale du mouton charollais s'est délocalisée dans le Lot.

Blé tendre

Quelles variétés semer à l'automne ?

Avec près de 400 000 ha, la Bourgogne Franche-Comté reste une grande région productrice de blé tendre d'hiver avec des débouchés majoritairement meuniers.



La région Brourgogne-Franche-Comté continue d'être une grande région productrice de blé tendre d'hiver, mais, compte tenu de conditions agro-climatiques difficiles et récurrentes, les rendements restent à un niveau modeste, inférieur à celui de la moyenne française. Au cours des 5 dernières années (en excluant 2016), la Bourgogne Franche-Comté enregistre un rendement moyen de 67 q/ha contre 75 q/ha pour la moyenne Française. La récolte 2018 s'annonce légèrement supérieure à la moyenne, avec une très grande variabilité comme souvent les années à printemps humides favorisant, une fois n'est pas coutume, les plateaux argilo-calcaires superficiels au détriment des sols profonds de la Plaine. Du côté de la qualité, elle semble être de bon augure avec des teneurs en protéines généralement élevés et des PS corrects.

ARVALIS Institut du végétal vous partage, en avant-première, son avis sur les variétés de blé tendre pour les prochains semis.

CHEVIGNON (SU 2017)
BPS tardif à épiaison, cette variété a été inscrite parmi les plus productives de sa génération, elle se positionne néanmoins dans la moyenne depuis 2 ans. Son bon profil de résistance à la septoriose reste un atout. PS correct et protéines faibles. A privilégier sur les sols profonds.

COMPLICE (FD 2015)
BPS précoce à épiaison, blé barbu, assez tardif à montaison, bien adapté physiologiquement à la région, elle peut être semée tôt. Productivité dans la moyenne des variétés à son inscription, elle tire son épingle du jeu depuis 2 ans. Elle reste très sensible aux maladies foliaires avec de fortes pertes de rendement en témoin non traité. Variété sensible à l'accumulation de DON. PS et protéines dans la moyenne.

FILON (FD 2017)
BPS ultra-précoce à montaison et précoce à épiaison, variété à ne pas semer tôt, elle est résistante à la cécidomyie orange. Cette variété a été inscrite dans le top 3 des rendements en région Nord, elle déçoit cependant cette année en se classant dans la moyenne. Compte tenu de sa précocité, elle reste soumise aux aléas climatiques, à réserver pour les semis tardifs sur les parcelles sales par exemple. Elle se démarque grâce à une bonne tolérance à la septoriose et une bonne teneur en protéines. PS correct.

FRUCTIDOR (UNI 2014)
BPS tardif à épiaison, elle se classe dans le milieu du tableau depuis 3 ans après avoir été parmi les meilleures depuis son inscription. Cette variété reste tolérante aux maladies du feuillage. Bons PS et protéines dans la moyenne. Variété recommandée par la meunerie.

GONCOURT (RAGT 2009)
BPS précoce à montaison à épiaison, variété à gros grains. Elle est moyennement sensible aux maladies du feuillage (attention à la rouille jaune) et présente une sensibilité à l'accumulation de DON. Goncourt, inscrite en 2009, est régulièrement productive dans les tous les milieux. Attention, elle est handicapée par ses PS très modestes. Ses bonnes teneurs en protéines restent un atout. Variété recommandée par la meunerie.

KWS EXTASE (KWM 2018)
BPS tardif à montaison et épiaison, cette variété inscrite en 2018 et testée pour la 1ère fois en post-inscription. Elle possède de nombreux atouts : productivité, bon comportement vis-à-vis des maladies, bonne tenue de tige, régulière 2016/2017, mais néanmoins quelques défauts : PS au niveau d'un RUBISKO et protéines faibles. Créneau FRUCTIDOR, elle peut être semée tôt. La variété à suivre !

LG ABSALON (LG 2016)
BPS précoce à épiaison, résistant au piétin verse, du côté rendement, elle est dans la moyenne des variétés testées cette année mais sort de 2 années qui l'ont favorisé (2016 par sa tolérance aux maladies et 2017 par sa précocité). Très bon PS et bonnes teneurs en protéines. Sans être parmi les meilleures en productivité, c'est un bon compromis grâce notamment à sa bonne tolérance aux maladies du feuillage et sa bonne qualité de grains favorable à l'export. Variété recommandée par la meunerie.

LG ARMSTRONG (LG 2017)
BPS précoce, résistant au piétin verse, variété avec un profil qualité, bonnes teneurs en protéines et bon PS. Elle possède un rendement dans la moyenne mais une très bonne tolérance aux maladies du feuillage. Elle reste néanmoins sensible à l'accumulation de DON. Variété à essayer sur les sols superficiels avec un très bon profil qualité, valorisable à l'export. Variété recommandée par la meunerie.

> Dans un contexte de changement climatique avec des extrêmes plus fréquents, nous vous conseillons de baser vos choix sur les synthèses pluriannuelles, ainsi que de diversifier variétés/précocités/dates de semis.

NEMO (SEC 2015)
BPS barbu précoce à épiaison, variété résistante à la cécidomyie orange, NEMO obtient de bons résultats depuis 2 ans alors qu'elle était classée en milieu de tableau à son inscription. Un comportement maladie qui se dégrade notamment vis-à-vis de la rouille jaune. PS correct et teneur en protéines dans la moyenne.

ORLOGE (AO 2017)
BPS précoce à montaison et à épiaison, variété à ne pas semer tôt, blé barbu, elle se démarque par sa très bonne teneur en protéines mais ses PS restent très modestes. Cette variété a une productivité dans la moyenne mais grâce à ses gros PMG, elle peut être valorisée sur sols superficiels. Elle est moyennement sensible aux maladies du feuillage mais très sensible à la fusariose sur épi et à l'accumulation de DON.

PASTORAL (KWM 2017)
BP barbu, précoce à épiaison mais tardif à montaison, elle peut être semée tôt. Variété résistante mosaïque. Productivité dans la moyenne, elle possède néanmoins quelques atouts comme sa tolérance aux maladies du feuillage et sa bonne teneur en protéines. Ses PS sont du niveau d'un RUBISKO et elle reste sensible à l'accumulation de DON.

RGT CESARIO (RAGT 2016)
BPS précoce, très bon comportement septoriose et rouille jaune, résistant mosaïque et verse, bons PS. Généralement juste moyen en rendement mais s'en sort bien cette année dans tous les essais. Variété très sensible à la germination sur pied. Variété précoce à privilégier sur les zones à risque mosaïques.

RGT SACRAMENTO (RAGT - GB 2014)
BPS précoce, barbu, cette variété, inscrite en Angleterre, s'était démarquée par une très bonne productivité depuis 2 ans, elle reste dans le milieu de classement en 2018. Elle est moyennement sensible aux maladies du feuillage. PS et protéines moyens.

RUBISKO (RAGT 2012)
BP précoce, barbu, résistante à la cécidomyie orange, variété qui reste dans la course avec un atout protéines même si sa sensibilité à la septoriose augmente depuis son inscription.

UNIK (FD 2018)
BPS précoce, testé pour la 1ere fois en 2018 en post-inscription, barbu, résistant au froid, assez sensible aux maladies du feuillage, bonne tenue de tige, très bon PS et protéines bonnes. Plus productive cette année qu'à son inscription (à confirmer). Variété avec un profil qualité favorable à l'export (sauf P/L très élevés). Variété à suivre !

SYLLON (SY 2014)
BPS précoce, résistant mosaïque et piétin verse, variété à gros grains avec de très bon PS et une très bonne teneur en protéines, sa bonne qualité est valorisable à l'export. Variété moyennement sensible aux maladies du feuillage. Sans être parmi les plus productives depuis son inscription, elle déçoit fortement cette année en rendement, elle reste néanmoins un compromis avec des atouts agronomiques.
Pour aller plus loin : télécharger nos préconisations régionales sur https://www.arvalis-infos.fr

LUC PELCE ET DIANE CHAVASSIEUX,
ARVALIS INSTITUT DU VÉGÉTAL

Industrie

La peinture à la loupe

Le process de peinture est souvent ignoré du client final. Le point sur les différentes technologies.

La peinture d'un matériel a pour première fonction d'être l'identité du constructeur. Au premier coup d'oeil, le client doit distinguer la marque. Esthétiquement, elle doit avoir un aspect brillant, être bien tendue, c'est-à-dire sans coulure. Techniquement, elle doit résister à la corrosion, aux UV et un maximum aux chocs.
Jusque dans les années 80, la peinture était liquide, avec ou sans apprêt, fortement solvantée, et chargée en plomb, avec un anticorrosif efficace. Ces peintures faciles à appliquer bénéficiaient souvent d'une préparation de surface rudimentaire, après assemblage quasi complet de la machine. Les parties non peintes étaient corrigées au pinceau au moment du chargement pour expédition.

Consommation de solvant diminuée

À partir des années 80, outre les contraintes de complexité et de dimension de machine, la consommation de solvant a été restreinte par décret, au profit des peintures à l'eau, plus difficile à maîtriser. Par ailleurs, la chasse au gaspillage a été ouverte dans toutes les industries.
Les peintures et les procédés ont donc considérablement évolué et continuent à s'améliorer, mais ils sont devenus complexes à mettre en œuvre. Les constructeurs ont donc été contraints d'investir des millions d'euros pour perfectionner les chaînes de peinture de leurs usines.
Techniquement, cela se traduit par des peintures liquides qui ont vu leur concentration en solvants diminuer ou des peintures à l'eau. La peinture poudre cuite a fait son apparition progressivement, apportant une résistance au choc et réduisant les pertes puisque les poudres sont recyclées lors de l'application. Enfin, les traitements de surface sophistiqués, à l'instar de l'automobile, ont vu le jour dans la machine agricole.

Différentes peintures selon le support utilisé

Toutes les machines et toutes les pièces ne bénéficient pas du même processus de peinture. Par exemple, pour des composants amovibles de petite taille, sur des matériels haut de gamme, tels que les semoirs monograine, devant être peints individuellement avant assemblage, certains constructeurs privilégient une installation de peinture par poudre.
Lorsque les machines sont très grandes, telles que les mélangeuses grand format, la peinture liquide est privilégiée, car elle est plus flexible et ne nécessite pas de chauffer la pièce ou la machine à une température de 160 à 180 degrés.
La peinture liquide est également requise pour des ensembles mécaniques, des carters d'engrenage, comportant des roulements ou des joints ne devant pas être confrontés à un grenaillage ou à de hautes températures.
Concernant les traitements de surface, pour des tôles fines ne pouvant être grenaillées sans risquer de les déformer, le traitement sera plutôt chimique, alors que pour des sous-ensembles mécanosoudés massifs, le grenaillage suivi d'un nettoyage donnera de meilleurs résultats.
«Enfin, pour des machines dont les composants doivent être prépeints avant assemblage, c'est le procédé de peinture d'apprêt par cataphorèse ou une application de peinture d'apprêt poudre qui seront choisis».

GAËTAN COISEL

Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN
NOUVEAU
à réserver dès maintenant
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

QUAD POLARIS
SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Environnement

L'union de coopératives Fertil'Eveil inaugure une plateforme de compostage

Transformer 50 000 tonnes de matière organique biodégradable provenant de quatre départements en 45 000 tonnes de compost, c'est le défi relevé par l'union de coopératives Fertil'Eveil.



Fertil'Eveil, qui regroupe les coopératives Cavac, Coop Eveil et Terrena, a inauguré le 29 juin une plateforme de compostage à Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire), a-t-elle annoncé. Cet investissement de 4,7 millions d'euros vise à *«assurer durablement la valorisation du gisement des effluents organiques»*, selon un communiqué.
La plateforme comprend un bâtiment de préstockage de 5 700 m² et deux bâtiments de fermentation, de maturation et de stockage de 4 200 m², afin de transformer 50 000 tonnes de matière organique biodégradable (effluents d'élevage, pailles et résidus de cultures...) provenant des exploitations agricoles de quatre départements (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée et Deux-Sèvres) en 45 000 tonnes de compost (25 000 tonnes d'engrais organiques et 20 000 tonnes d'amendements organiques), indique Fertil'Eveil. Quelque 20 000 hectares de cultures pourront bénéficier de ce compost, d'après le communiqué.
Cela permet d'une part, *«un maintien de l'activité d'élevage en offrant des débouchés pérennes pour les exploitations en manque de surfaces d'épandage»*. D'autre part, *«de bénéficier d'un approvisionnement durable en fertilisants organiques»* pour les exploitations situées dans des zones éloignées des activités d'élevage.
Le projet s'appuie sur *«douze ans de retour d'expérience positif»* : Fertil'Eveil dispose depuis 2006 d'une plateforme de compostage similaire, à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), souligne l'union de coopératives. L'installation à Beaupréau-en-Mauges reprend le même process en y intégrant les nouvelles technologies disponibles.

Juridique

Droits et obligations de l'usufruitier

Le détenteur de l'usufruit portant sur un bien immobilier (terres et/ou bâtiment) dispose d'un droit à agir encadré par le Code civil et les conventions des parties.

L'usufruitier dispose du droit d'utiliser le bien. Il peut, selon son choix, habiter personnellement le bien grevé d'usufruit ou encore le louer et décider de percevoir les fruits de cette location. Dans certains cas tout de même, la mise en location du bien suppose le consentement également du ou des nu(s) propriétaire(s). Ainsi, l'article 595 du code civil exige pour la validité des baux ruraux, ou des baux sur un fonds commercial, industriel ou artisanal un double consentement entre usufruitier et nu propriétaire. Pour tous les autres actes accomplis par l'usufruitier, il est exigé de ce dernier qu'il conserve l'immeuble dans son état d'origine et qu'il en fasse un usage conforme à sa destination. L'usufruitier doit également assumer l'ensemble des réparations courantes, et de menu entretien sur le bien (article 605 du Code civil.) A défaut, le nu-propriétaire peut obtenir sa condamnation à réaliser les travaux, ou les faire réaliser à son initiative en demandant le remboursement à l'usufruitier. Le nu propriétaire dispose, quant à lui, librement de son droit de propriété démembré sur le bien et peut décider par exemple de vendre la nue- propriété, de la donner ou de l'hypothéquer par exemple. En cas d'entente entre nu propriétaire et usufruitier sur le principe de la vente du bien en pleine propriété, le prix est réparti entre eux en fonction de la valeur respective de l'usufruit et de la nue-propriété. Le nu propriétaire ne doit rien faire qui porte atteinte aux droits de l'usufruitier. Il est même tenu de lui assurer une jouissance paisible du bien, tout en prenant à sa charge les grosses réparations telles que toitures, réparations des gros murs et des voûtes (article 606 du Code civil.)
La répartition des charges entre usufruitier et nu propriétaire peut s'illustrer dans les deux hypothèses suivantes : En matière d'impôt sur le revenu, seul l'usufruitier déclare les revenus fonciers issus des biens grevés d'usufruit et mis en location. S'agissant des impôts locaux, l'usufruitier doit en tant qu'utilisateur du bien, acquitter les taxes foncières et d'habitation. Les taxes supplémentaires, telles que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, sont également à la charge de l'usufruitier. En cas de location du bien, la taxe d'habitation incombe alors au locataire.

M.C. E.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 31/07/2018	Bourg-en-Bresse 31/07/2018	St-Christophe-en B. 25/07/2018	National 25/07 au 31/07/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,95 €	3,82 €
	R	3,35 €	3,45 €	3,70 €	3,50 €
	O	3,20 €	3,15 €	-	3,23 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,20 €
Vaches lait (L)	O	2,95 €	-	-	2,94 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,69 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,45 €	4,09 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,81 €	3,55 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,05 €	2,79 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **31/07/2018**

Effectif total: 210 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	300-350	2,90 €	2,96 €	2,92 €	
			350-400	2,80 €	2,94 €	2,86 €	-
			400-450	2,83 €	2,92 €	2,87 €	-
			400-450	-	-	-	-
			450-500	-	-	-	
		R	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,84 €	2,91 €	2,87 €	-
			350-400	2,76 €	2,84 €	2,78 €	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,72 €	2,79 €	2,76 €	-
			350-400	-	-	-	
		R	300-350	2,60 €	2,64 €	2,62 €	

BROUTARDS : La marchandise présentée cette semaine est de qualité inférieure. Les bons lots sont trop rares et se négocient sur les mêmes bases, tandis que le placement des lots médiocres impose de céder quelques centimes.

LAITONNES : Belle vente dans les bons lots et cours très fermes.

Effectif total: 284 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,68 €	2,86 €	2,79 €	
			350-400	2,64 €	2,75 €	2,66 €	
			400-450	2,86 €	2,86 €	2,86 €	
			450-500	2,77 €	2,77 €	2,77 €	
		R	300-350	2,30 €	2,72 €	2,57 €	
			350-400	2,31 €	2,72 €	2,62 €	
	F	U	300-350	2,59 €	2,72 €	2,69 €	-
			350-400	2,31 €	2,58 €	2,55 €	-
			400-450	2,01 €	2,62 €	2,43 €	-
		R	300-350	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

TAURILLONS - GENISSES 18 MOIS : Les besoins existent dans les sujets de moins de 16 mois, et s'accompagnent d'une bonne valorisation. Mais attention, les cours décrochent nettement dans les sujets plus âgés.

Effectif total: 252 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	ÂGE	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
GÉNISSES - TAUREAUX			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,80 €	2,19 €	1,97 €	-
			5 à 10 ans	1,79 €	2,19 €	1,90 €	-
			+ 10 ans	1,70 €	1,91 €	1,81 €	-
		R	- 5 ans	1,69 €	1,92 €	1,81 €	-
			5 à 10 ans	1,58 €	1,94 €	1,76 €	-
			+ 10 ans	1,56 €	1,77 €	1,68 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,31 €	2,55 €	2,40 €	-
		U	24 à 36 mois	1,89 €	2,23 €	2,03 €	-
		R	24 à 36 mois	1,84 €	1,93 €	1,89 €	
				-	-	-	-
		TAUREAUX					
	M	U	+ 500 kg	1,60 €	1,80 €	1,70 €	

VACHES -GENISSES 30 MOIS : La vente reste calme et les cours ont tendance à s'effriter, toujours sous la pression des difficultés dans la vente du gras.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 30/07/2018

Bovins (221)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
370 à 420 kg	1000 - 1190	2,68 - 2,84
	-	-
Taurillons d'herbe		
355 à 400 kg	910 - 1110	2,57 - 2,77
405 à 465 kg	1010 - 1130	2,34 - 2,48
Génisses		
355 à 430 kg (16-24mois)	900 - 1010	2,36 - 2,58
500 à 715 kg (24-36mois)	1000 - 1590	2,01 - 2,22
Laitonnes		
320 à 390 kg (14-24mois)	-	-
Taureaux		
840 à 1170 kg	1210 - 1990	1,44 - 1,87
Vaches		
Vaches légères	810 - 1100	
Vaches entre deux	1140 - 1320	
Vaches lourdes	1370 - 1780	

En mâles, les sujets jeunes et de bonne qualité voient leurs tarifs sensiblement reconduits. Demande plus calme en animaux légers et âgés accompagnés d'une baisse des tarifs. En femelles, la tendance est identique à celle des mâles, la demande s'oriente sur les animaux jeunes et en "état". Placement difficile en femelles âgées et maigres entraînant des invendus. Vente suivie en taureaux et vaches à des tarifs facilement reconduits. Peu d'invendu.
Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,56 à 3,90 kg de viande.
Vente suivie à des tarifs stables;
Prochain marché :
le lundi 06 août aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.

Bovins

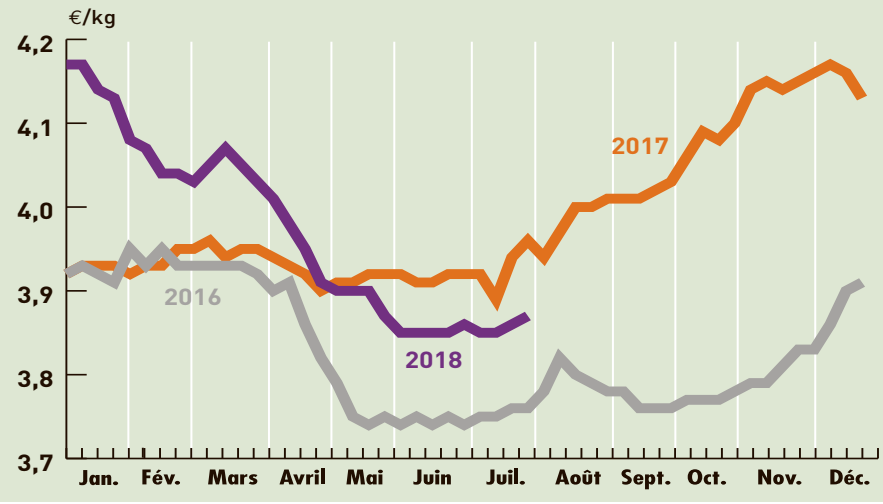
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 23/07 au 29/07/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,87 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,41 €	3,41 €	3,40 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,07 €	3,91 €	3,79 €	3,55 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,89 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,03 €	3,86 €				
Races mixte				3,37 €	3,33 €		
Races lait					-	3,03 €	3,01 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,52 €	4,24 €	3,94 €	3,82 €			

Tendance : commerce peu dynamique.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 23/07 au 29/07/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,89 €	3,85 €	3,81 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,50 €	4,06 €	3,87 €	3,67 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,90 €	3,76 €				
Races mixte					-	3,49 €		
Races lait						-	3,04 €	3,00 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	-	4,65 €	4,13 €	3,99 €				

Tendances SEM. 31/2018

Bovins de boucherie

La consommation souffre des épisodes caniculaires qui entrainent un effondrement des ventes. De nombreux fournisseurs d'abattoirs ont vu une partie de leurs commandes s'annuler en fin de semaine. Les abattoirs tournent au ralenti et ne travaillent que ce qu'ils peuvent vendre. La sécheresse qui s'implante risque de faire sortir des animaux sur le marché à une période où la consommation n'est pas au rendez-vous. Sur les marchés, l'offre reste pour le moment assez modeste. Malgré le recul des achats, les tarifs ont peu évolué dans les animaux haut de gamme. La tendance se durcit dans les Charolaises viandées et les allaitantes de choix secondaire, avec des tarifs qui se maintiennent avec plus de difficultés voire de la baisse sur quelques marchés. La sélection se fait au détriment des animaux bas de gamme, trop légers ou manquants de finition. En réformes laitières, la tendance est également plus lourde face au recul des ventes, avec des tarifs plus discutés notamment dans les vaches plus communes. Les vaches maigres ou sans viande (P-) sont très pénalisées. En jeunes bovins, l'activité commerciale est touchée par la canicule avec un recul des commandes en Italie comme en Grèce.

Broutards

L'activité commerciale reste assez régulière avant la traditionnelle trêve des 15 premiers jours d'août où grand nombre d'exportateurs et engraisseurs seront en congés. L'écoulement est assez régulier dans les bons Charolais ou Limousins lourds et préparés pour l'export. Les transactions sont plus compliquées dans les broutards de moins de 350kg et le tri est plus sévère dans les animaux de second choix, peu sollicités par les acheteurs. En laitonnes, la demande reste soutenue dans les bonnes Charolaises vaccinées pour l'export. Le placement reste très calme pour celles de choix ordinaire, destinées à l'export sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les apports sont suffisants avec une qualité en fort repli après la canicule de la semaine passée. L'activité commerciale est très tendue avec des intégrateurs qui accentuent la pression sur les prix des veaux Holsteins et Montbéliards. Le tri est très sévère à l'encontre des veaux de moindre conformation. Les veaux de moins 45 kg sont invendables. La dépression commerciale est marquée dans les croisés laitiers avec des écarts de valorisation très importants entre la grande masse des veaux R et O et ceux de bonne conformation (U). ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/06/2018**

Effectif total: 973 - Taux de vente: 94%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux:l'offre s'entisifie, mais la météo peu clémente ne favorise pas la consommation. Les lots extras et rigoureusement triés se négocient toutefois correctement tandis que les lots de moindre qualité sont davantage boudés et voient leurs tarifs baisser.		U	de 32 à 38 kg	2,90 €	3,40 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,95 €	3,52 €	3,22 €	-
			de 44 à 50 kg	2,76 €	3,20 €	3,02 €	
			> 50 kg	2,36 €	2,71 €	2,57 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	3,18€	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,85 €	3,14 €	2,97 €	-

Effectif total: 275 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: vente calme mais demande régulière avec peu de changement dans les tarifs. Béliers caprins: Vente normale	M		(M)	1,00 €	1,87 €	1,28 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	-
			> 60 kg (F)	1,03 €	1,17 €	1,11 €	
		R	> 60 kg (F)	0,91 €	1,06 €	0,96 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,63 €	0,86 €	0,79 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	32 à 38 kg	-	-	-	
		38 à 44 kg	-	-	-	
		> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	-	-	-	-

Effectif total: 12 - Taux de vente : 91%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
Caprins	F	O	-	12 €	31 €	19 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 23/07/2018*

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Ovins : 255		
Agneaux gras	112 - 135	1,92 - 3,14
Agneaux laitons	-	-
Brebis	30 - 141	0,68 - 1,60
Béliers	-	-

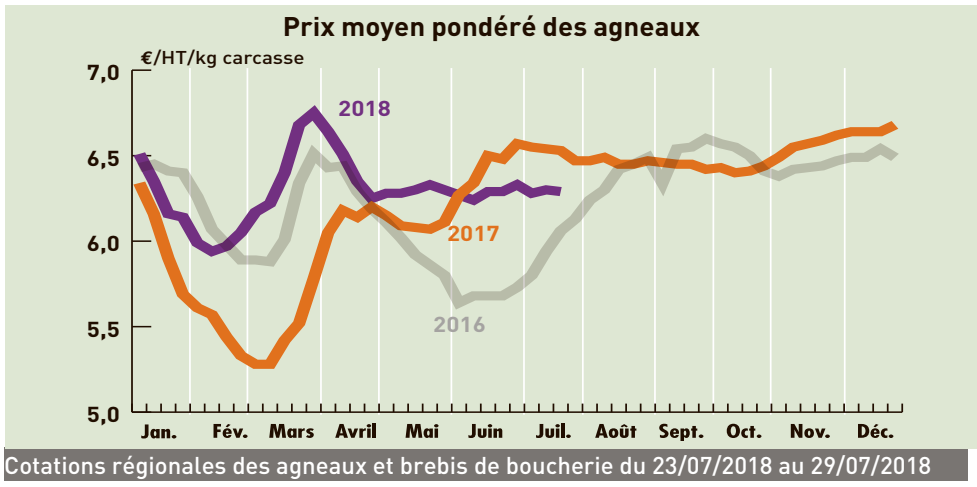
Demande plus sélective en agneaux accompagnée d'une légère baisse des tarifs. Vente toujours et active en brebis à des tarifs très fermes.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 23/07 au 30/07/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,67 €	6,12 €
Couvert	16 -19 kg	6,82 €	6,56 €	6,02 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,68 €	5,53 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 23/07 au 30/07/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	6,15 €	2,43 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 23/07/2018 au 29/07/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,61	6,63	6,04	-	-	-	-
	Var.		-0,06	-0,10	-0,11				
	R	6,25	6,37	6,34	-	6,68	6,63	6,51	-
	Var.	=	0,02	-0,03		0,02	0,08	0,10	
	O	-	6,11	-	-	6,09	6,03	-	-
	Var.					0,09	0,04		
3 (couverts)	U	-	6,57	6,61	5,81	-	6,82	6,68	5,89
	Var.		-0,10	-0,08	0,08		-0,05	0,08	0,06
	R	6,29	6,41	6,39	5,18	6,67	6,56	6,31	5,56
	Var.	-0,02	-0,01	-0,01	-0,19	-0,36	=	0,01	-0,07
	O	-	6,27	6,28	5,72	6,12	6,02	5,90	-
	Var.		0,04	0,08	0,18	0,04	0,01	0,03	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,68	5,35	-
	Var.						0,04	-0,02	
	O	-	-	-	-		5,53	-	-
	Var.						0,01		

Zone nord : Agneaux : offre toujours présente et demande limitée. baisse des effectifs en catégorie o entraînant une baisse artificielle des cours. brebis : demande constante sans excès. Zone sud : Application du réseau.

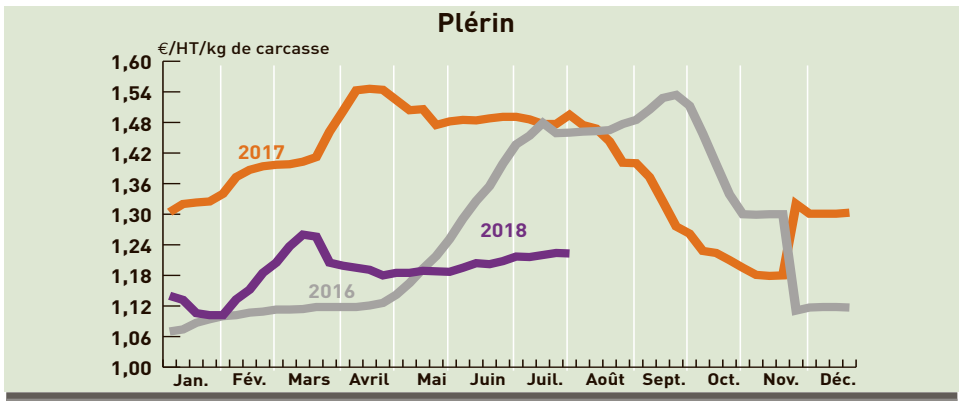
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 30 juillet 2018) :
Cours reconduits.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 890 porcs présentés) *Cotations du lundi 30 juillet 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,223 €**



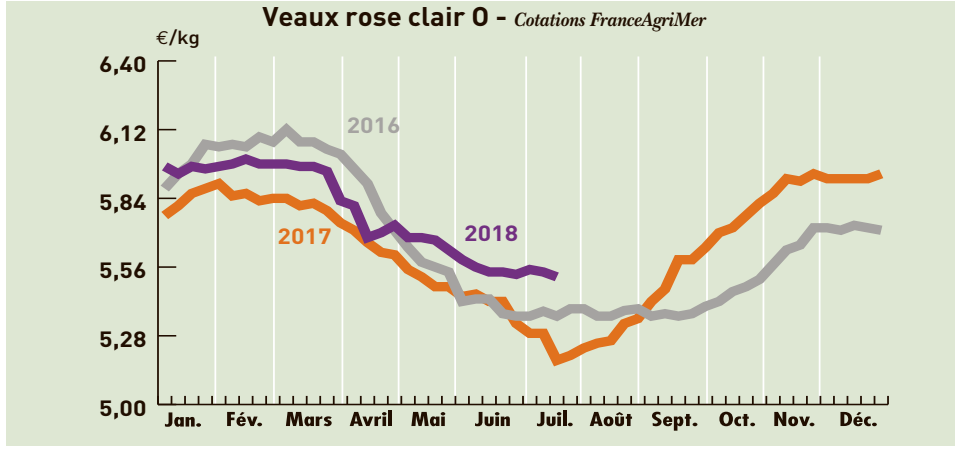
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 20/07 au 26/07/2018*

1,46 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)Cotations nationale FranceAgriMer du 23/07 au 29/07/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,02 €	-	-
U	-	7,15 €	5,96 €	-
R	-	6,13 €	4,41 €	-
O	-	5,52 €	4,46 €	3,37 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 23/07 au 29/07/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	753	Vente mauvaise, baisse. La marchandise de qualité inférieure, toutes races confondues, est tres fortement pénalisée.
La Talaudière	515	Plus d'apports, cours en baisse

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	251	-15
Femelles	166	- 15
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	154	- 17,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 23/07 au 29/07/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 31 Juillet 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juin.-juil.	200	V	C
	fourrager	juil.-déc.	187	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	200	V	C
	fourrager	juil.-déc	187	V	C
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	192	N	C
	fourrager	août-déc.	188,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	août-déc.	184	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	6 de juil.	185	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	6 de juil.	185	V	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48-50 kg/hl	juil.-août	152	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl		inc.		C
SEIGLE PANIFIABLE	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		-	inc.	-	-
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juil.-sept.	164	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	179	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		6 d'Oct.	185	N	C
GRAINES DE SOJA	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Saône et Loire	Alim. animale	déc.-mars	360	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	-	-	-	-	-
Yonne	-	-	-	-	-
Aube	-	-	-	-	-
POIS	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager		n.p.		C
Yonne	fourrager		n.p.		C
Aube	fourrager		n.p.		C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	août	178	V	
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6mm 1ère main		inc.		
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main		inc.		

Matériel

Tracteur

18 - Urgent recherche un tracteur Mercedes MB-Trac, en six cylindres, genre 1600 ou 1500.
✆ 06 21 49 50 89

21 - VENDS tracteur Renault 551, 1974, 7 330 h, pneus AR à changer et AV, 50%, batterie neuve, vendu en l'état, 4 500 euros (réf. 3001)
✆ 06 61 67 53 10

69 - Cause retraite vends tracteur Steyr bon état.
✆ 06 80 64 33 04

Travail sol

58 - Vds CHISEL IH55, 11 dents, bon état (réf.3003)
✆ 03 86 37 82 26 HR

58 - Vds Brabant KUHN, 4 socs 2013.Décompacteur LACHAU 8 dents. Déchaumeur 4m. Herse terrage forcé 6m. Vibro cultisem 4m. Epandeur fumier 8T Nodet.Pneumasem 4rg, Tasse AV. (réf.310A)
✆ 07 61 32 19 75

71 - Vds vibroculteur, 21 dents.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Récolte

26 - Cause cessation vds remorque fourragere 8mx2.40 frein hydraulique TBE
✆ 06 80 07 38 98

58 - VENDS Braud 650, 3.70 m., 2 400 h., 2 000 euros (réf. 300A)
✆ 06 77 36 09 89

Traitement

38 - Vds tuyaux irrigation en 6m et 9m et pulvé 12m Blanchard le tout en très bon état
✆ 06 75 17 98 83

Arbo-viti

26 - Materiels NOIX : trieuse, élévateur, secoueusse semi-hydro, calibreuse TBE
✆ 06 31 20 03 01
06 80 05 42 09

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Agri. divers

07 - Vds cueilleur tournesol 6R6 Dario à 60 ADP case. Axial tasse avant pneus Askel
✆ 04 75 65 00 59
ou 06 10 26 42 26

10 - VENDS semoir Monog Nodet gougi PN2, 6 rangs, 3 m., disc. C T B M, 1 500 euros HT, - sèch. tabac Muller Fod 3 rangs, 23 m3, - selètes pour semi-remorque, - godet fumier Crocoriman 2.20 m., 1 200 euros HT, - 2 désil. Lucas 4 000, semi-portée, - pièces mot. MF 835, Perkins AD3 152, rel. hydro, PPE, INJ Lavalète, 250 euros, - Renault 4, 2 places sans carte grise pour pièces (réf. 300B)
✆ 03 25 70 01 68 après 21 h

71 - VENDS 1 benne Brimont 8 tonnes, BB8, 3 600 euros, - 1 benne Nicolas 6 tonnes, 1 900 euors, - MD John Deere CB 300, - MD Claas Markant 50 couleur Renault, 1 100 euros, - MD Rivière Casalis ER 40, 1 250 euros, - 1 tracteur MF 825, pneus AR neufs, BE, 2 500 euros, - 1 bâtit de fourche faucheux F1 pour tracteur Massey Ferguson série 3095, 6170 etc avec hydraulique 750 Đ, - 1 bâtit de fouche mailleux T12 pour tracteur MF 3095 et 6170 etc, 500 euros, - 1 andaineur Khun GA 280, bon état, 500 euors, - 1 faneuse Kuhn 4 toupies GF 4P, pneu neuf, BE, 200 euors, - 1 andaineur Khun 2 rotors GA 402 N, 450 euros, - faucheuse 2 tambours Pottinger 1.60 m. en l'état, 250 euros, - faneuse 2 toupies Fahr KU25, 150 euros, - 2 faneuses 2 toupies Kuhn, 150 euros, - 1 faneuse Fahr, 4 toupies KH4, 4 m., 300 euros, - 1 broyeur de Refus Berthy TBM 270, 2 450 euros, - canadiens 2.20 m. peuvent se raccourcir, 130 euros, - 1 cureuse à fossé, fissure déportée au travail, repliable au transport, diam. 400, 750 euros. (réf. 290A)
✆ 06 88 36 83 55
03 85 82 64 59

21 - VENDS pulvérisateur Hardi 12 m., TBE, - remorque 7 T. Duchesne, - charrue simple 5 socs non stop, - vis à grains diam. 90 (réf. 2902)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Vds pour débarrasser lame DEVOYS 250 m, état neuf, 500 euros. Scie circulaire neuve, lame diamètre 700, carbure, 220V, 350 Đ. (réf.3004)
✆ 06 73 52 49 80

21 - Vds Benne Jobez 5T 1300 €. Karcher 180 bars eau chaude avec force 2500 €. Pompe moteur Honda diam. 50, 300 €. (réf 3102)
✆ 06 63 41 19 75

26 - Vds tracteur Fiat 766 4900 H 4RM TBE - charrue - Tonne à lisier SCOBEL 4000 L - Presse JD MD CB330 - Semoir blé NODET - Cover crop 14 Disques - Semoir blé NODET
✆ 06 31 20 03 01
06 80 05 42 09

38 - Vends Bétaillère 2 bêtes bon état - Remroque de Jeep bon état.
✆ 06 01 32 73 20

54 - Achète pelle à pneus Hitachi EX60 - EX100 - EX120 - EX160 - WH051 - WH073
✆ 06 09 26 38 93

71 - VENDS citerne eau galvanisée 3 500 litres, - bon état, - remorque à bois chassis en fer + ridelles, excellente qualité (réf. 3002)
✆ 06 33 60 15 96

84 - URGENT, CHERCHE tracteur MF 152, dérouleuse de plastique.
✆ 06 13 24 23 15

Véhicule

Utilitaire

69 - Vends Vito 110D de 1999, 208 000 km, bon état contrôle technique OK, aucun frais à prévoir, banquette 4 places amovible à l'arrière, attelage. Plus deuxième Vito 110D pour pièce si ça intéresse. Échange possible contre camion benne 3,5t avec caisson.
✆ 06 71 30 05 50

69 - Part vends Toyota Hilux 4x4 XTRA cabine 330000 kms entretien garage controle OK TBE 7500 euros.
✆ 06 19 81 70 94

69 - Master bétaillère caisse alu neuve 107500 kms 2009 120 cv révisé garage. Gauthier
✆ 06 07 74 89 24

Achat-Vente

Récolte

58 - Achète bois sur pied, verne, bouleau, tremble.(réf.3101)
✆ 06 64 69 07 65

69 - A vendre pêches, nectarines et abricots gros et demi gros.
✆ 06 37 13 42 89

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vends paille orge et blé + foin de prairie de qualité, bottes rectangles, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

18 - Ach. et vds paille et foin - extra, tout tps en cam/rem plateau. Ets reybier
✆ 06 08 53 16 44

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

39 - Ach et vds paille et foin extra toutes bottes transport de matériel et fourrages par camion remorque plateau France et Inter
✆ 06 08 53 16 44

Propriété

69 - VENDS 80 ares de vigne en chenas + 30 ares acacia d'un bloc, bas prix + 45 ares de vigne en chenas + 2 HA de Cheroubles libres. (réf.30VB2)
✆ 06 10 43 35 81

Divers

01 - Recherche pièces jeep willys ou épave et minipelle hs.
✆ 06 84 26 47 65

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc... travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

38 - Prête champs à brouter non clôture pour moutons, Vds charrue trisocs + vigneronne, andaineur JA300 petite pirouette, pompe Caprari vibroculteur 2,50.
✆ 04 76 36 02 13

42 - Vds fourneau bouilleur Franco belge 22 kw cause chaudière.
✆ 06 27 78 38 61

71 - Vends 4 fauteuils, style rotin, 80 Đ le lot.
✆ 06 71 75 11 85

71 - Vends cuisinière, chauffage central, type franco-belge, type 82 705 + chauffe eau échangeur mixte Pacific 150 l, 230 w, pour production eau chaude sanitaire.
✆ 03 85 84 00 80 HR

Location

Agricole

58 - LOUE exploitation d'élevage dans le Bazois en partie labourable, 200 ha en 2 sites (150 + 50) à partir décembre 2018, bâtiments bord de route, stockage 1 000 m2, stabulation 3 700 m2, à vendre ou à louer (réf. 280B)
✆ 03 86 22 43 36
06 82 51 97 32

Autre

88 - A louer gîte 4 à 5 personnes à 9 km de Vittel Contrex, tout confort, 250 euros la semaine
✆ 06 87 59 12 94

Offre

Emploi

01 - 01-CUMA cherche salarié(e) entretien matériel agricole automoteur et conduite - expérience souhaitée, salaire motivant si compétence - CV + lettre : cuma.chaleins2@orange.fr ou
✆ 06 13 42 32 60

15 - Ent. TP cherche chauffeur de pelle expérimenté, en CDI. Secteur nord Cantal
✆ 06 75 77 69 43

38 - Exploitation arboricole recherche salarié permanent polyvalent avec permis PB.
✆ 06 83 19 45 49

58 - Cherche salarié agricole, élevage bovins allaitants.(réf.300C)
✆ 06 78 73 31 45

69 - Domaine Fleurie (9ha) recherche salarié viticole, second d'exploitation, à partir de fin août. Dynamique, impliqué et autonome. Recherche également saisonniers pour cet été.
✆ 07 85 60 02 01

69 - Recherhce CDI ouvrier spécialisé pépinière plein-terre. contact :
✆ contact@pepinieres-imbert.fr

Demande

Emploi

71 - Personne travaillant dans les soins, recherche à travailler avec enfants, pers. handicapées, pers. âgées, en surveillance cantine scolaire, aide aux devoirs, entretien ménage, secteur Varennes-les-Mâcon à St-Georges-de-Reneins.
✆ 04 74 04 48 61

Mariage

Rencontre

87 - Etudiante française d'origine africaine souhaite rencontrer pers. sérieuse pour vie commune
✆ 07 51 57 86 36

Animaux

Bovin

VENDS
6 VACHES PLEINES
vêlage 10 JANVIER
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

01 - Vds génisses Montb Red + vaches 2ème veau terme août sept IA 46 SEX + Génisses de 7 mois à 2 ans + 4 génisses Charolaises de 16 mois cause retraite.
✆ 06 22 48 68 03

01 - A retenir mâle HBC fils de Diamant grand raceur à vêlage facile GMQ 1,650 Kg très docile
✆ 06 42 45 32 49

07 - Vds génisses PH +RED prêtes 30/08 au 12/09 TGS
✆ 06 71 21 49 36

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

25 - A vendre 1 lot très homogène de génisses montbéliardes, âgées de 8 à 11 mois, génotypées issu moyen 122 en stabulation logettes. EARL Euro 2000 de Vernierfontain
✆ 03 81 60 05 07

38 - Vends 4 génisses limousine pleine terme sept, 1pleine IA sans corne docile 1900 euros+ 2 vaches issu IA, 1 de 4 ans et 1 de 7ans terme dec toute garantie sanitaire
✆ 06 41 23 46 79

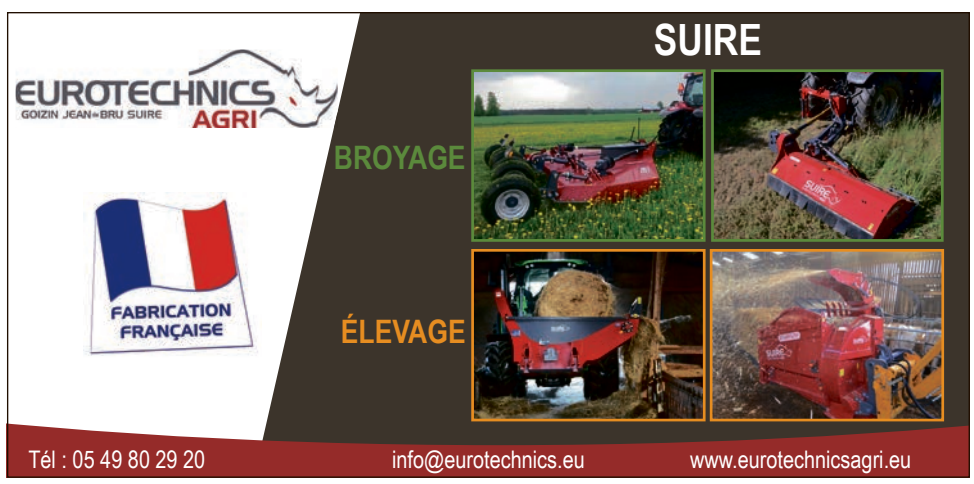
38 - Vds génisses prêtes 46-66, CL garanties sanitaires, terme 15/09/19, 30/09/2018.
✆ 06 33 98 33 36

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
E.C.D.M.
DÈS MAINTENANT, RÉSERVEZ VOTRE FUTUR REPRODUCTEUR,
capable d'améliorer aptitude au vêlage, lait, forme des trayons, finesse d'os et potentiel de croissance.
Renseignements au 06 88 96 23 63

ESPACE Affaires



POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL





39 - Vds 15 belles génisses Limousines d'1 an, 4 vaches suitées Lim + 2 pleines et 1 taureau Lim cheptel indem IBR poss liv
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds 9 génisses Ch, terme 08-09-10 IA, TGS et 1 taureau Ch, SC, 3 ans.
✆ 06 74 69 05 18

42 - Vds génisses prêtes 66 terme août sept. IA 66 vaches 66 en lactation cause surnombre, CL.
✆ 06 85 69 36 66

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ 06 70 34 71 84

69 - Vds jeunes vaches laitières Montbéliardes, terme à partir du 4/08 jusqu'au 15/11 cause arrêt lait.
✆ 06 88 83 47 29

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
GAEC CADOUX
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 -

70 - Vds mâles Parthenais type viande Vêlage facile calme idéal pour croisement livraison possible
✆ 06 80 73 11 79

71 - Vds 8 génisses pleines, parthenaise, 3 ans, issues cheptel dept 79, très dociles, taureau reprod. indicé vêlage facile, terme 09/2018, ttes garanties sanitaires.
✆ 03 85 76 18 80
ou 07 86 76 71 25

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ 06 38 83 04 06

Ovin

38 - Cause cessation d'activité vends lots brebis, agneaux (de 15 à 30 kg)
✆ 06 83 15 35 24

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux 15 à 40 kg.
✆ 06 07 96 23 40

42 - Vds agneaux mâles Charolais env. 40 kg.
✆ 06 84 71 44 96
ou 04 77 94 36 22

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche chauffeurs de tracteurs vendanges déb septembre 15 jours Fleurie. Expl. familiale.
✆ 06 87 40 31 08

69 - Cherche vendangeurs-euses motivé nourris logés début sept 10 jours ambiance sympa.
✆ 06 86 63 46 29

69 - Cherche chauffeur tracteur pour vendanges sérieux et disponible à partir début sept 15 jours.
✆ 04 74 71 63 23

69 - Beaujolais cherche vendangeurs fin août grande journée ou nourri logé.
✆ 06 31 61 19 21

69 - Beaujolais ch. vendangeurs(euses) et aide caviste fin août nourris logés 10 jours.
✆ 06 09 20 59 45

69 - Recherche vendangeurs(es) nourris logés sérieux et motivés début septembre pour 12 jours.
✆ 06 07 01 39 32

69 - Sud Beaujolais cherche vendangeurs(euses) motivés nourris le midi pas de logement possible pour fin août début septembre 12 jours.
✆ 06 70 39 81 05

69 - Exploitation familiale cherche vendangeurs(euses) disponibles début septembre pour environ 8 jours. Nourris logés, tarif préfectoral. Merci de bien vouloir motiver votre candidature et de nous faire parvenir par mail les copies de carte d'identité et carte vitale à
✆ jeanmichelgaudet@orange.fr

69 - Cherche chef d'équipe pour diriger vendangeurs région beaujolaise 8 à 9 jours début septembre expérience souhaitée, ancien vigneron bienvenu.
✆ 06 83 79 02 83

69 - Beaujolais ch. vendangeurs(euses) nourris logés pour 10 jours début septembre.
✆ 06 75 67 98 99 HR

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés pour début septembre pour 8 jours en beaujolais.
✆ 06 14 28 69 66

69 - Cherche vendangeurs(es) en beaujolais début septembre avec expérience nourri logé ou grande journée.
✆ contact@domaine-de-la-ronze.com

69 - Domaine viticole familial Beaujolais cherche VENDANGEURS(SES) dynamiques et motivés nourris/logés pr 10 jours début septembre 2018, expérience souhaitée
✆ 04 74 04 21 08

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 j début septembre, milieu agricole préf., motivés, nourris, logés. Voluet Guy, 69 Julienas.
✆ 04 74 04 45 67

CHERCHE
VENDANGEURS (ses) fin août début septembre
nourris logés en Bourgogne
OUVRIER VITICOLE POLYVALENT poste à pourvoir rapidement
Conduite de l'enjambeur est indispensable
06 48 32 44 64



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

JMP TEAM

Aux termes du procès-verbal du 26 juillet 2018, l'associé unique de la société JMP TEAM, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège est à DIJON (21000) – 13 B, rue Arthur Rimbaud, et qui est immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 794 184 556, a décidé de désigner en qualité de directeur général, Mme Catherine CHARROPPIN, demeurant à DAIX (21121) – 15, rue des Alisiers, à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL213122216

NOMINATION

NOUVELLE MANUFACTURE BOURGUIGNONNE DE PLASTIQUE

S.A.S.U. au capital de 250.000 Euros
Siège social : 3, rue de Bastogne
21850 SAINT-APOLLINAIRE
RCS Dijon 489 267 781

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2018, l'associé unique a :

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc DESPLAT de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la Société et décidé de nommer, en remplacement, JEAN-LUC DESPLAT ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 118 bis, avenue du Casino à LA TOUR-DE-SALVAGNY (69890), immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 838 866 267, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur ;

- pris acte de la démission de GOURGUE ET ASSOCIES de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

RCS Dijon

AL213122187

SOCIETE BOURGUIGNONNE DE MECANIQUE - SBM

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1.545.737,50 €uros
Siège : CLENAY (21490)
3 Cottages de la Norge
015 450 992 RCS DIJON

Aux termes de la réunion du Conseil de Surveillance du 6 JUILLET 2018 :

- Il a été pris acte de la démission de Madame Céline SOBOLE de ses fonctions de membre du conseil de Surveillance ;

- Madame Céline SOBOLE demeurant à SACQUENAY (21260) 7 bis rue de la Montolle a été nommée membre du directoire en remplacement de Madame Rebecca LANIEL, démissionnaire ;

- Madame Céline SOBOLE a également été nommée Présidente du Directoire en remplacement de Madame Rebecca LANIEL, démissionnaire.

AL213122190

ALABEURTHE

Société par actions simplifiée Au capital social de 40 000 Euros Siège social : 15, rue Jacques Germain ZI Beaune Savigny 21200 BEAUNE SIREN 401 715 693 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30 juin 2018 : Les mandats de la société Audit Partenaire Conseil, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SA Michel CREUZOT, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, la société AUCAP Société à responsabilité limitée, domiciliée 1, Rue du Golf 21800 QUETIGNY, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 à laquelle expirera le mandat du commissaire aux comptes. L'associé unique a pris acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis. Le Président

AL213122208

TRANSFERT DE SIÈGE

BB21

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 39 700 euros
Siège social : 22 rue de la Rente Logerot
21160 PERRIGNY LES DIJON
801 002 700 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'AGE du 2/07/2018 a décidé, à compter de ce même jour, d'étendre l'objet social de la société à la maîtrise d'½uvre générale et de transférer le siège social du 22, rue de la Rente Logerot 21160 PERRIGNY LES DIJON au 38, rue de la Gentiane 21800 NEUILLY LES DIJON. En conséquence les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL213121836

CABINET HYSENI

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 68 rue Monge - 21000 DIJON
539 655 597 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 01/06/2018 le siège social a été transféré, à compter de ce même jour, du 68 rue Monge 21000 DIJON au 11, rue du Docteur Quignard 21000 DIJON. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213121837

REVE JOUX

SCI au capital de 300 €.Siège social 10 Allée des Grives 77380 Combs-la-Ville.524 351 830 RCS de Melun.L'AGE du 16/06/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 1 rue du point du jour, 21530 Saint-Andeux, à compter du 16/06/2018.Gérant M.REVEILLON TRAPET Bernard demeurant 1 rue du point du jour, 21530 Saint-Andeux. Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL213121838

LE DOCUMENT NUMERIQUE

Société par Actions Simplifiée
à Associée Unique au capital de 100.000 €
Siège social : 13, rue du Docteur Quignard
21000 DIJON
(transféré : 23 rue de la Poste
– 21000 DIJON)
418 019 956 RCS DIJON

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le 15 mai 2018, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 13 rue du Docteur Quignard – 21000 DIJON au 23 rue de la Poste – 21000 DIJON, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

RCS de DIJON

AL213122186

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI 57 AVENUE DES CLAIRIONS
Société civile immobilière
au capital de 340.000,00 €
Siège social 7-11 rue du Commandant Rivière
58000 NEVERS
RCS NEVERS n° 814 980 777

Le 20 avril 2018, l'assemblée générale de cette société a décidé de transférer

le siège social de la société au 10 rue Camille Flammarion 21000 DIJON,

à compter du 1er avril 2018.

Objet social : acquisition, gestion de tous biens ou droits immobiliers

Gérance : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,

demeurant 10 rue Camille Flammarion 21000 DIJON

Durée : 99 ans

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des

sociétés de DIJON

Pour avis.

AL213122191

COUVERTURE IMAGE

SARL au capital de 100 000 euros - Siège : 13 Rue de la Toison d'Or 21000 DIJON - RCS DIJON 480 445 915, par décision du 01.01.2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 13 Rue de la Toison d'Or 21000 DIJON au 10 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON, à compter du 01.01.2018 et a modifié art. 4 des statuts. Pour

avis la gérance.

AL213122230

CINETRANSFERT

SARL au capital de 12 000 euros - Siège : 13 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON - RCS DIJON 797 544 871, l'AGE du 01.01.2018 a décidé de transférer le siège social du 13 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON au 10 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON, à effet au 01.01.2018 et de modifier en conséquence l'art. 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL213122231

MODIFICATION DE CAPITAL

D B F L

SCI au capital de 536 620,53 euros, siège social : 1 Rue de Longvic 21000 DIJON, 348 321 274 RCS DIJON, AGE du 15/10/2017: réduction du capital social de 536 620,53 euros à 96 096 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts, pour avis

AL213122170

DOMAINE DIGIOIA ROYER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros porté à 196 060 euros
Siège social : 16 RUE DU CARRE,
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
839 080 769 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 16 juillet 2018 que le capital social a été augmenté de 195 060 euros par voie d'apport en nature et ce à compter rétroactivement du 1er mai 2018, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 196.060 euros

Pour avis, La Gérance

AL213122200

SAS MYXPRESSION

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
17 boulevard de la Défense
21000 DIJON
823 554 266 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018, le capital a été augmenté d'une somme de 55.000 euros et a été porté à 60.000 euros. Les articles 2.1 et 2.2 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON

AL213122213

ALTAGILE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 268.000 euros
Siège social : 5 rue de la Grande Fin
21121FONTAINE LES DIJON
810 145 847 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2018, le capital a été réduit d'une somme de 219.760 euros et a été ramené à 48.240 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON

AL213122214

PHARMACIE FLOURIOT

SELARL - au capital de 79 000 euros - Siège : 4 rue de l'Eglise - 21800 NEUILLY LES DIJON - RCS DIJON 538 841 354 : l'AG0 du 02.05.2018 et les Décisions extraordinaires de l'associé unique du 08.06.2018, le capital social a été réduit d'une somme de 38 710 euros, pour être ramené de 79 000 euros à 40 290 euros par rachat et annulation de 3 871 parts sociales, a décidé de modifié art 6 - APPORTS et art.7 CAPITAL SOCIAL des statuts ainsi AM : 79 000 euros - NM 40 290 euros - Pour avis La Gérance

AL213122220

RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 20/07/2018, concernant la SARL LOUIS NIE, il fallait lire : PRÉSIDENT : Mme Laurence CHAPELLE demeurant 2 route de Chassagne - 21590 SANTENAY et DIRECTEUR GÉNÉRAL : Mr Bernard CHAPELLE demeurant 2 route de Chassagne - 21590 SANTENAY.

AL213122219

MODIFICATION DE STATUTS

PRO ACTIVE GESTION

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Transformée en société
par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 400 000 euros
Siège social : 43 rue Elsa Triolet,
parc Valmy
21000 DIJON
509 988 960 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 18 juin 2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 400 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Stéphan NICOLINI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la Société : M. Stéphan NICOLINI demeurant 4 rue de la Bresse – 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL213121897

E.A.R.L. DOMAINE HEITZ LOCHARDET

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 8 475,89 Euros
Siège social
24, rue Charles Paquelin
21190 Chassagne-Montrachet
420 474 645 R.C.S. Dijon

Suivant délibération du 1er Juillet 2018, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 1er Juillet 2018, sans création d'un être moral nouveau.

La dénomination, le siège, le capital et la durée n'ont pas été modifiés.

NOUVELLES MENTIONS :

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

OBJET SOCIAL :

L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.

Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet susindiqué.

GERANCE : Mme Brigitte HEITZ demeurant à DIJON (21000) 17, rue Frédéric Lévèque et Mr Armand HEITZ demeurant à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) 24, rue Charles Paquelin.

CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

AL213122135

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU DOMAINE DE MESSEY

SCI au capital de 457.347, 05 €
Siège social : Château de Messey
71700 Ozenay
383 332 640 RCS Macon

Aux termes de l'acte SSP constatant les décisions unanimes des associés en date du 06/07/2018, il a été décidé

- de modifier la dénomination sociale comme suit : SCI du Clos des Champs,

- de transférer le siège social au 4, rue du Clos Mazeray 21190 Meursault,

Durée : 50 ans

Objet social : Propriété et gestion d'immeubles

La société sera ré-immatriculée au RCS de Dijon.

AL213122182

LVS 25 - LA VIE SAINE

Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 352 500 607 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2018, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour : - de remplacer la dénomination sociale par LA VIE AU NATUREL à LVS 25 - LA VIE SAINE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - de transférer le siège social de Rue Jacques Foillet – Zone du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD au 6 Rue des Frères Montgolfier - 21300 CHENOVE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - de remplacer Monsieur Pascal HENRY, Président démissionnaire, par la société AB DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 6 196 050 euros, dont le siège social est situé 29 Rue Musette – 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 830 605 721, représentée par Madame Pascale CARTIER. - de nommer en qualité de commissaires aux comptes la Société RGA EXPERTISE & AUDIT sise 1 Rue du Dauphine – 21121 FONTAINE LES DIJON. POUR AVIS Le Président

AL213122207

GAEC VERDOT VAUGIMOIS

Societe civile
Siège social : Vaugimois
21450 villaines en duesmois
382 106 177 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EARL VERDOT VAUGIMOIS

Siège social : 17 Grande Rue – Vaugimois – 21450 VILLAINES EN DUESMOIS

Capital social : 138.690 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérant : M. VERDOT Christophe, demeurant 2 rue de la Ruelle – Vaugimois – 21450 VILLAINES EN DUESMOIS VERDOT Sébastien, demeurant 11 Grande Rue – Vaugimois – 21450 VILLAINES EN DUESMOIS

Durée : 60 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL213122210

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 30/07/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COMBLANCHIEN: Vigne AOC Côte de Nuits Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

34 a 67 ca - La berchere: AA-73[469]

CORGOLOIN: Vigne AOC Côte de Nuits Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

8 a 22 ca - Aux cloux virey: AA-66[334]

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne AOC Savigny les Beaune, sauf parcelle ZE 242, en AOC Hautes Côtes de Beaune - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 36 a 97 ca - Champlains: ZE-242[59] - Les gollardes: ZE-215-224-239[214] - Les planchots du nord: AS-11[212]

COURCELLES-FREMOY: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

4 ha 69 a 90 ca - Es larrys: ZI-37-38-39(J)-39(K)-40-41

LA ROCHE-EN-BRENIL: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 54 a 89 ca - Champs rouges: ZB-1-2 - Champs seigneurs: F-197 - Couture des cros: E-84 - Les larris: ZA-1-2-3

THOSTE: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 96 a 50 ca - Le grand champ fumier: ZB-1-39-40-41

BESSEY-LES-CITEAUX: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

2 ha 30 a 80 ca - Derriere les meix: ZE-57 - La berbisotte: ZE-18

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/08/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213122233

E.A.R.L. CECILE TREMBLAY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 1 rue de la Fontaine
21700 VOSNE ROMANEE
444 887 806 R.C.S. DIJON

Suivant délibération du 15/07/2018, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 15/07/2018, sans création d'un être moral nouveau.

La dénomination, le siège social, le capital et la durée n'ont pas été modifiés. L'objet social a été reformulé.

NOUVELLES MENTIONS :

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

OBJET SOCIAL : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont

les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des

actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.

CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

AL213122211

GAEC DE LA BOSSIERE

Societe civile
Siège social : 21150 bussy le grand
335 089 801 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en SCEA, à compter du

1er août 2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination sociale : SCEA DE LA BOSSIERE

Siège social : 21150 BUSSY LE GRAND

Capital social : 190 650 EUROS

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérant : Monsieur FARCY Jean-Luc, demeurant à 21150 BUSSY LE GRAND

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL213122215

AVIS DE MODIFICATION

M2B MONTAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 1, rue Avau
21350 MARCILLY ET DARCY
515395457 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 16/07/2018, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société à responsabilité limitée M2B MONTAGE a décidé de transférer le siège social du Rue des Frères Salvez – Z.A. En Point Boeuf, 01500 AMBERIEU EN BUGEY au 1, rue Avau – 21350 MARCILLY ET DRACY à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 515395457 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Aux termes de cette même délibération, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Pierre BOUVARD de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Olivier MARGUERY, demeurant 1, rue Avau – 21350 MARCILLY ET DRACY, pour une durée illimitée à compter du même jour. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis La Gérance.

AL213122227

SELARL «ARTHEMIS CONSEIL»

Avis L'assemblée générale mixte du 31 mai 2018 de la SELARL « ARTHEMIS CONSEIL « au capital de 20.000 € - 6 Boulevard de Sévigné - 21 000 DIJON,RCS DIJON 497 801 688, a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient « GUINOT AVOCATS « à compter du 31 mai 2018 et de ne pas pourvoir au remplacement de Edith FORCINAL-7 chemin de la Petite Chaussée – 72440 VOLNAY, gérante démissionnaire. L'article 3 des statuts a été modifié ainsi : ancienne mention : ARTHEMIS CONSEIL, nouvelle mention : GUINOT AVOCATS.Mention au RCS de Dijon

AL213122228

CESSION

AVIS DE MUTATION

Suivant acte reçu par Me Alexis VARVENNE, notaire à GERARDMER (88400) le 20 juillet 2018, enregistré à EPINAL le 25 juillet 2018, 2018 N 992, la société «MIRA», Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à AUXONNE (21130), Centre commercial E. LECLERC, Ave du Général de Gaulle, SIREN 817 808 934, RCS DIJON,

A cédé à la société BAROZ, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à AUXONNE (21130), Centre commercial E.LECLERC, Avenue du Général de Gaulle , SIREN 839 637 337 RCS DIJON.

Le fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter, sis et exploité à AUXONNE (21130), Centre Commercial E. LECLERC, avenue du Général de Gaulle, connu sous le nom de «O'MALO».

Prix : 237.057,00 € dont 2.057 Euros HT de marchandises

Jouissance : 20 juillet 2018

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître François PENY, Notaire à DIJON (21000) 2 rue Bossack, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Alexis VARVENNE

AL213122195

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 26 JUILLET 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement DIJON 1 le 27 JUILLET 2018 « Dossier 2018 38264 référence 2018 A 03528 », la Société HENRY, SARL au capital de 5.000 € dont le siège est à MESSIGNY ET VANTOUX (21380) – 2 Place de l'Eglise, 534 301 692 RCS DIJON, a cédé à la Société ALEXANDRE MOINE, SARL au capital de 40.000 € dont le siège est à TROUHANS (21170) – 14 Lotissement de la Platière, 839 413 564 RCS DIJON,

Le fonds commercial et artisanal de boulangerie pâtisserie confiserie crèmerie épicerie exploité à MESSIGNY ET VANTOUX (21380) – 2 Place de l'Eglise, pour lequel le vendeur est immatriculée à l'INSEE sous le n° 534 301 692 00016, APE 1071C,

Moyennant le prix de 245.000 € s'ap-

pliquant aux éléments incorporels pour 190.000 € et aux éléments corporels pour 55.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er AOÛT 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet SEUTET ET AVOCATS 35 Rue de Broglie (21000) DIJON où domicile est élu.

AL213122242

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE SOT-L'Y-LAISSE ROTISSERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 45 Rue Claude Hoin
21000 Dijon
510 009 970 RCS Dijon**

Par un procès-verbal l'associé unique du 1er juin 2018, Monsieur Luc COLOT demeurant 28 Rue des Vernottes – 21110 CESSEY SUR TILLE, a été nommé Gérant à compter du 1er juin 2018, en remplacement de Monsieur Laurent MILASSIN, 45 Rue Claude Hoin – 21000 DIJON, démissionnaire. Le nom de Monsieur Luc COLOT a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Laurent MILASSIN. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Le siège social a été transféré au 28 Rue des Vernottes – 21110 CESSEY SUR TILLE, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL213121636

EARL BAUDON PÈRE ET FILS

société civile au capital de 197 500 euros

siège social : rue du Pont – 21460 THOSTE

497 825 588 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 juillet 2018, la collectivité des associés a autorisé Monsieur BAUDON Jean-Pierre à démissionner de

ses fonctions de gérant au 31/07/2018.

Pour avis, la gérance

AL213122185

EARL COFFIN JEAN LOUIS

**Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 137.620 euros
Siège social : 4 rue du Puits Perdu
21120 LUX
437 482 029 RCS DIJON**

Aux termes d'une AGO en date du 16/07/2018, Madame Josette COFFIN a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 31/08/2018.

Pour avis et mention, La Gérance

AL213122192

EARL BROCARD GILLES

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 218 550,91 euros
Siège social : 23 rue de la Roche - 21260 SELONGEY
420 587 099 RCS DIJON**

Aux termes d'une AGE en date du 16/07/2018, Mme Eliane BROCARD a démissionné de ses fonctions de gérante à compter du 31/08/2018.

Pour avis et mention, La Gérance

AL213122194

COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 18 000.00 €
Siège social : 7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON Cedex
389 332 719 RCS DIJON**

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2018 :

- A la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves MARTIN, co-gérant, avec effet au 20 juillet 2018, il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le collège de gérance est désormais composé de Messieurs Pierre CLEON, Louis MARTIN, Nicolas SAILLARD et Thomas PAULIN.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance

AL213122201

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASS

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 500 000.00 €
Siège social : 7 Rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON Cedex
816 580 146 RCS DIJON**

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2018 :

- A la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves MARTIN, co-gérant, avec effet au 20 juillet 2018, il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le collège de gérance sera désormais composé de Messieurs Pierre CLEON, Louis MARTIN, Nicolas SAILLARD et Thomas PAULIN.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance

AL213122202

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 450 000.00 €
Siège social : 7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON Cedex
343 723 342 RCS DIJON**

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2018 :

- A la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves MARTIN, co-gérant, avec effet au 20 juillet 2018, il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le collège de gérance sera désormais composé de Messieurs Pierre CLEON, Louis MARTIN, Nicolas SAILLARD et Thomas PAULIN.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance

AL213122203

AVIS

ETOILE CENTRE EST - E.C.E.

**S.A.R.L. au capital de 63.000 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
408 657 336 R.C.S. DIJON**

L'assemblée générale des associés du 20 Juin 2018 a pris acte de la fin de mandat de cogérant de Monsieur Jean-Marie TSCHUPP et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL213122206

E.A.R.L. DOMAINE MAURICE CHAPUIS

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 32 800 Euros
Siège social : ALOXE-CORTON (21420)
378 948 053 R.C.S. DIJON**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2018 a pris acte de la démission de Mr Maurice CHAPUIS de ses fonctions de gérant, avec effet au 31 juillet 2018 et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants, à compter du 1er août 2018 pour une durée illimitée, Mme Anne-Marie CHAPUIS et Mr Pierre CHAPUIS, demeurant tous deux à ALOXE-CORTON (21420) 3 rue de Boulmeau.

AL213122226

DISSOLUTION LIQUIDATION

GRISOT

**Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 8,rue des Frères Lumière
21300 CHENOVE
391 107 687 RCS DIJON**

L'AGE du 4/06/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. Madame Fabienne GRISOT, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 13 Lotissement Le Clos de la Mare, a été nommée comme liquidatrice avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : 13 Lotissement Le Clos de la Mare 21380 SAVIGNY LE SEC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON. Le liquidateur

AL213121861

HI-BOO

SARL en liquidation au capital de 3 000 euros, siège social : 12, rue de Grancey 21120 MAREY SUR TILLE, 793 163 684 RCS DIJON, décisions du 31/05/2018 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : Mme Hortense BOURGUIGNON (10 rue de Grancey 21120 MAREY SUR TILLE), siège liquidation au siège social, pour avis.

AL213121896

SOCIETE CIVILE CLOS DE LA BRUNELLE

**Société civile
Au capital de 15 244,95 €
Siège social : 29 Rue Richebourg
21220 Gevrey Chambertin
Siège de liquidation
24 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21220 Gevrey Chambertin
RCS Dijon 379 307 044**

AVIS DE CLOS DE LIQUIDATION

L'AG du 31/07/2018, après avoir entendu le rapport de Mme Françoise ROTY, liquidateur, demeurant 24 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL213122120

CAMSKY

**SARL au capital de 5 000 euros
Siège social
80 rue du Bourg 21000 Dijon
811467323 RCS Dijon**

Le 19/06/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Colin Quentinet, 7B rue Marguerite Thibert - Chez Sophie Goudemez 21000 Dijon , et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Dijon.

AL213122138

**Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny**

CROTTET

**Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 euros
Siège social
17 Boulevard du Champ aux métiers
21800 Quétigny
RCS Dijon 535 007 298**

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 18/07/2018, il a été :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 juillet 2018 et sa mise en liquidation,

- nommé comme Liquidateur Mme Virginie HERBAUT épouse CROTTET demeurant 5 rue De La Cour 21110 PLUVET, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

- fixé le siège de la liquidation au siège social de la société 17 Boulevard du Champ aux métiers 21800 QUETIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tout acte et document relatif à la liquidation devra être notifié.

Cette dissolution met fin aux fonctions de gérant de Mme Virginie HERBAUT épouse CROTTET demeurant 5 rue De La Cour 21110 PLUVET.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON

Pour avis,

AL213122156

**Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny**

CROTTET D

**Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 euros
Siège social : 4 Avenue Albert 1er
21000 Dijon
RCS Dijon 813 920 469**

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 18/07/2018, il a été :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 juillet 2018 et sa mise en liquidation,

- nommé comme Liquidateur Mr Damien CROTTET demeurant 5 rue De La Cour 21110 PLUVET, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

- fixé le siège de la liquidation au siège social de la société 4 Avenue Albert 1er 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tout acte et document relatif à la liquidation devra être notifié.

Cette dissolution met fin aux fonctions de gérant de Mr Damien CROTTET demeurant 5 rue De La Cour 21110 PLUVET.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON

Pour avis,

AL213122158

SCCV DE LA COMBE EN LIQUIDATION

**Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation:
5 Rue d'Alise
21000 DIJON
529 687 998 RCS DIJON**

L'A.G.E. du 06/07/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06/07/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213122196

SCCV 4 RUE DE LA RAFFINERIE EN LIQUIDATION

**Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation: 5 Rue d'Alise
21000 DIJON
793 810 250 RCS DIJON**

L'A.G.E. du 06/07/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06/07/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213122197

SCCV ILOT 3 - DAIX EN LIQUIDATION

**Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise
21000 DIJON
799 165 618 RCS DIJON**

L'A.G.E. du 06/07/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06/07/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213122198

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 18 Juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : SAS CONCEPT BAUMGARTEN

- Siège : 9, avenue des lyonnais - 21200 BEAUNE

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 2 000 Euros

- Objet : coiffure mixte, coloriste, barbier, soins du cheveu ainsi que la vente de produits de parfumerie et d'accessoires liés à la coiffure

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

- Président : M. Thomas BAUMGARTEN demeurant à BEAUNE (21200) 75B, rue des Blanches Fleurs

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis. Le Président

AL213122178

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 17 Juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : CotéBox

- Siège : 12, place Ziem - 21200 BEAUNE

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au

Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 20 000 Euros

- Objet :

- activité de contractant général

- toutes études techniques, économiques ou financières pour le bâtiment et pour la construction de tous immeubles

- expertise, assistance et conseil en construction

- acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole

- mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance

- éventuellement et exceptionnellement aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

- Président : Mr Jean-Baptiste ANDRE demeurant 9, rue Spuller - 21200 BEAUNE

- Directeur Général : Mr Alexandre CICCARDINI demeurant 8 rue des Layottes - 21490 BELLEFOND

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

AL213122180

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21) du 23 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : REIS COUVERTURE

Siège : 58 B rue du Faubourg Saint Nicolas, 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : Tous travaux de charpente, couverture, zinguerie et isolation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Gabriel REIS, demeurant 58 B rue du Faubourg Saint Nicolas, 21200 BEAUNE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

Le Président

AL213122183

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2018 à Flagey-Echezeaux (21), il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.B. TAXI AMBULANCE

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 32 route de Gilly - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX

Objet : Transport de personnes (taxi), VTC, transport d'enfants, transport médical et sanitaire (ambulance et VSL), transport de petits colis et plus généralement transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, y compris celle du conducteur ou du véhicule taxi ; l'exploitation et la location de licence(s) taxi.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 4.000 euros divisé en 100 actions de 40 euros entièrement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés. Toute autre cession est soumise à agrément.

Président : M. Hugo SIRI dmt 98 rue de Montchapet – DIJON (21000)

Directeur Général : M. Franck BOULEY dmt 32 route de Gilly - FLAGEY ECHEZEAUX (21640)

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président

AL213122189

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRAZEY EN PLAINE (21470) du 18 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : REANNE

Siège social : 8 rue du Gué des Pauvres, 21470 BRAZEY EN PLAINE

Objet social :

La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations.

La réalisation de prestations de services (administratives, management, consulting et autres) dans toutes sociétés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 425 000 euros

Gérance : Monsieur Etienne FEVRE, demeurant 8 rue du Gué des Pauvres 21470 BRAZEY EN PLAINE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213122193

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 24.7.2018, il a été constitué une EURL dénommée : CONFIANCEZ-VOUS. Capital : 2 000€. Siège : 2-4 rue du Dauphiné, 21121 Fontaine les Dijon. Objet : Ateliers découverte de la lecture et des arts + Conseil, Formation, Coaching. Durée : 99 ans. Gérance : Mme TRIBONDEAU Caroline, 15B rue des Arandes, 21240 Talant. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213122199

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 10 avril 2017, il a été constitué une société civile immobilière:

Forme juridique : SCI

Dénomination : Sur les Roches

Siège social : 49 rue Hoche 21000 Dijon

Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains

Durée : 99 ans Capital social : 200 euros

Apports en numéraire : 200 euros Gérant : Mme Danièle HINTZY domiciliée 49 rue Hoche 21000 Dijon

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles

Immatriculation : au RCS de Dijon

AL213122205

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 26 Juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : GRANDE RUE

Siège social : 8, rue de Très Girard – 21220 MOREY-SAINT-DENIS

Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,

- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés. Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Cécile TREMBLAY demeurant à MOREY-SAINT-DENIS (21220) 8, rue de Très Girard,

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

AL213122212

**CHONE & ASSOCIES - NOTAIRES
16 Place Jean Jaurès
SAINT NICOLAS DE PORT**

AVIS DE CONSTITUION

Constitution de SAS suivant acte reçu par Me Jérôme BERNECOLI, notaire à St Nicolas de Port, le 19/07/2018 :

Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : SASU S2i. Siège : 119 rue Victor Hugo 21000 DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 1000 euros. Objet : acquisition, souscription, vente, en conformité des lois et règlements en vigueur, de toutes valeurs mobilières quelles qu'en soient la nature, la forme, ou le montant, et d'une façon générale la prise de toute participation. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thierry COURSIN, demeurant 119 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon

AL213122222

**SPFPL JC BUISSON
Au capital de 1.000 €
Siège social :
Résidence Central Park
43 rue des Marmuzots
21000 DIJON
RCS DIJON: en cours**

AVIS

Aux termes de statuts signés le 26 juin 2018, il a été constitué une société dénommée SELAS -SPFPL JC BUISSON présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JC BUISSON

Forme sociale : SPFPL – SELAS

Siège social : Résidence Central Park 43 rue des Marmuzots 21000 DIJON

Durée : 99 années

Objet social : exclusivement la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercices libérales régies par l'Article 1er alinéa I de la Loi susvisée et ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de Biologie Médicale.

Elle peut réaliser toutes les opérations et activités accessoires qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son déve-

loppement et notamment la fourniture de prestations de services, d'assistance administrative, financière, technique, informatique, juridique et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Président : Monsieur Jean-Christophe BUISSON demeurant Résidence Central Park - 43 rue des Marmuzots 21000 DIJON.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis

AL213122224

SPFPL CDMED
Au capital de 10.000 €
Siège social : 43 rue des Marcs D'Or 21000 DIJON
RCS DIJON: en cours

AVIS

Aux termes de statuts signés le 26 juin 2018, il a été constitué une société dénommée SELARL -SPFPL CDMED présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CDMED

Forme sociale : SPFPL – SELARL

Siège social : 43 rue des Marcs D'Or 21000 DIJON

Durée : 99 années

Objet social : exclusivement la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercices libérales régies par l'Article 1er alinéa I de la Loi susvisée et ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de Biologie Médicale.

Elle peut réaliser toutes les opérations et activités accessoires qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services, d'assistance administrative, financière, technique, informatique, juridique et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Gérant : Monsieur Xavier CORDIN demeurant 43 rue des Marcs D'Or 21000 DIJON.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis

AL213122225

AVIS DE CONSTITUTION

D'un acte s.s.p. du 13/07/2018, il résulte la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : S.C.I. LE POIRIER VIGNY OBJET : L'acquisition, la rénovation, l'aménagement, la gestion de tous immeubles bâtis ou non, échange ou autrement ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des ensembles immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire. SIEGE SOCIAL : 27 route de Beaune – Zone Industrielle – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE. DUREE : 99 ANS à compter de l'immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 500 € uniquement constitués d'apports en numéraire. GERANCE : M. David BARBERET et Mle Aurélie RAMONET, demeurant tous deux à BEAUNE (21200) – 9 impasse Jacques Monod. CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec un agrément. Sont dispensés d'agrément les cessions de parts consenties entre associés. DEPOT LEGAL ET IMMATRICULATION : Greffe du T.C. DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL213122229

CLEMAX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Boulevard Winston Churchill
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 8 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : CLEMAX Siège social : 10 Boulevard Winston Churchill, 21000 DIJON Objet social : - La réalisation de prestations de services en matière d'analyse de supports numériques et d'investigations numériques auprès de ses filiales ou à l'égard de tiers, - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; - L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Romuald GOICHOT demeurant 10 bd Winston Churchill, 21000 Dijon, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213122232

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/07/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : BSL-i

Siège social : La grande croix, 21500 Buffon

Forme : SAS

Capital : 1.000 Euros

Objet social : L'acquisition, l'administration, la location de tous immeubles bâtis et non-bâtis

Président : Distribution Funéraire Sas, immatriculée 792907123 au RCS de Paris

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL213122237

NIÈVRE

SUCCESSION

Office Notarial de Saint-Amand-en-Puisaye
Rue du Docteur Roux
58310 Saint-Amand-en-Puisaye

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 16 mai 2017, M. Pierre Honoré Raymond DOURNEAU, né à MENESTREAU (58), le 27 mai1938, dt à Entrains s/ Nohain, décédé à Entrains s/ Nohain, le 09 juin 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de l'office notarial de St Amand en Puisaye, suivant procès verbal du 12 juillet 2018 dont une expédition a été reçue par le TGI de NEVERS le 20 juillet 2018.

Les oppositions sont à former en l'office notarial de St Amand en Puisaye, chargé du règlement de la succession.

AL583122150

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Par testament olographe du 22 janvier 2011, Mme MARTINON Colette Louise Josèphe, veuve de Mr LELU Julien, en son vivant retraitée, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) La Maison de Fannie 13 rue Martin Luther King, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 23 avril 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 5 juillet 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Valérie PLANCON, Notaire administrateur à SAINT AMAND EN PUISAYE (Nièvre) Rue du Docteur Roux, Notaire chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL583122158

TRANSFERT DE SIÈGE

SCEA DU GROS CRAY

La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny
Au capital social de 10 000 euros
RCS Nevers - N°838 230 647

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er mai 2018, le siège social a été transféré à Le Gros Cray - 58270 Anlezy. Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis, la gérance

AL583122148

SCI VALENTON

SC au capital de 2000 €
Siège social : 2 rue Charles de Gaulle,
94140 Alfortville
433 393 022 RCS de Créteil

L'AGO du 03/07/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez VINCENT SA - 3 Route de Paris, 58640 Varennes-Vauzelles, à compter du 03/07/2018 Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobilier en question. Durée : expire le 31/10/2099 Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL583122153

NGB

Société civile
Au capital de 152,45 Euros
Siège social : 130, rue Francis Garnier
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 419 628 334

Par décision du 26/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social du 57 bis, rue Francis Garnier, 58000 NEVERS au 130, rue Francis Garnier, 58000 NEVERS à compter du 26/07/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

RCS NEVERS

Pour avis

La Gérance

AL583122155

PRESTACHIMIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 172 Avenue du Stand
58000 NEVERS
800.415.978 RCS NEVERS

Par décision du 01.07.2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à MARZY (58180) 32 Route de Nevers, à compter du même jour, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : 172 Avenue du Stand 58000 NEVERS.

Nouvelle mention : 32 Route de Nevers 58180 MARZY.

RCS NEVERS.

AL583122157

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SCI 57 avenue des Clairions
Société civile immobilière
au capital de 340.000,00 ¤
Siège social 7-11 rue du Commandant Rivière
58000 NEVERS
RCS NEVERS n° 814 980 777
Transfert de siège social

Le 20 avril 2018, l'assemblée générale de cette société ayant pour gérant la LIGUE DE l'ENSEIGNEMENT DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, ayant son siège social à DIJON (21000), 10 rue Camille Flammarion a décidé de transférer le siège social à cette même adresse, à compter du 1er avril 2018.

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

AL583122165

MODIFICATION DE CAPITAL

58 ELEC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 € porté à 150 100 €
Siège social : ZA des Belles Bardes
Route de Busserolles – 58180 MARZY
834 274 755 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 30/06/2018 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

Ancienne mention : 100 €

Nouvelle mention : 150 100 €

AL583122147

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

EURL EMMANUEL STYL'CHEMINEES

SARL au capital social porté à 150 000 euros
Siège social : Lieu dit Cuzy
58800 CERVON
RCS NEVERS B 792 714 222

Selon décisions Extraordinaires de l'Associé unique du 18/05/2018, il a été procédé aux modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, et ce à compter du même jour.

CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 1.500 euros

Nouvelle mention : 150.000 euros

Pour avis

Le Gérant

AL583122156

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 20/07/2018 concernant la dissolution et mise en liquidation de la société CRITERRES. Il n'y avait pas lieu de tenir compte de la mention relative à la clôture des opérations de liquidation. Et il convenait d'indiquer modification et non pas radiation au RCS de Nevers

AL583122164

MODIFICATION DE STATUTS

EMPREINTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 70 300 euros
Siège social : 4, rue Anatole France
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
812 792 224 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 20 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EMPREINTE, a décidé à compter de ce même jour de transformer la SARL en SAS sans création d'un être moral nouveau et a adapté le texte des statuts qui régiront désormais la société, la nomination de Madame Nathalie LASMAR née DESSALY, 7 rue Louis Paris 58200 COSNE SUR LOIRE, en tant que Président

AL583122169

FLOW SYSTEM

SARL transformée en SAS au capital de 10 000 €
Siège Social : 13, avenue Jean Jaurès
58600 FOURCHAMBAULT
808 936 892 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2018, l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du 1er juillet 2018.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- **Forme :**

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

- Administration :

Ancienne mention : - Gérant : Mr Marc EMBAREK dt à FOURCHAMBAULT (58) – 13, Avenue Jean Jaurès

Nouvelles mentions : - Président : Mr Marc EMBAREK susnommé

- Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

- Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL583122183

CESSION

Notaire

ME MARIE CHERAMY
3 Rue Henri Barbusse
58000 Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, les 17 et 18 juillet 2018 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 20 juillet 2018 dossier 2018 15626 référence 2018 N

00439,

Madame **Marthe Jacqueline DUFOYER**, commerçante, épouse de Monsieur Antoine TRAN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) 1 boulevard Camille Dagonneau.

Née à DALAT (VIET NAM) le 10 février 1954.

A CEDE A :

La Société dénommée **CELINE**, Société en nom collectif au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) 1 boulevard Camille Dagonneau identifiée sous le numéro SIREN 840 581 425 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de **CAFE-BAR-BIMBELOTERIEJOURNAUX- BRASSERIE, HOTEL** connu sous le nom de «CHEZ PIERROT» situé et exploité à VARENNES-VAUZELLES (Nièvre), 1 rue Camille Dagonneau

Prix : **DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €)** s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170.000,00 €)

- aux éléments corporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €)

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de l'étude de Maître Christophe ROBERT, notaire à NEVERS (Nièvre), 10 rue Vauban où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

AL583122172

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 18.07.2018 enregistré le 19.07.2018 au SIE de NEVERS, Dossier 2018 15532, référence 2018 A 00970,

Monsieur Yann TRIGOUST

dont le siège social est 15 rue Jacques Duclos 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculé au RCS de NEVERS 482 653 656,

A cédé à

TH 58

SARL au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 15 rue Jacques Duclos 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS 480 993 310,

Son fonds artisanal et commercial de garage qu'il exploitait à VARENNES VAUZELLES (58640), 15 rue Jacques Duclos.

Cette vente a été consentie au prix de 150 000 euros, avec entrée en jouissance au 01.07.2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par LEGALYS CONSEILS 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES.

AL583122181

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte du 01/09/17 à BICHES, la mairie de BICHES a donné en location-gérance à la société LA BISTROTERIE, SAS au capital de 500 euros, dont le siège social est à BICHES – 58110 – Maison éclusière N°21 VL de Fleury, et immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 831405899, un fonds de commerce de restaurant, bar, brasserie à consommer sur place sis et exploité à BICHES – 58110 – Maison éclusière N°21 VL de Fleury, pour une durée d'un an à compter du 01/09/17, renouvelable par tacite reconduction par période de une année.

Pour avis

AL583122125

NON DISSOLUTION

ETABLISSEMENTS BONNET

SARL au capital social de 7622,45 Euros
Siège social : Les Beaubutaines 58200
COSNE COUR SUR LOIRE SIREN 322 132 226
R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 27 avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL583122149

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SOCIETE DESBOIS

SARL en liquidation au capital de 40.000 €
Siège de liquidation : Moulin de la Tournelle
58430 ARLEUF
701 880 551 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin 2018 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Pascal DESBOIS, dt « Courty » - 58120 CHATEAU-CHINON, de son mandat de liquidateur

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, P. DESBOIS

AL583122159

CRITERRES

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 6 route de Tannay,
58500 Villiers-sur-Yonne
489 525 774 RCS Nevers L

AGE du 30/06/2018 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2018. Radiation au RCS de Nevers

AL583122163

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES PREMANOIRS

Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 1 524,49 Euros
Siège social : 26 rue des Prémanoirs
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
R.C.S. NEVERS 422 379 115

Le 10.07.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10.07.2018. M. Jean-Claude THEVENET demeurant La Roche de Paraize 58120 LIVRY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL583122166

Alciat-Juris
Société d'avocats

ACIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

L'AUBERGE DU CRESCENT

SARL en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social : Le Bourg
58140 MARIGNY L'EGLISE
Siège social de la liquidation :
30, rue Villebois Mareuil
21000 DIJON
RCS NEVERS 811 955 889

Suivant AGE du 31/05/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'assemblée a nommé comme liquidateurs Mme Dalila TAHER et M. Aurélien BOSSE, dmt ensemble à DIJON (21000) 30 rue Villebois Mareuil, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (21000) 30 rue Villebois Mareuil.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL583122173

FREELANCES.EU

SASU au capital de 1000 euros, 29bis rue de l'Abreuvoir, 58500 Clamecy. RCS: Nevers 539627513. A compter A.G.E du 30-06-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Siège de liquidation: au siège social. Liquidateur: M. LECERF Henri 7 Rue du palais de justice, 77120 Coulommiers. Mention et formalités au RCS de Nevers.

AL583122175

SARL C.L.S

SARL en liquidation au capital social de 4 300 Euros
Siège social : 15 boulevard de la République
58120 CHATEAU CHINON
R.C.S. NEVERS 490 393 329

Le 05.07.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05.07.2018. Mme Véronique MARCEAU demeurant 2 rue de Volin 58120 CHATEAU CHINON, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL583122177

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 19/07/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RELAIS DE MAUFRONT Objet social : Hébergement touristique de courte durée, restauration Siège social : Relais de Maufront, Route de la Pouge, 58500 Ouagne. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. GELE Benjamin, demeurant Relais de Maufront Route de la Pouge, 58500 Ouagne Directeur Général : Mme DUPIN Christelle, demeurant RELAIS DE MAUFRONT Route de la pouge, 58500 OUAGNE Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés Immatriculation au RCS de Nevers

AL583122151

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24.07.2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EXTERNAL OPERATIONS

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège social : 35 rue de Precy 58800 CORBIGNY

Objet social : Prestations de services aux particuliers et aux entreprises. Plus généralement toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, juridiques, économiques, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social spécifié, ou susceptibles d'en faciliter l'xtension ou le développement, et à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années

Président : Diana del Carmen VARGAS RAMON demeurant 35 rue de Precy 58800 CORBIGNY

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.

Droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément : Les cessions sont libres entre associés. Toutes autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la Société donné par la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583122152

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à LA MADELEINE du 13 Juillet 2018, il a été constitué la société dénommée HUMANIMA Forme : Société civile immobilière Siège : 4 Le Bourg 58230 OUROUX EN MORVAN Objet La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers Capital : 1 000 euros Gérance : Madame Frédérique PETIT et Monsieur Thierry VITART demeurant ensemble 102 Route Nationale Hameau d'Ennetières 59710 AVELIN Clauses relatives aux cessions de parts agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux-tiers du capital social Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Pour avis

AL583122154

FIDUCIAL SOFIRAL

58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à BEAULIEU du 23/07/2018: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DE REUGNY

Siège social : REUGNY - 1 Chemin de l'Etang – DOMPIERRE SUR HERY 58420 BEAULIEU

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 150 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Julien LAVOLLÉE et Mme Charlotte LAVOLLÉEE dt ensemble REUGNY- 1 Chemin de l'Etang – DOMPIERRE SUR HERY 58420 BEAULIEU et M. Benoît BOURIGAULT, dt Sancy 58330 SAINT-FRANCHY

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les ¾ des parts sociales Immatri-

culation de la Société au RCS de NEVERS
La Gérance
AL583122160

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société : SEPA
- Forme : SCI
- Siège : 24 Quai de Mantoue 58000 NEVERS
- Objet : acquisition administration gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
- Capital : 100 euros
- Durée : 99 années
- Apports en numéraire : 100 euros
- Cogérance : Cyril SEVIN domicilié 18 Bis Rue Albert Camus 58000 NEVERS et Christophe PANES domicilié 326 Chemin de la Rivière 83380 LES ISSAMBRES
- Cession de parts : elles ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant les deux tiers au moins du capital.

RCS NEVERS
AL583122162

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DB INFORMATIQUE ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 18, rue de Charleville – 58000 NEVERS ; Objet social : Achat, vente, location et réparation de matériel et de mobilier de bureau - Achat, vente, assemblage, location et réparation de matériel informatique - Achat et vente de tous articles de papeterie et de bureau et de tous articles d'ameublement ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 10 000 € ; Gérance : Mr Fabrice BONNEVILLE dt à AUTUN (71) – 2 Bis, rue Eumène ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
AL583122167

CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : LPL CONSULTING

Siège social : 119 Avenue de Verdun, 58300 DECIZE

Objet : - La prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante,
- la gestion de portefeuilles titres,
-les prestations de service dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique,
- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location gérance de tous biens et autres droits,
- et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, de caractère civil ou commercial, se rapportant de près ou de loin à cet objet.

Durée : 99 ans

Capital : 1 500 €

Gérance : Loïc PEYRICHOUT, 39 Route des Bruyères de Crécy, 58300 DECIZE

Immatriculation : RCS Nevers
AL583122168

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 26 JUILLET 2018
FORME : Société à Responsabilité limitée
DENOMINATION : NLT silos
SIEGE SOCIAL : GUERIGNY (Nièvre) – 11, rue de la Tuilerie
OBJET :
- L'entretien, la réparation et le nettoyage de silos à farine,
- la maintenance industrielle.

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 5.000 euros
GERANCE :
Monsieur Damien NOLOT demeurant à GUERIGNY (Nièvre) – 11, rue de la Tuilerie.
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant
AL583122170

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 26 Juillet 2018
FORME : Société à Responsabilité limitée
DENOMINATION : BOULANGERIE DES AMOGNES
SIEGE SOCIAL : MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) – Le Bourg
OBJET :
- la boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, rôtisserie, vente de boissons sans alcool, épicerie, et traiteur,

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 2.000 euros
GERANCE :
Monsieur Guillaume JONDEAU demeurant à MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) – 2 Chemin du Commerce, Le Bourg,
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant
AL583122171

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé (ou notarié) en date du 10/07/2018, il a été constitué une société
Dénomination : **SASU GARFIL**
Nom commercial : Divine Art'monie
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 4, rue de la Fédération 58 200 Cosne Cours sur Loire
Capital : 7 700 euros
Objet : - Commerce de détail d'habillement,
- Commerce de détail de chapeaux et autres accessoires du vêtement (Gants, ceintures, foulards, parapluies, etc…)
- Commerce de détail de maroquineries, Commerce de détail de la chaussure,
-Vente de bijoux fantaisies, et petit matériel lié au prêt à porter,
- Commerce de détail en décoration intérieur de maison,
- Organisation de rencontres et d'expositions liés aux activités ci-dessus.

Et d'une façon générale, toute opération industrielle, commerciale et financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement
Durée : 99 ans
Président : Mme LEPRETRE Christelle épouse GIJS demeurant : Les Rabiers Blandy 89170 Saint Martin des Champs
Directeur Général : M. Sylvain GIJS demeurant : Les Rabiers Blandy 89170 Saint Martin des Champs
Admission aux Assemblées : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Cessions de parts : La cession est soumise à l'agrément préalable des associés.
La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
AL583122174

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/07/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LGLA Objet social : propriété et exploitation d'un fonds de commerce de restaurant Siège social : Le Clos Ry - RN7, 58000 Sermoise-sur-Loire. Capital : 5000 € Durée : 99 ans Président : Mme LAMBERT Aurélie, demeurant 6 impasse des Charmes, 58160 La Fermeté Directeur Général : M. LEGRAND Gaylor, demeurant 6 impasse des Charmes, 58160 La Fermeté Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers
AL583122179

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AVE AUDITION ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 44, rue Camille Barrère – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE ; Objet social : Activité d'audioprothésiste - Vente, réglage et entretien de prothèses auditives et d'appareillages pour malentendants - Vente d'accessoires aux prothèses auditives et aux appareillages pour malentendants - Vente de produits accessoires pour malentendants ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 3 000 € ; Gérance : Mr Alexis DUPONT dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 8, rue du Puits Charles ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
AL583122180

YONNE

DIVERS

Barreau de Strasbourg

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris
67116 REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51
Fax 03 88 18 51 50

FRANCE GALVA

Société Anonyme
au capital de 7 700 000 euros
Siège social : Zone Industrielle La Saunière - 89600 ST FLORENTIN
415 399 450 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2018, il résulte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société KPMG
Audit Est n'a pas été renouvelé et qu'il n'a pas été procédé à son remplacement suite à l'entrée en vigueur de la loi 2016-1691.
Pour avis
Le Président
AL893122236

DÉMISSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE - T.R.E.E.
SAS au capital de 103 000 euros
Siège social : Route de Frangey
89160 LEZINNES
RSC AUXERRE 522 414 754

Par décision du 04/10/2017, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Pascal ORIOL de ses fonctions de représentant permanent de la société TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE EXPERTISE - TR3E, Président de la société T.R.E.E., et ce avec effet au 3 octobre 2018. La représentation de société TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE EXPERTISE - TR3E
continuera d'être assurée par M. Manuel
AL893122237

SUCCESSION

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code éivil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 octobre 2010,
Monsieur Michel Edouard MARLY, en son vivant sans profession, demeurant à SAINT VERTU (89310) 32 rue Grande Rue. Né à LE BLANC-MESNIL (93150), le 19 octobre 1955. Divorcé de Madame Dominique DUPERRIER, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BOBIGNY le 20 mars 1995, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à SAINTE-VERTU (89310) (FRANCE), le 7 mai 2018.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie BETTAN-CRICHI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Marc REVET, Marie-Christine BILBILLE, Elisabeth MAILLOT et Stéphanie BETTAN-CRICHI, notaires associés, SCP titulaire d'un office notarial», à la résidence d'AULNAY SOUS BOIS, 10 rue du Docteur Roux, le 11 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire soussigné, référence CRPCEN: 93018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL893122218

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 décembre 2014,
Madame Georgette Micheline LAVEAU, en son vivant veuve de Monsieur Jean JEDRIK, demeurant à FLEURY-LA-VALLEE (89113) 4 Route d'Appoigny, née à MIGENNES (89400) le 24 juillet 1938, décédée à AUXERRE (89000) le 1er mai 2018,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 20 juillet 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter de la date du 25 juillet 2018.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL893122257

AVIS

Préfet de l'Yonne

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la commune de MONÉTEAU

Le public est averti qu'en execution :
* du code de l'environnement,
* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2018-349 du 25 juillet 2018

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée
suivante :
Nature de l'installation : Stockage en transit de produits minéraux solides
Rubrique: n° 2517-1 (enregistrement): Superficie de l'aire de transit supérieure à 10 000 m²
Demandeur : Société COLAS Nord-Est – 44 Boulevard de la Mothe 54008
NANCY cedex
Emplacement de l'installation : Commune de MONÉTEAU – Z.I. Macherins
Rue de Bruxelles – Parcelles 152 – 158 section UE
Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 20 août 2018 au lundi 17 septembre 2018 inclus.
Le Dossier est déposé à la mairie de MONÉTEAU où le public pourra en
prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial
ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau.
Les observations pourront également être adressées durant la même période
par courrier au préfet de l'Yonne (Bureau de l'environnement - Place
de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à
l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr
A l'issue de la procédure le préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement,
éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires
aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au l
de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral
de refus.
AL893122234

NOMINATION

SOJAG SAS

SAS au capital de 400 000 €
Siège social
1-3 rue du Saule Fendu
Route de Lyon 89100 Maillot
311 844 658 RCS Sens

Le 28/06/2018, les associés ont nommé la société « GMBA ESSONNE », dont le siège social est sis à ORSASY (75008), 6 boulevard Dubreuil, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société « Cabinet GMBA ».
AL893122158

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 136.800.000 €
Siège social :
23 avenue Aristide Briand - Paron - BP 801
89108 SENS CEDEX
095 750 311 R.C.S. Sens

L'Associé Unique a pris acte, suivant P.V. en date du 13.7.2018, de la démission de M. Fabio Ignazio ROMEO de son mandat de Membre du Comité de Contrôle. Le Comité de Contrôle du 24.7.2018 a pris acte de la démission de M. Gian Luca DELLEPIANE de son mandat de Membre du Directoire et a nommé en remplacement nouveau Membre du Directoire : Mme Florence YVAN MOUEZA, demeurant 30 rue du Maréchal Gallieni 91360 Villemoisson sur Orge. Il a également nommé nouveau Membre du Directoire M. Jacques BERDALA demeurant 133 QTER Rue de Paris, 94220 Charenton le Pont.
Pour avis.
AL893122214

AVA Cordel Cornetteau Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

YONNELEC

Société Anonyme au capital de 2 100 000 euros
Siège social : Rue Bellocier Prolongée - Z.I des Sablons
89100 SENS 707 080 024 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2018, il a été décidé de nommer la Société DYNA AUDIT domiciliée à PARIS (75116)
43-47 Av. de la Grande Armée, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la Société DYNA 2. Pour avis, le Conseil d'administration
AL893122249

DRAKA COMTEQ FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 246.554.316 €
Siège social :
23 avenue Aristide Briand
89100 PARON
393 525 993 R.C.S. Sens

Le Comité de Contrôle du 25.7.2018 a pris acte de la démission de M. Gian Luca DELLEPIANE de son mandat de Membre du Comité de Contrôle ; Il a nommé en remplacement nouveau Membre du Directoire Mme Florence YVAN MOUEZA, demeurant 30 rue du Maréchal Gallieni 91360 Villemoisson sur Orge, et a également nommé nouveau Membre du Directoire M. Bertrand PRUVOST demeurant 43 rue Nationale 62164 Ambleteuse.
Pour avis.
AL893122251

JERA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Route de SENS
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
817 799 406 RCS SENS

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

L'AGE du 31/07/2018 a pris acte de la décision prise par Mme Marie CHAPELET de démissionner de sa fonction de Présidente, et a nommé en qualité de nouveau Président M. Olivier ROGER, demeurant 9 Route de Sens à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), en qualité de Président pour une durée de 40 ans, à compter du 31/07/2018.
Mention au RCS de SENS,
Pour avis,
Le Président
AL893122262

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

FINANCIERE 3V Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 29 Place de l'hôtel de Ville 89000 AUXERRE 808 241 111 R.C.S. AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS FINANCIERE 3V. a décidé de transférer le siège social 29 Place de l'Hôtel de Ville – 89000 AUXERRE au 9 avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE, à compter du 1er Juillet 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Le Président
AL893122220

SGAOP

SAS au capital de 500 €
Siège Social : 17 rue de la Collégiale
75005 PARIS
SIREN 788 532 042 RCS PARIS

Suivant décisions en date du 11/06/2018, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 6 rue du pont de pierre - 89100 SOUCY

La présidente est Anne KRAUS, demeurant 6 rue du pont de pierre 89100 SOUCY
- de modifier le nom commercial en SGAO'PARTICULIERS

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de SENS.
Pour avis,
LE PRESIDENT
AL893122221

MODIFICATION DE CAPITAL

SL PEINTURES

Par décision du 25 juin 2018, l'associé unique de SL PEINTURES, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros ayant son siège 11 Rue Marie Noël 89580 COULANGES LA VINEUSE, immatriculée 750872263 RCS AUXERRE a décidé une augmentation du capital social de 10000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 3 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 13 000 euros
Pour avis
La Gérance
AL893122099

SCEA DE CHICHES BOUTEILLES

Société civile au capital de 166 474,33 euros Siège social : 9 rue de Lacey - 89310 POILLY
SUR SEREIN 381 469 717 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet
2018 a décidé de réduire le capital social de 2 674,33 euros, ce qui a pour effet de le ramener à 163 800 euros, Pour avis, la gérance.
AL893122224

AUXERROISE D'HOSTELLERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 300 000 euros
porté à 2 927 100 euros
Siège social : Avenue de Worms
89000 AUXERRE
812 765 873 RCS AUXERRE

Du procès-verbal de l'AGE en date du 20.06.2018, du certificat de dépôt des fonds établi le 27.06.2018 par la banque CREDIT MUTUEL, Du procès-verbal des décisions de la Présidente du 27.06.2018 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 627.100 euros par émission de 6.271 actions nouvelles de numéraire, et porté de 2 300 000 euros à 2.927.100 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 2.300.000 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2.927.100 €.
POUR AVIS
Le Président
AL893122228

FIDUCIAL SOFIRAL

15 A Avenue du Château
St George Sur Baulche CS 173
89003 Auxerre

SARL QUINCY

Société à responsabilité limitée
au capital de 376 050 euros
Siège social : 2 route de Paris
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 383 770 344

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2018 et du procès-verbal de la gérance en date du 11 juillet 2018, le capital social
a été réduit d'une somme de 300 870 euros, pour être ramené de 376 050 euros à 75 180 euros par rachat et annulation de 10 029 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trois cent soixante-seize mille cinquante euros (376 050 euros).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à soixante-quinze mille cent quatre-vingt euros (75 180 euros).»
Pour avis
La Gérance
AL893122233

SONO

SPFPL sous forme SAS
au capital de 100 €
Siège social :
36 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
838 511 111 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal des décisions en date du 23/07/2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 182.104 € pour le porter à 182.204 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour avis.
AL893122235

LAGUILLAUMIE

S.A.S au capital de 1.863.540
Siège social : route des Bries
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 426 520 060

L'AGE du 29/06/2018 a porté le capital social à 3.200.000 € par incorporation de la prime d'émission.
AL893122252

PLEIN FRAIS

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 18 Rue
Olympe de Gouges 89400 Migennes RCS SENS 818 114 068 Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2018, l'assemblée générale extraordinaire : - A décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 4 600 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 9 600 euros, par création de 460 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées. - Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds. Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital et corrélativement de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par
la double opération. Pour avis La Gérance
AL893122267

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 11 septembre 2018 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à **VILLECHETIVE (89)**
6 rue Jean Marcelle
de 87 m² environ. Elevée sur rez-de-chaussée et un étage
De 4 pièces. Sur un terrain de 11 ares 14 centiares.
Semblait occupée au 18 décembre 2017 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 42.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**
VISITE sur place le Mercredi 8 août 2018 de 9 H 00 à 10 H 00
AL893122222

MODIFICATION DE STATUTS

AMBULANCES DU GATINAIS EN BOURGOGNE 89
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 750 euros
Siège social : 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 89690 CHÉROY
801 497 066 RCS SENS

CHANGEMENT DE DIRIGEANT ET MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'AGE du 26/07/2018 a pris acte de la

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 26/07/2018 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl YVAN SERRA BEAUTE** 2B rue des Vallées 89220 Bléneau (conditionnement, distribution de produits cosmétiques) RCS PARIS 390.465.631 . Date de cessation des paiements le 06/07/2018. Administrateur judiciaire : SCP Hunsinger en la personne de Me Florent Hunsinger 22 avenue Victoria 75001 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SELARL ATHENA en la personne de Me Camille Steiner 76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893122245

décision prise par Mme Nathalie BUSIN de démissionner de sa fonction de Présidente, et a nommé en qualité de nouveau Président M. Oscar PINTO, demeurant 7 impasse de la Clairière aux Tournesols à BRANNAY (89150), en qualité de Président pour une durée illimitée, à compter du 26/07/2018.

L'AGE a décidé de changer la dénomination sociale à compter du 16/07/2018 :

Ancienne dénomination : AMBULANCES DU GATINAIS EN BOURGOGNE 89

Nouvelle dénomination : Alliance Ambulance Secours (A.A.S 89)

Mention au RCS de SENS,

Pour avis,

Le Président

AL893122045

SELARL DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT

Aux termes de décisions en date du 16 juillet 2018, l'associé unique de SELARL DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT, au capital de 8000 euros ayant son siège social 40 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE, immatriculée 450490040 RCS AUXERRE, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle de médecins à compter du 1er juillet 2018, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est SELASU DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jacques TILMONT

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Jacques TILMONT, président, demeurant 40 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL893122084

INFINITE-WEB

SAS au capital de 200,00 Euros
Siège : 3 rue d'Elbene
81000 ALBI
RCS ALBI 811 059 161
Durée : 99 ans à compter du 24/04/2015

Aux termes de décisions de l'associé unique de la société INFINITE-WEB du 21 juin 2018, il a été décidé :

1°) d'étendre l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Nouvelle mention : création, utilisation et mise à disposition à titre onéreux ou gratuit d'une plateforme de vente et d'échange de biens et services sur internet ; location d'espace publicitaire sur la plateforme ; achat et revente de biens ; création de site internet (vitrine ou marchand) ; activité de création graphique sur tous supports ; conception et fabrication de produits publicitaires pour les entreprises ; conception, développement de logiciel, application mobile et web ; la propriété notamment par achat, de tous biens immobiliers et valeurs mobilières ; la mise en valeur de ses biens par aménagement ou extension ; l'administration et la gestion de ses biens notamment par location ; à titre exceptionnel, la vente de tout ou partie de ses biens immobiliers ; l'achat, la vente, la location de véhicules neufs ou d'occasion ; le financement de ces opérations au moyen de capitaux propres et/ou de capitaux empruntés ; consentir toutes sûretés ou garanties.

2°) de transférer le siège social et les activités, à compter du 16 juillet 2018, d'ALBI (81000), 3 rue d'Elbene, à ROUSSON (89500), 23 route de Villeneuve-sur-Yonne, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à ALBI (81000), 3 rue d'Elbene.

Nouvelle mention : siège social à ROUSSON (89500), 23 route de Villeneuve-sur-Yonne.

Président : M. Christophe Henri COUPEZ, demeurant à ROUSSON (89500), 23 route de Villeneuve-sur-Yonne.

La société est immatriculée au RCS d'ALBI n° 811 059 161.

La société sera immatriculée au RCS de SENS (89).

Pour avis, le Président

AL893122215

EARL STEPHANE LAVAUD

Société civile au capital de 43 650 euros Siège social : 9 rue de Lacey - 89310 POILLY SUR SEREIN 409 529 807 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2018 a décidé : - d'augmenter le capital social de 29 250 euros, ce qui a pour effet de le porter à 72 900 euros, - de nommer Mme Corinne CHARLOIS épouse LAVAUD, demeurant à POILLY SUR SEREIN (Yonne), 9 rue de Lacey, aux fonctions de gérant. - de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : DOMAINE STÉPHANE LAVAUD. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 72 900 euros. Siège social : 9 rue de Lacey - 89310 POILLY SUR SEREIN. Durée : Jusqu'au 29 octobre 2046. Gérants : M. Stéphane LAVAUD et Mme Corinne CHARLOIS, son épouse, demeurant ensemble à POILLY SUR SEREIN (Yonne), 9 rue de Lacey. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL893122223

MANAGEMENT 3D

Société par Actions Simplifiée
à capital variable
Siège Social : 17 rue de la Collégiale
75005 PARIS
SIREN 788 778 298 RCS PARIS

Suivant décisions prises en AGM en date du 30 juin 2018, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social à l'adresse suivante :

6 rue du pont de pierre - 89100 SOUCY

- de modifier la dénomination sociale en Assist'Office

- de fixer le capital à 1.000 € aux lieu et place d'un capital variable

Le Président est Anne KRAUS, demeurant 6 rue du pont de pierre – 89100 SOUCY

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de SENS.

Pour avis,

LE PRESIDENT

AL893122226

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

MODIFICATIONS DIVERSES

SNC LBA, Société en nom collectif au capital de 10.000,00 ¤ ayant son siège social à COULANGES SUR YONNE (Yonne) Place de l'Hôtel de Ville identifiée sous le numéro SIREN 838925477 RCS AUXERRE.

Suivant décision collective des associés en date du 18/07/2018, il résulte qu'il a été décidé de modifier l'objet social à compter rétroactivement du 16/06/2018.

En conséquence, l'article DEUX des statuts a été modifié comme suit : « ARTICLE DEUX - Objet

La Société a désormais pour objet :l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, bar, café, presse, épicerie, articles de pêche, articles de fumeurs, bimbeloterie, auquel sont annexés la gérance d'un débit de tabac, d'un comptoir de la Française des Jeux et d'un comptoir PMU, connu sous le nom de «HOTEL DU LION D'OR», situé et exploité à COULANGES SUR YONNE (Yonne) 1 Place de l'Hôtel de Ville. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»

Le reste sans changement.

Mention en sera faite au R.C.S de AUXERRE.

Pour avis.

AL893122230

Sylvie LELIEVRE
et Stéphanie GUENIN,
Notaires,
Membres de la société civile professionnelle
titulaire d'un office notarial
13 Rue Nicolas Caristie,
89200 AVALLON
RCS AUXERRE : 310 800 941

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON, le 26 juillet 2018, les statuts de la société ont été modifiés de la manière suivante :

- Dénomination sociale : « Sylvie LELIEVRE, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial »,

- Réduction de capital social : le capital est réduit de 67.500 Euros à 48.250 Euros par voie de réduction du nombre de parts sociales,

- Gérance : Melle Sylvie LELIEVRE est nommée en qualité de seule gérante.

Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis, le gérant

AL893122232

ALEX AUTO

Société à responsabilité limitée à associée unique Au capital de 5 000 euros Siège social : 51 Route de Saint Martin - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE 804 963 544 RCS SENS Suivant décisions du 1er juillet 2018, l'associée unique a décidé, à compter de cette date: - D'ajouter les activités suivantes : dépannage, achat et vente de pièces détachées et d'accessoires, vente de tous types de carburants et de consommables (huiles et autres), location de voitures, de cycles motorisés ou non ; réparation, entretien et vente de pièces de poids-lourds ; réparation, entretien et vente de pièces d'engins nautiques, achat et vente de motos et vélos. - De transférer le siège social à l'adresse suivante : 19

Rue du Cédec 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Pour avis, la Gérance.

AL893122242

CERFRANCE YONNE

SCEA MICHAUT FRERES

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 96 780 euros Siège social : 41 rue du Ruisseau - 89800 BEINE 324 145 259 RCS AUXERRE Les assemblées générales du 26 juillet 2018, ont : - Décidé de réduire le capital de 2 295 euros afin de le ramener à 94 485 euros. - Pris acte de la démission de M. Guillaume MICHAUT de ses fonctions de gérant. - Décidé de transférer le siège social au 35 rue du Ruisseau, 89800 BEINE. Pour avis, la gérance.

AL893122246

CERFRANCE YONNE

SCEA DOMAINE DE LA MOTTE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 30 000 euros Siège social : 41 rue du Ruisseau - 89800 BEINE 377 825 534 RCS AUXERRE Les assemblées générales du 26 juillet 2018, ont : - Décidé de réduire le capital de 2 460 euros afin de le ramener à 27 540 euros. - Pris acte de la démission de M. Guillaume MICHAUT de ses fonctions de gérant. - Décidé de transférer le siège social au 35 rue du Ruisseau, 89800 BEINE. Pour avis, la gérance.

AL893122247

MODIFICATION STATUTAIRE

« Les Trois Sœurs »
Société civile
Siège social à ANNAY SUR SEREIN (Yonne)
7 rue Bûche Bourdot - PERRIGNY
492 575 352 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2016, il a été décidé de modifier la répartition des parts, accepter la démission de M. Patrice VIRIOT, gérant, accepter Mme Françoise BAUDOIN en qualité de seule gérante, à compter du 06 novembre 2017 et de modifier les articles 7 et 13 des statuts en conséquences. Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de AUXERRE.

Pour avis et mention.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL893122260

SOCIETE COOPERATIVE LA CHABLISIENNE

Par assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2018, les associés de la société coopérative LA CHABLISIENNE, 8 boulevard Pasteur à Chablis 89800, ont décidé de modifier les statuts en intégrant les évolutions des statuts types de la coopérative issues de l'arrêté ministériel du 28 avril 2017. Par ailleurs, les associés ont également décidé d'ajouter le sigle « LC » à la dénomination « LA CHABLISIENNE », le sigle « CVC » à la dénomination « Cave des Viticulteurs de Chablis », ainsi que le sigle « UVC » à la dénomination « Union des Viticulteurs de Chablis .

AL893122261

S.J.B. Société d'Avocats

CARROSSERIE DE LAROCHE-MIGENNES SOCIETE DES ETABLISSEMENTS LHUSSIEZ

Société par actions simplifiée au capital de 60 979,60 euros Siège social : ZI Rue Arago, 89400 MIGENNES 505 550 095 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 12 JUILLET 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du même jour : 1°) de remplacer la dénomination sociale CARROSSERIE DE LAROCHE-MIGENNES - SOCIETE DES ETABLISSEMENTS LHUSSIEZ par LHUSSIEZ CONSULTANT. 2°) d'étendre l'objet social à l'activité de consultant dans le domaine de la carrosserie 3°) de transférer le siège social du ZI Rue Arago 89400 MIGENNES au 18 Rue de la Grande Croix 89400 ORMOY. La Société, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 505 550 095 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE. Président : Monsieur Olivier LHUSSIEZ, demeurant 18 Rue de la Grande Croix 89400 ORMOY. POUR AVIS

AL893122266

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à LONS LE SAUNIER (39) du 23.12.2016, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 18.05.2018, dossier 201814348, la société TRANSPORTS BALIAN, SARL au capital de 124000 euros dont le siège social est ZI Avenue Charles de Gaulle 89130 TOUCY, immatriculée 452821796 RCS AUXERRE, représentée par M. Damien RAMEAU, cogérant, a cédé à la société TAXI BALIAN, SARL au capital de 10000 euros dont le siège social est 1 Bis Rue du Corbeau Blanc 89130 TOUCY, immatriculée 823264361 RCS AUXERRE, représentée par Mme. Karine GAUFFRENET, gérant, la branche d'activité de taxi, sise et exploitée ZI Avenue Charles de gaulle 89130 TOUCY moyennant le prix de 20 000 euros dont l'entrée en jouissance a été fixée au 1.11.2016. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au 1 bis Rue du Corbeau Blanc 89130 TOUCY.

Pour avis

AL893121817

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à MIGENNES (Yonne), en date du 1er juillet 2018, enregistré à AUXERRE le 18 juillet 2018, dossier 2018 20925, réf. 2018 A 01712 La société SARL BEY PRIMEURS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 18A rue Olympe de Gouges 89400 MIGENNES immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 522 094 952, a cédé à la société SARL PLEIN FRAIS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 18 rue Olympe de Gouges 89400 MIGENNES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 818 114 068, un fonds de commerce d'alimentation générale, l'achat, la vente, l'importexport, tous négoces de produits alimentaires et non alimentaires et notamment de fruits et légumes, en fixe ou en ambulant, l'achat la vente, l'importexport, la préparation, la fabrication, commissions et tous négoces de tous produits frais et marchandises se rapportant directement ou indirectement à la boucherie, charcuterie,

rôtisserie, traiteur, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, plats cuisinés ou non à consommer sur place et à emporter ; la vente de spécialités et d'objets artisanaux en provenance de tous pays ; la vente de meubles, vêtements, maroquinerie et chaussures exploité 18A rue Olympe de Gouges 89400 MIGENNES, Moyennant le prix de trois mille six cent euros (3 600 €) pour les éléments incorporels, de onze mille quatre cent euros (11 400 €) pour les éléments corporels soit un prix net total de quinze mille euros (15 000 €). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2018 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances à 18A rue Olympe de Gouges 89400 MIGENNES. Pour unique insertion.

AL893122265

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DU BATARDEAU

Société civile au capital de 458 880 euros Siège social : 3 le Batardeau - 89150 COURTOIN 792 883 126 RCS SENS Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2018, la collectivité des associés a nommé M. Jean-Charles FOURDONNIER et Mme Françoise CHIPAUX épouse FOURDONNIER, demeurant tous deux à COURTOIN (Yonne), 3 le Batardeau, aux fonctions de gérant et pris acte de la démission de M. Gérard FOURDONNIER de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL893122212

LA FERME DES TROIS VALLEES

GAEC agréé le 31 mai 2011 au capital de 600 000 euros Siège social : 1 le Ruy – 89260 VOISINES 528 693 815 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2018 a pris acte de la démission de M. Jean-Louis GAUJARD de ses onctions de gérant et a décidé de réduire le capital social de 200 000 euros afin de le ramener à 400 000 euros. Pour avis, la gérance.

AL893122213

SCP LELIEVRE
Notaires à AVALLON

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANT

Relatif à la SCI DES NICROIX, dont le siège est à QUARRE-LES-TOMBES (89), 3 route de la Verdière, Montgaudier, identifiée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 801970831.

Suivant la mise à jour des statuts reçu par Me LELIEVRE, le 26/07/2018, il a été procédé au changement de gérant par suite du décès de M. Jean LAULIAC.

Anciens gérants : M. Jean LAULIAC, Mme Brigitte LAULIAC et Mme Véronique LAULIAC.

Nouveaux gérants : Mme Brigitte LAULIAC et Mme Véronique LAULIAC.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le Notaire

AL893122243

CERFRANCE YONNE

SARL DE LA MOTTE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 35 rue du Ruisseau - 89800 BEINE 811 245 059 RCS AUXERRE Par une décision en date du 26 juillet 2018, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Guillaume MICHAUT de ses fonctions de gérant à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL893122248

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTHOLON (CHAMPVALLON) : terre et bois-taillis

73 a 06 ca - Chaillot: 078A-963 - Envers de frecul: 078B-304 - La voie aux vaches: 078B-1440 - Les chaillets: 078B-1652 - Les huchards: 078B-392-539 - Malsherbes: 078ZB-29 - Pont chevron: 078C-659

CHAMPLAY – bois-taillis

39 a 70 ca - Bois de montholon: ZC-14

CHAMVRES - terre

36 ca - Fond de baune: D-809

SENAN - terre

5 a 40 ca - Montalery: ZK-81

MONETEAU - terrain à bâtir

12 a 31 ca - Le chemin du tacot: AY-489[5]

SAINT-SEROTIN - terre - location par Bail SAFER d'une durée de 6 ans

14 ha 02 a 90 ca - 'La queue saint antoine': ZX- 9 - 'Les bleds': ZY- 76- 78- 79 - 'Les chenevieres de st gill': ZW- 24

SALIGNY - terre - location par Bail SAFER d'une durée de 6 ans

1 ha 19 a 30 ca - 'La cote aux brebis': W- 31

TONNERRE - vente d'une exploitation laitière avec maison d'habitation à rénover et bâtiments d'exploitation, avec reprise de matériel, cheptel et DPB. Vente : 19 ha 29 a 52 ca ; Bail Rural : 148 ha 11 a 92 ca

En vente : 3 ha 25 a 36 ca : Les brions: C-710[536]-711[536]-712[536]-713[73]-751[747](J)-751[747](K)[P1]-

751[747](K)[P2]-752[715] ; 16 ha 04 a 16 ca : La grande reculee: ZW-74[71](J)-74[71](K) - Les bois de la ville: C-610[114]-762[616](J)-762[616](K)-763[617]

En Bail Rural : 32 ha 15 a 50 ca : 'Les brions': YB- 17(J)- 17(K) - 'Les malpierres': YT- 47[97](A)- 47[97](B)

10 ha 49 a 26 ca : 'Les brions': C- 748[531] - 'Les tirboules': YT- 6

35 ha 66 a 60 ca : 'La grosse haie': ZX-10 - 'Les longues raies': YD- 2 - 'Les vaux ligny': YT- 50[101](J)- 50[101](K)- 51[102]-52[103](J)- 52[103](K) - 'Pres de la ferme des brion': YB- 25[18][P1]

7 ha 52 a 79 ca : 'Les vaux ligny': YT-54[105](J)- 54[105](K) - 'Vaux frais': YT-21(A)

10 ha 67 a 34 ca : 'Les montants de la chappe': YB- 13[P1] - 'Les monte loup': YC-101[101][P1]- 102[102][P1] - 'Les plantes d ivry': YC- 37- 42- 43- 44- 137[137]-138[138]

10 ha 69 a 67 ca : 'Les bois de la ville': C-119(J)- 119(K)

40 ha 23 a 30 ca : 'Fermes de cheron': YE- 26[5][P1] - 'Les vaux ligny': YT- 39[P1]- 40[P1]- 56[1111]- 57[1112]-58[1113]- 59[1114]- 60[1115]- 61[1116]-62[1117]- 63[1118] - 'Terres de cheron': YD- 5 YE- 2

67 a 46 ca : 'Culasse des vaux ligny': YT-41[P1]- 64[753]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20 août 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893122264

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's » sis Promenade des Champs Plaisants 89000 Sens, conclu entre la société McDonald's France (ayant son siège social sis 1, rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES), et Monsieur Lilian MICHEL, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société ASPEN (ayant son siège social sis Avenue de Lörrach, Champs Plaisants 89100 Sens, immatriculée sous le n° 418 563 250

RCS SENS) a pris fin le 22/6/2018.

Un nouveau contrat a été consenti à effet du 23/6/2018, entre la société McDonald's France, et Monsieur Lilian MICHEL, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société ASPEN, pour une durée courant du 23/6/2018 au 22/6/2038.

Pour avis

AL893122258

DISSOLUTION LIQUIDATION

MICHELON & ASSOCIÉS

SARL au capital de 182 938,82 €
Siège social : à Sens (Yonne)
1 rue de la Bertauche
393 304 910 RCS Sens

Le 31/01/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Didier Michelon, demeurant à Sens (89100), 3 rue de la Bertauche, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL893121059

BLJ SERVICES

EURL au capital de 5 000 euros
Siège social
31 l'Oasis 89150 Saint Valérien
493800809 RCS Sens

Le 04/06/18, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jorge Batista Luis, 31 l'oasis 89150 Saint Valérien , et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Sens.

AL893122135

KAA

Société en liquidation
SARL au capital de 1 000 €
Chemin du Pas de la Mule
Les Champs d'Aulnaie
89150 SAINT VALERIEN
RCS SENS: 791 341 183 00014

CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 30/06/2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL893122152

JPB LOC

SARL au capital de 1.000€ Siège social : RUE DES CAILLOTTES, 89000 AUXERRE 809 520 992 RCS d'AUXERRE Le 31/10/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2017, nommé liquidateur M. JEAN-PAUL CHATELIER, 19 RUE DU FOSSE DU BOIS, 89380 APPOIGNY et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 31/10/2017, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations deliquidation à compter du 31/10/2017. Radiation au RCS d'AUXERRE.

AL893122225

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SARL BEY PRIMEURS Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000 € Siège social : 18A Rue Olympe de Gouges- 89400 MIGENNES RCS SENS 522 094 952 Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2018. Ont été nommé liquidateurs, pour la durée de la liquidation : Monsieur Mustafa AKKAS, demeurant 9 Rue Olympe de Gouges- 89400 Migennes Monsieur Salim COBAN demeurant 19 Rue Pierre Larousse 89400 Migennes Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante

: 18A Rue Olympe de Gouges- 89400 MIGENNES. Le dépôt des actes et pièces sera

effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL893122238

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SARL VALLEE Société à responsabilité limitée Au capital de 9 000 € Siège social : 3 rue de Sainte Reine –Le vieux Verger- - 89320 CERILLY RCS SENS 750 454 563 Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2018. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Benoît VALLEE, demeurant 8 rue de Sainte Reine –Le vieux Verger- - 89320 CERILLY Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 3 rue de Sainte Reine –Le vieux Verger- - 89320 CERILLY. Le

dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL893122239

MEDIASTART89

SASU au capital de 1.000€
Siège social : 12 Rue de la fontaine
Saint Martin, 89400 BONNARD
820 373 249 RCS de SENS

Le 06/07/2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 06/07/2018.

Radiation au RCS de SENS

AL893122250

LOLIE

SARL en liquidation
au capital de
10.000 euros Siège social :
75 Grande rue 89100 SENS
513 594 457 RCS SENS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2017 la dissolution anticipée de la société à compter du 20 décembre 2017 suivie de sa mise

en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommée comme liquidatrice : Rachel VANDELANNOOTE, demeurant à SENS (89100) 75 grande rue, a

qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé

au siège social à SENS (89100) 75 Grande rue. C'est à cette adresse que la correspondance devra

être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur

AL893122253

AVOCATS VIGNET ASSOCES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

LEGRAND

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 3 000 euros Siège social : 10 Bd de la Liberté, 89100 SENS Siège de liquidation : 10 Bd de la Liberté 89100 SENS 502

553 712 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 27 juillet 2018, l'associée

unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au

Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis,

Mathilde LEGRAND, Liquidatrice

AL893122254

EURL TOM SERHANE

SARL Unipersonnelle
au capital de 2000 Euros
5 RUE PIERRE MARTIN, CHAMPMORLIN,
89420 SAINT MAGNANCE
824998108 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'AGO en date du 30/06/2018 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur TOM SERHANE 5 RUE PIERRE MARTIN, CHAMPMORLIN, 89420 SAINT MAGNANCE, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Auxerre

AL893122255

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/06/18, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée SCI GY L'EVEQUE. **Siège social:** 2 rue du puits guerin 89000 Auxerre. **Capital minimum:** 10euros, **capital initial:**200euros, **capital maximum**: 100000euros. **Objet**: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance**: M. Charles Duhamel, 2 rue du puits guerin 89000 Auxerre. Cessions soumises à agrément. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL893121983

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/06/18 il a été constitué une SAS à capital variable dénommée DAGO JUICE.

Siège social: 6 lieu dit les bauges 89150 Jouy.

Capital minimum:500euros,

capital initial:5000euros, capital maximum:500000euros.

Objet: Fabrication et Commercialisation de jus de fruits et de légumes, de boissons non alcoolisées et de produits dérivés alimentaires (à base de fruits, légumes, céréales, fruits à coque, etc...).

Président: Mme VIERA RAHARIJAONA, 6 lieu dit les bauges 89150 Jouy. DG: M. STEPHANE LAIGUILLON, 6 lieu dit les bauges 89150 Jouy.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL893122000

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21/07/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ROMFAB Capital: 1000 euros Siège: 5 rue de Dixmont 89500 Villeneuvesur- Yonne Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant Durée: 99 ans Gérant: Mme Fouquiau Marie-Christine 5 rue de Dixmont 89500 Villeneuve-sur-Yonne Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: Sens

AL893122198

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Soucy (89) du 24/07/18, il a été constitué une entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: Véhicules Voyages

Siège: 35, rue Henri Dunant, 89100 SOUCY

Objet: Transport de personnes courte et longue distance. Transport de groupes et Navettes vers aéroports, parcs d'attraction et tout événement ou point d'intérêt. Transport de personnes à mobilité réduite.

Pour particuliers, entreprises, organismes divers ou collectivités.

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 €

Gérance: Mrme LAEDERICH Brigitte, demeurant 35, rue Henri Dunant - 89100 SOUCY.

Immatriculation de la société au R.M et R.C.S. de SENS.

La gérance

AL893122216

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 juillet 2018, à Dicy. Dénomination : LE DIXY'S. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : N°2 Les Chênées, 89120 DICY. Objet : Discothèque. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2 000 euros euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. Ont été nommés : Président : Monsieur OTHON Yannick 4 rue de la Plante Fay 89570 Neuvy sautour. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis.

Yannick OTHON

AL893122219

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE au capital de 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 47 Rue de la Procession 89250 GURGY, ayant pour objet : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation d'immeubles. La gérance est assurée par M. Cyril CHAUVOT, demeurant 47 Rue de la Procession 89250 GURGY. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Agrément requis donné par les associés représentant les 3/4 du capital social pour toute cession.

Pour avis

La Gérance

AL893122240

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Juillet 2018 à CHARBUY, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale :

SCI ROZANOFF89 Forme : Société Civile immobilière Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles Capital social :1 000 € Apport en numéraire : 1 000 € Siège social : 35 Route des Etangs, 89113 CHARBUY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Gérant associé indéfiniment responsable : M. Robert BUJEAU demeurant 35 Route des Etangs, 89113 CHARBUY Associés indéfiniment responsables : M. François BUJEAU Demeurant 6 Lotissement Reine Defaix « Le Maunoir » 89460 BAZARNES et Madame Caroline BUJEAU Demeurant 7 Rue de la Boétie 75008 PARIS, Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL893122244

LEGICA CONSEILS

Maître Edith RENAUD
Zac de Beaupuy
52, Rue Jacques-Yves Cousteau
85000 LA ROCHE SUR YON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date àMARCILLAT EN COMBRAILLE du 19 Juillet 2018

et SABLE SUR SARTHE du 26 Juillet 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCI JUNE

CAPITAL : 2 000 Euros

SIEGE SOCIAL : MONETEAU (89470) – 45 Route d'Auxerre

OBJET : l'acquisition, la cession, l'administration la gestion, la location et l'exploitation par bail ou autrement, la construction et la réhabilitation de biens ou droits immobiliers ou mobiliers ainsi que tous travaux et réparations y afférents

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

GERANCE La société MC VET CONSEIL Société d'exercice libéral par actions simplifiée de vétérinaires au capital de 218 096 euros

Siège social : SABLE SUR SARTHE (72300) - Rue des Séguinières

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 407 836 857

La SELARL CLD ET ASSOCIES Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

de vétérinaires au capital de 380 000 euros

Ayant son siège social situé 20 route de Montaigut – 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTLUCON sous le numéro 413 990 987

Les cessions de parts sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL893122256

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination :TAXIBUS

Siège social : SAINT FARGEAU (89170) Rue de la Fontaine Choison

Objet : Transport de voyageurs, achat, vente et location de matériel

de transport.

Durée : 99 années

Capital : 100.000 €uros

Gérante : Madame Karine BARDOT demeurant à MESMONT (21540)

14 Grande Rue.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893122221

Maitre Christophe DUGROSSY, notaire associé à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société

« Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 27 juillet 2018, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'HEURE BLEUE

Siège social: EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500), 6 Grande Rue

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation

Capital social : TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (322.200,00 EUR)

Apports : en numéraire

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition à titre gratuit, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Co-gérants : Monsieur Roger GERBER, né à Bâle (SUISSE), le 26 mai 1960 et Madame Patricia Gabriela SIGG (nom d'usage SCHÖNBÄCHLER), née à WANGS (SUISSE), le 22 avril 1961, demeurant ensemble à VILLIERS-LOUIS (89320), 38 Grande Rue.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS (89100)

Pour avis

Le notaire.

AL893122259

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 24/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : TOMYCHOU – Siège social : 27 Rue du Plat d'Etain, 89100 SENS - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers – la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Tom VAN HOVE, demeurant 8 Rue Emile Peynot 89100 SENS - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis – La Gérance

AL893122263

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

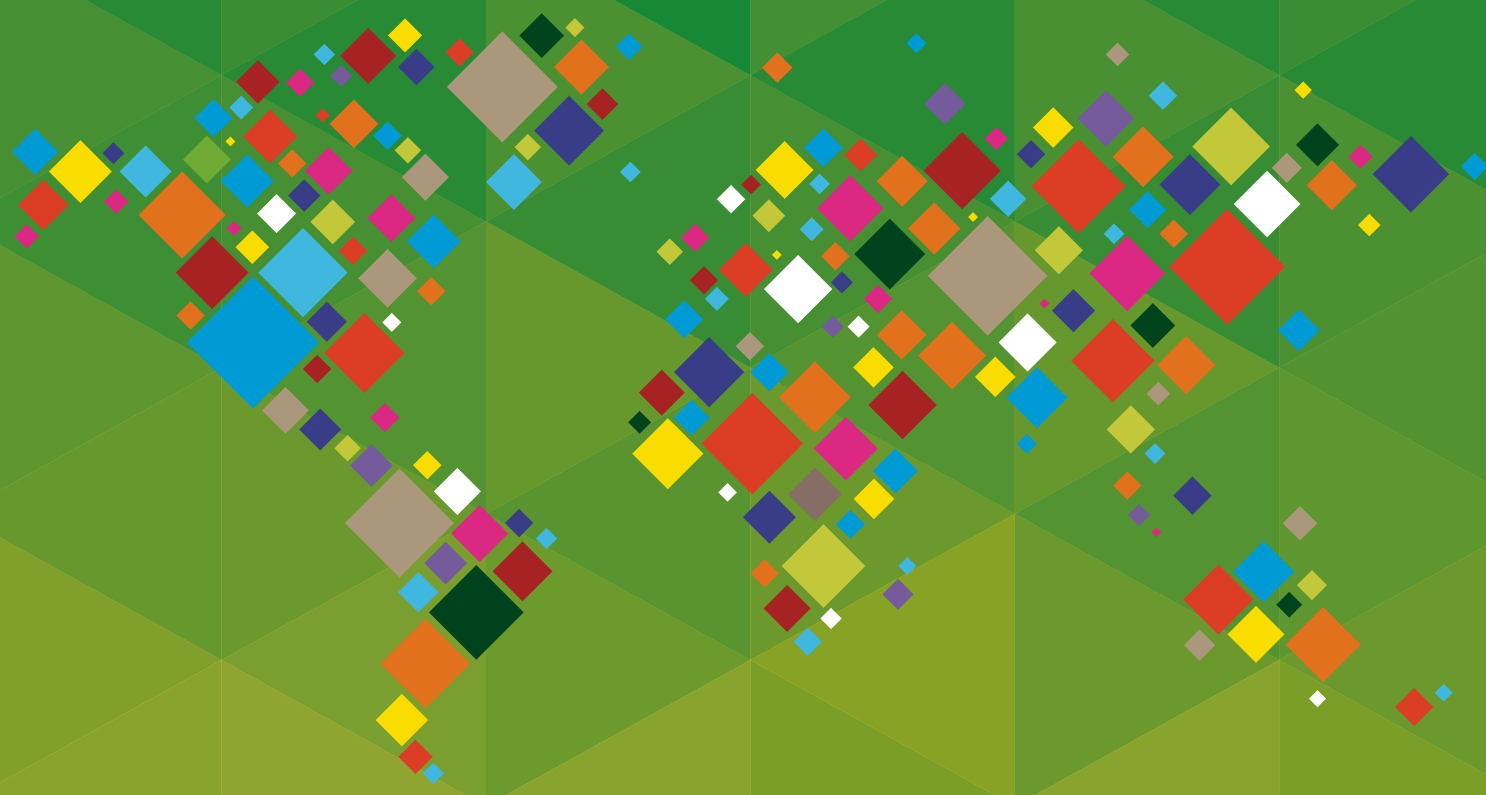
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

SPACE

11-14 SEPT. 2018

PARC EXPO - RENNES



Un Salon de top niveau avec :

Plus de **1 440** exposants
dans **11 halls** en 2017
et **250 stands en air libre**.

16 Ha de surface d'exposition.

Plus de **114 000** visiteurs professionnels,
dont **14 000** internationaux de **128** pays.

Plus de **70** conférences,
l'Espace pour Demain et Innov'Space.

PLANÈTE ÉLEVAGE • PLANET LIVESTOCK

space.fr

LE SALON INTERNATIONAL
DES PRODUCTIONS ANIMALES

THE INTERNATIONAL EXHIBITION
FOR ANIMAL PRODUCTION

@SPACERennes #SPACE2018

02 23 48 28 80 / info@space.fr